



## **Conseil de Communauté**

### **Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la CAGB le :	<b>Séance du jeudi 15 décembre 2011 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs</b>	Visé par : Le Directeur Général des services, Laurent VAN HERREWEGHE
-------------------------------------	---	--

#### **PRESENCES**

Liste des présents annexée

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2011 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

#### **Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

##### ↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Bernard GAVIGNET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 17 novembre 2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

↳ R 0.2 - Modification de la délégation du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette délégation au Bureau pour la durée du mandat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

Finances

↳ R 1.1.1 - Décision Modificative n°3

A l'unanimité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°3 au titre du budget 2011 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 4

↳ R 1.1.2 - Budget Annexe Déchets 2012

A la majorité, 3 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de Budget Primitif 2012 de la gestion des déchets.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 117 Contre : 3 Abstentions : 2

↳ R 1.1.3 - Tarifs « classiques » - Gestion des Déchets 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs « classiques » 2012 de la gestion des déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.4 - Tarifs Redevance Incitative - Gestion des Déchets 2012

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport.

↳ R 1.1.5 - Modification des tarifs du Centre d'Enfouissement Technique des Andiers à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2012

A la majorité, 2 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté adopte les nouveaux tarifs du Centre d'Enfouissement Technique des Andiers applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 116 Contre : 2 Abstention : 1

↳ R 1.1.6 - Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.7 - Désignation des membres proposés à la DRFIP pour siéger dans la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la composition de la liste des personnes à proposer à la DRFIP pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.8 - Evaluation des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2011

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités et résultats du calcul du transfert de charges présentés,
- adopte les montants de reversement aux communes de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle pour les années 2011, 2012 et 2013 (sous réserve de nouveaux transferts).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R 1.1.9 - Adhésion à l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales

A l'unanimité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- accepte l'adhésion de la CAGB à « l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales »,
- accepte de régler la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'Association,
- désigne Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président comme représentant de la collectivité (l'établissement) au sein de l'association.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstentions : 5

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, se prononce favorablement sur la création de postes non permanents de chargé de communication et d'animateur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Mutualisation de services - Avenants à plusieurs conventions de mise à disposition de Services

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer pour chacune des conventions évoquées, un avenant prolongeant leur durée jusqu'au 31 décembre 2012,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer un avenant à la convention de mutualisation du Pôle Ressources Humaines et Organisation intégrant les évolutions apportées au périmètre des missions et à l'organisation du Pôle.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 - Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, autorise Monsieur le Président à signer les avenants au contrat d'assurance des risques statutaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,  
Aide aux communes**

↳ R 8.1 - Dispositif Aide aux Communes - Mise à disposition de certains services communautaires entre la CAGB et ses communes membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- prend connaissance de la convention cadre proposée aux communes sur le dispositif Aide aux communes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

↳ R 9.1 - Orientations sur le règlement de collecte et de facturation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les orientations du règlement de collecte et de facturation.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements**

↳ R 2.1 - Tramway - Participation financière du Conseil Général aux travaux de confortement du Pont Canot

A l'unanimité, 17 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur le plan de financement relatif aux travaux de confortement du Pont Canot,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions de la part du Département du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :    Pour : 99                      Contre : 0                      Abstentions : 17

↳ R 2.2 - Tramway - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, prévoyant notamment le versement d'une somme de 95 884, 48 € à l'Etat pour le financement de l'entretien ultérieur de l'ouvrage,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ R 2.3 - Tramway - Convention avec la Ville de Besançon sur les flux financiers

A l'unanimité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- prend connaissance du projet de convention financière entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, fixant les engagements financiers réciproques sur le projet de 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon,
- accorde à la Ville de Besançon un fonds de concours pour 50 % du coût des travaux de confortement du pont De Gaulle, plafonné à 1 M€ de la CAGB, auxquels s'ajoutent 55 873 € au titre de diverses études préalables de structure,
- se prononcer favorablement sur le remboursement à la Ville de Besançon du montant des travaux scientifiques de fouilles archéologiques dans le cadre des dévoiements de réseaux,
- se prononce favorablement sur le paiement à parts égales par la Ville et le Grand Besançon des études et travaux de dévoiement des réseaux Numéricâble, pour la part non supportée par l'opérateur, en déclinaison des conventions de groupement de commandes correspondant,
- se prononce favorablement sur le remboursement à la Ville de Besançon des frais de fonctionnement du numéro vert dédié au tramway,
- approuve la convention de mise à disposition de certains personnels municipaux pour le projet de 1<sup>ère</sup> ligne de tramway et les dispositions financières y afférant (sous réserve des demandes de mutation des agents concernés, susceptibles d'intervenir avant le 31/12/2011),
- se prononce favorablement sur les modalités techniques et financières de la proposition de convention,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention cadre et à finaliser et signer la convention de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 114                    Contre : 0                    Abstentions : 2

### ↳ R 2.4 - Tramway - Autorisation de signature du marché de contrôles extérieurs

A l'unanimité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 114                    Contre : 0                    Abstentions : 2

### ↳ R 2.5 - Demande de subvention auprès du SYDED pour les travaux de mise en veilleuse de la Rocade Nord Ouest

A la majorité, 1 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur le plan de financement de l'opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du SYDED,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute convention afférente définissant les modalités techniques et financières permettant le versement de cette subvention.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 112                    Contre : 1                    Abstentions : 2

↳ R 2.6 - Desserte par Ginko de la gare Besançon Franche-Comté - Evolution du projet

A la majorité, 2 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette évolution du projet.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 113                    Contre : 2                    Abstention : 0

↳ R 2.7 - Avenant n°1 à la convention de financement relative à l'aménagement de la ligne reliant Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV pour la mise en œuvre d'un service de transport ferroviaire devant desservir 3 nouvelles haltes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur ce projet d'avenant à la convention de financement relative à l'aménagement de la ligne reliant Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV pour la mise en œuvre d'un service de transport ferroviaire devant desservir 3 nouvelles haltes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 115                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 2.8 - Financement de la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône

A la majorité, 18 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le protocole d'intention pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, dans les conditions évoquées à l'article 7 du protocole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole d'intention.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 95                    Contre : 18                    Abstentions : 2

**Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion**

↳ R 3.1 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la location d'un DATA CENTER

Mme MENETRIER ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide à la location au titre de la réglementation européenne fixée dans le cadre « de minimis » (dans les limites de ce « de minimis », soit 200 000 € sur 3 ans, et de 30 % du montant global de la location sur 3 ans).

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 111                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 3.2 - Fonds Régional à l'Innovation - Avenant n°2 - Convention triennale 2009-2011 entre la Région Franche-Comté, le Grand Besançon et OSEO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional à l'Innovation à hauteur de 150 000 € en 2011,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 à la convention de partenariat entre le Grand Besançon, la Région Franche-Comté et OSEO Innovation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 3.3 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projets CO-SAVE, DeQualC et MIS  
MM. BODIN et FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

CO-SAVE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement par la CAGB du projet CO-SAVE à hauteur de 50 000 € sous forme de subvention au bénéfice de l'Université de Franche-Comté qui en assurera la gestion et l'affectation pour le compte du collectif porteur du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

DeQualC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement par la CAGB du projet DeQualC à hauteur de 72 000 € sous forme de subvention au bénéfice de l'Ecole Nationale Supérieur Mécanique et Microtechniques, qui en assurera la gestion et l'affectation pour le compte du collectif porteur du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

MIS (Masque Insufflateur de Sécurité)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement par la CAGB du projet MIS à hauteur de 27 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la Société POLYCAPTIL, qui en assurera la gestion et l'affectation pour le compte du collectif porteur du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 108                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 3.4 - Service d'Amorçage de Projets - Concours financier du Grand Besançon

MM. FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le versement d'une participation de 37 600 € à la BGE FC (ensemble pour aGir et Entreprendre Franche-Comté) pour le financement du dispositif Service Amorçage de Projets,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 109                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 3.5 - Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul - Plan de financement prévisionnel et création d'un budget annexe

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le plan de financement prévisionnel relatif à l'aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul,
- la création d'un budget annexe « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul ».

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 3.6 - Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul - Définition du prix de cession

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les fourchettes de prix de cession.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 3.7 - sedD - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2010

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la sedD pour l'exercice 2010.

↳ R 3.8 - SAIEMB IE - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2010

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises pour l'exercice 2010.

**Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie**

↳ R 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Mazerolles-le-Salin et Ecole-Valentin

MM. BAVREL, GUYEN et PARIS ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 843,52 € à la commune de Mazerolles-le-Salin pour son projet de rénovation de l'église à hauteur de 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe2,
- l'attribution d'une subvention d'un montant de 17 732,43 € à la commune d'Ecole-Valentin pour son projet de requalification de la rue de l'Aqueduc à hauteur de 20 % du montant des études et 10 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 4.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 109                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 4.2 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur la démarche globale,
- se prononce favorablement sur les orientations de la charte paysagère destinée à être présentée lors du prochain comité de pilotage,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette charte,
- se prononce favorablement sur le projet de convention avec le CAUE,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 4.3 - Convention de partenariat entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation d'opérations conjointes de communication sur le Plan Climat et l'Agenda 21

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention triennale de partenariat concernant la mise en place d'actions conjointes de communication sur l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial,
- autorise le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0



## **Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports**

### ↳ R 5.1 - Développement du tourisme fluvial - Programmation d'équipements complémentaires pour le port d'agglomération de 2012 à 2015

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, se prononce favorablement sur :

- la politique d'intervention du Grand Besançon proposée pour optimiser les fonctions du port fluvial d'agglomération et permettre le développement de nouvelles activités annexes,
- le calendrier et les financements prévisionnels des 3 opérations prévues.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R 5.2 - Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant pour les bateaux à Besançon - Validation du plan de financement et demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur le projet d'aménagement, en 2012, d'un point de ravitaillement en carburant pour les bateaux pour un montant prévisionnel de 53 820 € TTC sur le site de la halte de la Cité des Arts et de la Culture à Besançon, et sur le plan de financement prévisionnel de cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Doubs, de la Région Franche-Comté et d'autres partenaires éventuels (Etat, Europe ou autres).

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R 5.3 - Port fluvial d'agglomération - Vote des tarifs 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, se prononce favorablement sur l'adoption des tarifs appliqués pour l'année 2012, avec la réserve de pouvoir les modifier éventuellement en cours d'année.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R 5.4 - Office de Tourisme et des Congrès de Besançon - Subvention 2011

*MM. GIRARD, MONNEUR, PRALON et PREIONI ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 75 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs à intervenir entre le Grand Besançon et l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 107                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R 5.5 - Circuits pédestres et VTT - Avancement (aménagement des circuits, outils de communication) et modification du schéma sur le premier secteur finalisé

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'état d'avancement de l'aménagement et de la communication sur les circuits pédestres et VTT,
- se prononce favorablement sur la modification de la liste des circuits pédestres et VTT déclarés d'intérêt communautaire sur le secteur « Massif du Jura ».

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 5.6 - Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de la DRAC nécessaire aux actions culturelles organisées par le CRR et le service culture-tourisme-sports

M. PRALON ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Monsieur Jean-Yves PRALON comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles 1, 2 et 3.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

↳ R 7.1 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention de 4 000 € à l'ASET,
- d'une subvention de 6 000 € à Gadjé (3 000 € subvention de fonctionnement + 3 000 € financement de l'accompagnement renforcé).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Avenant à la convention du 4 avril 2007 relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Adaptation locale d'application du Supplément de Loyer de Solidarité sur le Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le nouveau principe d'application du Supplément de Loyer de Solidarité sur le territoire du Grand Besançon qui sera inséré dans le Plan Local de l'Habitat actualisé.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.4 - Subvention CAGB pour une opération de construction de la SAIEMB Logement - PRU des Clairs Soleils

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. FOUSSERET, GONON et LOYAT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi à la SAIEMB Logement d'une subvention d'un montant global de 94 525 € pour la construction de 37 logements de type PLUS et PLAI dans le cadre des démolitions/reconstructions du PRU des Clairs Soleils.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.5 - Programmation 2011 en matière de réhabilitation des logements locatifs publics (crédits CAGB)

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.6 - Programmation 2011 de droit commun des logements locatifs publics (crédits délégués de l'Etat)

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. FOUSSERET, GONON et LOYAT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces nouveaux dossiers inscrits dans la programmation 2011 de Droit commun,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes, pour un montant total de 92 951,94 € correspondant à une production, par Neolia et la SAIEMB Logement, de 38 logements locatifs publics de type PLUS et PLAI.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.7 - Demandes d'agrément et de subventions pour l'aménagement de logements locatifs communaux PALULOS

M. CURTY ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les demandes d'agrément des communes de Vorges-les-Pins et La Vèze,
- l'attribution d'une subvention de 21 000 € à la commune de Vorges-les-Pins,
- l'attribution d'une subvention de 9 000 € à la commune de La Vèze.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.8 - Vente d'une maison - 1 rue de l'école à Mamirole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur la vente du bien sis à Mamirole, 1 rue de l'Ecole, au prix de 70 000 € net vendeur,
- autorise Monsieur le Président, à signer l'acte de cession afférent à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

### **Questions diverses**

↳ R 10.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ Motion n°1- Hausse du taux de TVA réduit de 5,5 % à 7 %

Mmes GELIN et FAIVRE-PETITJEAN et MM. GIRERD et GONON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte cette motion relative à la hausse du taux de TVA réduit de 5,5 % à 7 %.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ Motion n°2- Diminution du taux de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté adopte cette motion contre la diminution du taux de cotisation au CNFPT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 1

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

## Séance du jeudi 15 décembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

**Etaient présents** : **Amagney** : Thomas JAVAUX **Arguel** : André AVIS **Audeux** : Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO **Avanne-Aveney** : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure** : Auguste KOELLER **Boussières** : Roland DEMESMAY **Braillans** : Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 9.1) **Chaleze** : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule** : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) **Champagney** : Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins** : Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc** : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) **Chaucenne** : Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : Jacky LOUISSON **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête** : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) **Deluz** : Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin** : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes** : Maryse MILLET **Grandfontaine** : François LOPEZ **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **La Vèze** : Jacques CURTY **Larnod** : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle** : Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) **Marchaux** : Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : Daniel PARIS **Miserey-Salines** : Marcel FELT **Montfaucon** : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre** : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN **Noironte** : Bernard MADOUX **Novillars** : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) **Pelousey** : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey** : Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugy** : Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay** : Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône** : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) **Serre-les-Sapins** : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay** : Jean-Yves PRALON **Thise** : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes** : Dominique GRUBER **Vaire-Arcier** : Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux-les-Prés** : Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

**Etaient absents** : **Besançon** : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : Philippe CHANEY **Boussières** : Bertrand ASTRIC **Busy** : Philippe SIMONIN **Champoux** : Thierry CHATOT **Chemaudin** : Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : Jean-Pierre PROST **Grandfontaine** : Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Mamirolle** : Daniel HUOT **Miserey-Salines** : Denis JOLY **Nancray** : Daniel ROLET **Novillars** : Philippe BELUCHE **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pirey** : Jacques COINTET **Routelle** : Claude SIMONIN **Thoraise** : Jean-Michel MAY

**Secrétaire de séance** : Bernard GAVIGNET

**Procurations de vote** :

**Mandants** : S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, JS. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, MN. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6).

**Mandataires** : G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, JL. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), JP. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6).



**Communauté d'Agglomération du  
Grand Besançon**

**Procès-verbal**

**Conseil de Communauté**

**Jeudi 15 décembre 2011**

*Salle des séances de la CCIT du Doubs*

## Ordre du jour

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté \_\_\_\_\_ 18

Rapport n°0.2 - Modification de la délégation du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat \_\_\_\_\_ 20

### Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

#### Finances

Rapport n° 1.1.1 - Décision Modificative n°3 \_\_\_\_\_ 21

Rapport n° 1.1.2 - Budget Annexe Déchets 2012 \_\_\_\_\_ 26

Rapport n° 1.1.3 - Tarifs « classiques » - Gestion des Déchets 2012 \_\_\_\_\_ 33

Rapport n° 1.1.4 - Tarifs Redevance Incitative - Gestion des Déchets 2012 \_\_\_\_\_ 34

Rapport n° 1.1.5 - Modification des tarifs du Centre d'Enfouissement Technique des Andiers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 \_\_\_\_\_ 36

Rapport n° 1.1.6 - Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) \_\_\_\_\_ 39

Rapport n° 1.1.7 - Désignation des membres proposés à la DRFIP pour siéger dans la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) \_\_\_\_\_ 40

Rapport n° 1.1.8 - Evaluation des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2011 \_\_\_\_\_ 41

Rapport n° 1.1.9 - Adhésion à l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales \_\_\_\_\_ 41

#### Ressources Humaines

Rapport n° 1.2.1 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents \_\_\_\_\_ 45

Rapport n° 1.2.2 - Mutualisation de services - Avenants à plusieurs conventions de mise à disposition de Services \_\_\_\_\_ 45

Rapport n° 1.2.3 - Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires \_\_\_\_\_ 45

### Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

Rapport n°8.1 - Dispositif Aide aux Communes - Mise à disposition de certains services communautaires entre la CAGB et ses communes membres \_\_\_\_\_ 46

### Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Orientations sur le règlement de collecte et de facturation \_\_\_\_\_ 46

### **Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements**

Rapport n°2.1 - Tramway - Participation financière du Conseil Général aux travaux de confortement du Pont Canot _____	49
Rapport n°2.2 - Tramway - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat _____	49
Rapport n°2.3 - Tramway - Convention avec la Ville de Besançon sur les flux financiers _____	50
Rapport n°2.4 - Tramway - Autorisation de signature du marché de contrôles extérieurs _____	50
Rapport n°2.5 - Demande de subvention auprès du SYDED pour les travaux de mise en veilleuse de la Rocade Nord Ouest _____	50
Rapport n°2.6 - Desserte par Ginko de la gare Besançon Franche-Comté TGV - Evolution du projet _____	52
Rapport n°2.7 - Avenant n°1 à la convention de financement relative à l'aménagement de la ligne reliant Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV pour la mise en œuvre d'un service de transport ferroviaire devant desservir 3 nouvelles haltes _____	54
Rapport n°2.8 - Financement de la 2 <sup>ème</sup> phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône _____	55

### **Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion**

Rapport n°3.1 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la location d'un DATA CENTER _____	59
Rapport n°3.2 - Fonds Régional à l'Innovation - Avenant n°2 - Convention triennale 2009-2011 entre la Région Franche-Comté, le Grand Besançon et OSEO _____	61
Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projets CO-SAVE, DeQualC et MIS _____	61
Rapport n°3.4 - Service d'Amorçage de Projets - Concours financier du Grand Besançon _____	61
Rapport n°3.5 - Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul - Plan de financement prévisionnel et création d'un budget annexe _____	62
Rapport n°3.6 - Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul - Définition du prix de cession _____	62
Rapport n°3.7 - sedD - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2010 _____	62
Rapport n°3.8 - SAIEMB IE - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2010 _____	62

### **Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie**

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Mazerolles-le-Salin et Ecole-Valentin _____	63
Rapport n°4.2 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs _____	64
Rapport n°4.3 - Convention de partenariat entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation d'opérations conjointes de communication sur le Plan Climat et l'Agenda 21 _____	64



### **Commission n°05 : Tourisme, Culture, Sports**

Rapport n°5.1 - Développement du tourisme fluvial - Programmation d'équipements complémentaires pour le port d'agglomération de 2012 à 2015	65
Rapport n°5.2 - Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant pour les bateaux à Besançon - Validation du plan de financement et demande de subvention	66
Rapport n°5.3 - Port fluvial d'agglomération - Vote des tarifs 2012	66
Rapport n°5.4 - Office de Tourisme et des Congrès de Besançon - Subvention 2011	66
Rapport n°5.5 - Circuits pédestres et VTT - Avancement (aménagement des circuits, outils de communication) et modification du schéma sur le premier secteur finalisé	67
Rapport n°5.6 - Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de la DRAC nécessaire aux actions culturelles organisées par le CRR et le service culture-tourisme-sports	68

### **Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

Rapport n°7.1 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage 2011	68
Rapport n°7.2 - Avenant à la convention du 4 avril 2007 relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Besançon	68
Rapport n°7.3 - Adaptation locale d'application du Supplément de Loyer de Solidarité sur le Grand Besançon	68
Rapport n°7.4 - Subvention CAGB pour une opération de construction de la SAIEMB Logement - PRU des Clairs Soleils	69
Rapport n°7.5 - Programmation 2011 en matière de réhabilitation des logements locatifs publics (crédits CAGB)	69
Rapport n°7.6 - Programmation 2011 de droit commun des logements locatifs publics (crédits délégués de l'Etat)	69
Rapport n°7.7 - Demandes d'agrément et de subventions pour l'aménagement de logements locatifs communaux PALULOS	70
Rapport n°7.8 - Vente d'une maison - I rue de l'école à Mamirole	71

### **Questions diverses**

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	71
Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	71
Motion n°1 - Hausse du taux de TVA réduit de 5,5 % à 7 %	72
Motion n°2 - Diminution du taux de cotisation au Centre National de la fonction Publique Territoriale (CNFPT)	73

## Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### Conseil de Communauté

Jeudi 15 décembre 2011

La séance ouverte à 18h15 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 21h30.

#### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

**M. LE PRESIDENT.-** Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien vous asseoir, afin que je puisse ouvrir cette séance du Conseil de Communauté, merci, voilà, le quorum est largement atteint. Et je voudrais, non pas accueillir, parce qu'on est chez lui, donc remercier le nouveau Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale, Dominique ROY qui va être parmi nous ce soir quelques instants. Je veux lui renouveler toutes nos félicitations, j'ai déjà eu l'occasion de le faire, je voudrais dire à Dominique ROY combien nous espérons que dans les mois et les années à venir, nous puissions continuer à travailler en bonne intelligence avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale au développement de notre Agglomération. Le remercier aussi pour le fait que, l'institution, la chambre consulaire, nous accueille et que nous sommes très heureux d'être accueillis ici, faute de quoi nous serions un peu sans domicile fixe pour nos séances de Conseil d'Agglomération. Je lui cède la parole en renouvelant nos sincères félicitations.

**M. ROY.-** Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Maire de Besançon, Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents de la Communauté de d'Agglomération, Mesdames, Messieurs, les représentants élus des communes du Grand Besançon, Mesdames, Messieurs, je tenais, avec l'autorisation du Président FOUSSERET, dès que possible, à vous accueillir personnellement au sein des locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs, dont l'Assemblée vient de me porter, le 28 novembre, à la Présidence et je vous souhaite la bienvenue.

En effet, le développement de la coopération, collaboration de la CCIT avec le Grand Besançon, autour d'une ambition de rayonnement partagé, sera l'une des priorités de mon mandat. Je souhaite que nous puissions renforcer les synergies autour de deux axes :

- d'une part, le développement de l'économie, naturellement et de l'industrie, en particulier, nous avons trop souvent abandonné de nos esprits l'industrie,
- et le deuxième axe, l'aménagement du territoire, en agissant conjointement sur le déploiement du SCoT et l'optimisation des conditions cadre.

Le Grand Besançon sait accueillir, Monsieur le Président, les entreprises au savoir-faire pointu et à fort potentiel, comme dernièrement MECASEM. Un secteur en particulier doit retenir notre attention, j'y suis très attaché depuis bien longtemps et je sais que Jean-Louis FOUSSERET y est également attaché, c'est l'Horlogerie. J'ai encore la nostalgie quand j'étais enfant et qu'on allait en vacances à l'autre bout de la France de dire : « Ah, Besançon, la capitale de l'Horlogerie ».

Le renouveau porté par la CAGB se poursuit, en lien avec le dynamisme de l'industrie horlogère suisse et je crois que de ce point de vue là, la construction sur TEMIS d'un bâtiment pour BREITLING SAV est de ce point de vue emblématique de ce renouveau que nous appelons de nos vœux. Nous soutiendrons les efforts de valorisation, de promotion de l'Agglomération, on peut en effet espérer qu'un double mouvement, j'ose le mot, parlant de l'Horlogerie, pourra entraîner cette filière à haut potentiel.

D'abord, la renaissance de marques horlogères porteuses, d'un savoir-faire bisontin ancestral, authentique, voire, de valeurs culturelles et ensuite l'arrimage croissant par voie de sous-traitance, notamment à une industrie horlogère suisse, dont les prévisions de croissance endémiques sont proches de 10 % l'an. Ainsi le projet SECTO, opportunité sectorielle pour les microtechniques, portée par la CCIT et qui a reçu votre soutien, comportera des actions dans le domaine de l'Horlogerie, mais aussi plus généralement dans le secteur du luxe, la maroquinerie, notamment l'aéronautique. Nos services y travaillent ensemble, SECTO est un vecteur important de coopération entre la Chambre de Commerce et la CAGB, capitale des microtechniques. La capitale comtoise, Monsieur le Président, investit et se dote d'une nouvelle infrastructure de transport, le tramway. Le chantier a commencé véritablement en cette fin d'année 2011 et va changer la physionomie de l'Agglomération. Les travaux et les nuisances ne doivent pas nous faire perdre de vue qu'il y a là un projet urbain à réussir ensemble, à optimiser, à transformer en levier de développement économique. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs sera attentive aux côtés des professionnels, du commerce notamment, à ce que la période de travaux puisse être vécue sans conséquence sur la pérennité des établissements.

Nous ne reconnâtrons pas notre ville dans 5 ans : ZAC des Marnières, Ilot Pasteur, un des défis qui nous attend, le respect des équilibres entre grande distribution et commerces indépendants, entre ville-centre et périphérie. Sans compter les projets de nature culturelle : La Rodia, la Cité des Arts et de la Culture, faisons de ces aménagements un succès collectif, partagé, optimisé, une source d'activités, un cadre de vie rayonnant pour les touristes, comme pour les entreprises et leurs salariés.

Sur le volet de l'aménagement du territoire toujours, l'ouverture de la gare de Besançon Franche-Comté TGV, le 11 décembre dernier, a été un moment important. La LGV matérialise désormais le réseau métropolitain Rhin-Rhône qui devrait nous permettre de développer nos échanges avec les régions voisines, mais également avec nos voisins européens, un enjeu, la complémentarité, avec nos voisins bourguignons et alsaciens, que nous oublions trop souvent.

Notre position géographique doit nous servir, nous conforter dans notre développement. La conjoncture économique, certes, complexe et incertaine, que nous traversons, doit nous inciter à renforcer notre collaboration et c'est un signe que je voulais donner ce soir au Président de l'Agglomération et au Conseil, au service du développement de l'attractivité de l'Agglo, de son rayonnement et de son développement économique.

Et je renouvelle devant vous mes vœux de collaboration étroite avec votre assemblée, entre les équipes techniques au service d'une ambition territoriale partagée. Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci Dominique (*Applaudissements.*) Merci Monsieur le Président, cher Dominique ROY, je me félicite de ces propos, mais je n'en doutais pas. Je connais déjà Dominique ROY depuis quelques années, nous avons travaillé sur de nombreux projets ensemble et je crois qu'effectivement, il y a avec Dominique ROY et ses équipes, la volonté d'un travail, d'une collaboration efficace entre notre institution, notre établissement public et la chambre consulaire qu'il préside aujourd'hui. J'ai bien noté qu'il y avait aussi une volonté d'utiliser le tramway demain, de l'utiliser surtout comme un objet de développement économique, ce qu'il sera, avec la volonté aussi d'être attentif, et c'est normal que la Chambre de Commerce soit attentive, aux difficultés éventuelles, il y en aura certainement, que peuvent rencontrer certains commerçants. C'est pour cela que la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs sera présente, avec d'autres d'ailleurs, dans les commissions amiables dans lesquelles nous ne siégerons pas d'ailleurs.

Donc, il y a aussi une volonté très forte de collaborer sur un certain nombre de sujets, nous aurons l'occasion de nous revoir et d'en parler. Moi, ce qui me fait plaisir, c'est qu'un expert, ce soir, dise et c'est vrai, mais quand c'est le Président de la Chambre de Commerce qui le dit c'est mieux que quand c'est le Président de la CAGB qui le dit lui-même, quand on dit que nous ne reconnaitrons pas notre ville dans 5 ans, oui, je pense qu'effectivement, dans 5 ans, la ville aura changé, que ces mutations vont entraîner un certain nombre de changements d'habitudes, qu'il faut être attentif. Il faut être attentif, par exemple, au développement du commerce en périphérie pour maintenir l'attractivité d'une part du centre de Besançon, mais aussi d'autre part, l'attractivité de tous les centres commerciaux qui sont dans la périphérie, parce qu'on a besoin aussi de commerces de proximité sur l'ensemble du territoire de la CAGB. Donc, Monsieur le Président, en vous renouvelant nos remerciements pour votre accueil, ici et puis par cette volonté de collaboration. Ecoutez, je peux dire que j'espère que cette année 2012 va donc démarrer sous de bons augures. Vous pouvez rester là quelques instants si vous le souhaitez, et vous pouvez nous quitter quand vous le souhaitez, mais vous êtes le bienvenu, cher Dominique.

Bien, merci beaucoup, de ces propos introductifs. Je vais maintenant rentrer dans le vif de la séance, en annonçant les pouvoirs : Patrick BONTEMPS donne pouvoir à Françoise FELLMANN, Benoît CYPRIANI à Nicolas GUILLEMET, Yves-Michel DAHOUI à Danièle POISSENOT, Béatrice FALCINELLA à Jean-Sébastien LEUBA, Abdel GHEZALI à Nicole WEINMAN, Jean-Pierre GOVIGNAUX à Jean-Claude ROY, Lazhar HAKKAR à Frank MONNEUR, Valérie HINCELIN à Corinne TISSIER, Sylvie JEANNIN à Jacqueline PANIER, Jacques MARIOT à Michel LOYAT, Carine MICHEL à Fanny GERDIL-DJAOUAT, Béatrice RONZI à Emmanuel DUMONT, Jean ROSSELOT à Jean-Marie GIRERD, Joëlle SCHIRRER à Jean-Jacques DEMONET, Marie-Noëlle SCHOELLER à Jean-Louis FOUSSERET, Zahira YASSIR-COUVAL à Cyril DEVESA, Daniel HUOT à François LOPEZ, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY, Serge RUTKOWSKI à Geneviève VERRON, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Bernard BECOULET à Brigitte VIONNET.

Voilà donc pour les pouvoirs. Sont excusés jusqu'à leur arrivée :

Hayatte AKODAD qui va arriver mais qui a donné pouvoir en attendant à Nicolas BODIN, Didier GENDRAUD à Sylvie WANLIN, et Marcel COTTINY à Séverine MONLLOR

Valérie BRIOT, elle, étant excusée.

Maintenant, après avoir vérifié que le quorum était rempli, avoir ouvert la séance, avoir entendu avec intérêt le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, je désigne un secrétaire de séance, Bernard GAVIGNET, par exemple.

**M. GAVIGNET.**- Non, non.

**M. LE PRESIDENT.**- On le fait, comme tu es, pour une fois que tu as, non, je ne dis rien, là. Bon, Bernard GAVIGNET, les pouvoirs, je les ai annoncés et je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 17 novembre 2011. Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté.

Rapport n°0.2 - Modification de la délégation du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat
---

**M. LE PRESIDENT.**- Rapport 0.2 « Modification de la délégation du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat. » Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas, on peut considérer que c'est adopté.

Finances : Décision Modificative n°3, Gaby, je te passe la parole.

**Finances**

Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°3

**M. BAULIEU.-** Merci, pour ce rapport dont vous avez pris (*toux*) c'est contagieux, ça allait jusqu'à maintenant, mais c'est contagieux, déjà j'ai les yeux, qui commencent à briller. Et Jean-Pierre, je le regarde dans les yeux pour savoir si j'ai les yeux qui brillent, écoutez, c'est ennuyeux cette affaire.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais moi, j'ai mes armes.

**M. BAULIEU.-** Bien, sur cette Décision Modificative, nous avons préparé, enfin, les services, la Direction des Finances, a préparé un petit diaporama, ce sera donc plus aisé à suivre. Et vous avez pris connaissance, dans le détail, du rapport.

Nous aurons deux éléments, ajoutés dans ce rapport :

Donc à introduire à la Décision Modificative : c'est de prendre acte de l'état d'engagement des crédits dans l'opération TCSP sur l'exercice 2011, afin, tout simplement, de régulariser les choses en matière de libération de la provision, on y verra tout à l'heure, mais simplement pour, non pas vous mettre en bouche, mais vous dire, une modification, enfin, un complément et une information, qui seront dans ce rapport. Donc, la modification, c'est d'ajouter à ce rapport l'ajustement des crédits relatif aux engagements TCSP 2011, de sorte que nous ajustions également la libération de la provision et la constitution de la provision, puisque, comme nous nous engageons moins, nous pouvons donc constituer partiellement une provision encore sur cette année 2011. Donc, ça, c'est une modification que nous intégrerons dans ce rapport.

L'information, qui est des plus désagréables, touche quant à elle aux dernières informations qui tombent, relatives à nos recettes fiscales 2011 et qui sont donc en retrait assez net, au total de 875 000 € sur les chiffres qui nous avaient été notifiés. Et donc nous ne proposerons pas de l'intégrer dans la DM 3, c'est tout récent, mais nous passons l'information ce soir, que vous le sachiez. Et nous recherchons les explications, ce n'est pas tout simple, mais nous sommes sans doute là, donc dans les exercices extraordinaires tenant à une réforme simple dans sa composition, dans sa mise en œuvre, comme chacun le sait et qui donc n'est sans doute pas sans conséquences dans les mécanismes mis en œuvre. Mais c'est une information que nous passons ce soir dans ce rapport, donc qui ne s'intègre pas dans la DM3. Si nous devons ultérieurement solder les choses, nous aurons à y revenir.

Je reviens maintenant sur le contenu même de cette DM3 qui, en dehors de ces aspects, n'a pas d'aspects très particuliers. Nous avons plutôt des enregistrements positifs, précisément sur un plan fiscal, mais qui seront atténués dans les jours et les semaines qui viennent. Sur un premier écran, on rappelle rapidement quels sont les éléments essentiels de cette DM3 :

- la diminution du prélèvement au titre du FNGIR, donc des notifications en matière de recettes fiscales, qui ont un impact final positif jusque là,
- des annulations de rattachement pour un solde après à 5 000 €,
- la création du budget Annexe « Portes de Vesoul » sur une opération annexe en matière d'aménagement et qu'il nous faut commencer à financer,
- ensuite l'impact budgétaire sur les aspects fonctionnement, investissement et sur le TCSP, donc, nous y viendrons tout à l'heure, ce sont les indications que je vous donnais. Ce mouvement là n'ayant pas d'impact, lui, sur le recours à l'emprunt, puisque nous étions sur une perspective de financement en 2011, intégralement sur la libération de provision pour nos investissements TCSP, mais on ne devait pas totalement consommer la provision en 2011, mieux que ça, nous allons en constituer une petite partie. Mais donc cela tient tout simplement aux notifications des marchés et un petit décalage, mais les choses ne sont pas changées, bien évidemment.

Je passe rapidement sur l'écran suivant, donc sur les recettes fiscales. Nous notions que les recettes, les notifications définitives, vous aurez entendu par mon propos introductif, que le définitif est très relatif. Nous sommes sans doute dans une ère nouvelle, sur ce plan là et donc nous avons enregistré ces résultats avec satisfaction qui attestent d'un dynamisme du territoire :

- sur la contribution « cotisation foncière des entreprises » + 5,50 % par rapport à l'exercice précédent et par rapport à nos estimations + 453 000,
- en taxe d'habitation + 3,54, donc 2 % de revalorisation forfaitaire, donc nous avons là aussi du dynamisme + 254 000,
- sur le foncier non bâti je passe rapidement,
- sur la CVAE et donc l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau, donc là les prévisions nous venant de Bercy ne sont pas révélées favorables - 824 000 et moins 28 000, mais tout cela trouvant sa régularisation dans notre contribution au FNGIR. Il en ira différemment si nous n'avons pas nos recettes attendues en matière de taxes d'habitation, puisque c'est essentiellement de ça dont il s'agit, sur le point que j'évoquais tout à l'heure.

Donc l'information que je commençais à vous distiller, vous l'avez sur l'écran suivant, c'est une information, relative aux derniers éléments que nous avons pu obtenir, avec, au total, 875 184 € de moins en prévisions de recettes que ce qui nous avait été notifié et l'essentiel touchant la taxe d'habitation - 772 000 € et puis également la taxe sur les surfaces commerciales, donc la taxe com - 100 000. Donc nous recherchons les explications, mais pour l'heure, ayant cette information, nous ne pouvons pas passer cette DM3 sans vous donner au moins l'information. Mais nous ne l'intégrons pas dedans, cela demande à être précisé, mais cette information, bien évidemment, est des plus préoccupantes, parce que, comme on dit, 875 000, ce n'est quand même pas tout à fait une paille. Donc voilà l'information désagréable de la soirée.

Sur la suite « Notification définitive du FNGIR » c'est l'écran suivant, on l'a vu tout à l'heure dans les chiffres récapitulatifs. Nous contribuerons moins au FNGIR, nous avons une indication à 5,9 M, donc nous serions à guère plus de 4 M, donc c'est une bonne information pour nos contribuables, si tout cela ne recèle pas d'autres surprises, puisque, comme on en a régulièrement, ce n'est pas un trait de mauvais esprit que je fais, c'est l'expression d'une préoccupation. Mais je dis, c'est effectivement une bonne information pour les contribuables, entreprises et particuliers, puisque le FNGIR c'est la résultante de tout ce que produit les différents impôts, le panier de recettes de substitution à la taxe professionnelle dans sa version antérieure. Et de ce point de vue, nous avons largement et on le maintient pour les 4 M, dénoncé ce principe du FNGIR qui va conduire, de toute manière nos contribuables, nous en sommes, à payer des impôts pour qu'ils aillent ailleurs. Donc, voilà, ce n'est jamais enthousiasmant de se trouver dans cette situation. Nous le serons un peu moins que prévu. Ensuite, sur les autres informations, rôle supplémentaire + 427 000 € c'est l'écran suivant et donc sur le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, reconduction jusqu'à nouvel ordre, donc la question est posée, un peu moins que 2010, 1 864 000 € et on vous annonce que, normalement, dès 2012, devrait être mis en place le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal des Recettes. Donc les choses sont en train de s'ajuster, de se mettre au point, je n'en ferai pas de commentaire avant l'heure, mais il y a quelquefois des indications qui sont préoccupantes, simplement parce que si on se rend compte que par un coup de baguette magique les riches deviennent pauvres et les pauvres deviennent riches, la notion de solidarité de péréquation se trouve renversée. Voilà, je souhaite que nous ne soyons pas face à un dispositif à nouveau renversant. Voilà, donc, les choses sont encore une fois en train de se caler là-dessus.

Les éléments suivants, sur l'écran qui suit, passons rapidement, acquisition de logiciels pour 15 000 €, mais avec un impact budgétaire, modeste. Et puis des annulations de rattachement, vous avez tout cela dans le rapport, je ne m'y arrête pas particulièrement, sur le « Transports » dont le recours à l'emprunt ne change pas, portant non pas sur le TCSP mais sur les investissements courants.

Ensuite, écran suivant, à intégrer au rapport de la DM3, c'est ce que j'indiquais tout à l'heure, c'est ce que nous vous proposons d'ajouter ce soir et donc réajustement des réalisations 2011 « TCSP » budget Annexe Transports. Donc là, je vais lire l'écran parce qu'il s'agit que chacun en prenne la mesure. Il n'y a rien d'extraordinaire, mais seulement pour se dire qu'on va décaler des crédits. Au vu des réalisations 2012 sur l'opération TCSP, dont le tram, on sait qu'il y a l'infrastructure ferroviaire Nord et le dépôt de Planoise qui font partie de ce programme global. Il est nécessaire de réajuster des opérations de constitution libération de la provision de VT. A ce jour les réalisations nettes 2011, donc dépenses / recettes sur l'opération TCSP seraient de 10 M€ sur un budget ouvert d'un peu plus de 29 M et donc investissement et fonctionnement, soit 19,3 M€, non réalisés, qui s'expliquent par 16,4 M sur le tramway du fait essentiellement de résultats favorables sur les consultations des marchés de travaux, d'un décalage ou attribution, la notification et donc le versement des avances forfaitaires de ces marchés, cela va se passer tout au début de 2012. Et puis des procédures d'acquisitions foncières, actuellement en cours et qui n'ont pas donné lieu à versement, donc qui interviendront au 1<sup>er</sup> semestre 2012. Et puis 2,9 M sur les autres projets TCSP, donc « Infrastructures ferroviaires Nord » et « Dépôt de Planoise » donc qui n'ont pas été engagées sur 2011.

Sur l'écran suivant, donc les conséquences, donc au budget 2011, la libération de provisions s'établissait à 17 M€, donc il n'était pas prévu de constituer des provisions, donc le besoin de financement de l'opération « TCSP » était supérieur au surplus de VT de l'année, qui est de l'ordre de 12 M, donc c'est quand on parle des 17 plus les 12 de l'année, on retrouve les 29 qui étaient ouverts. Au vu des réalisations effectives, il est nécessaire de constituer en 2011 la provision à hauteur de 12,4 M, surplus de VT et de la libérer à hauteur de 10,2 M. Ces opérations de constitution, libération de provision de VT, inscrites sur le budget principale, transitent par la subvention d'équilibre Transports, celle-ci doit donc être diminuée de 19,3 M pour atteindre 8,100 M.

Donc ces opérations modifient les équilibres du budget principal et du budget Annexe Transports, mais sont sans impact sur le recours à l'emprunt de ces budgets consolidés, puisque, encore une fois, il n'était pas envisagé d'avoir recours à l'emprunt sur l'opération TCSP au cours de cet exercice 2011. Donc, voilà, je m'y suis arrêté plus particulièrement, puisque c'est un élément que nous vous proposons d'intégrer dans cette DM3.

Ensuite, très rapidement, vous en avez pris connaissance dans les rapports, création du budget Annexe Portes de Vesoul, donc pour démarrer les opérations, sur un montant de 102 000 € et comme on le fait dans d'autres opérations, le Noret, par exemple, avec la comptabilité de stock et puis avec les compensations nécessaires à chaque libération ou chaque vente de lots.

Et donc on en arrive à l'équilibre du budget de la Décision Modificative et de la modification du recours à l'emprunt, c'est le tableau de synthèse, donc moins les 2 M et des poussières de recours à l'emprunt par cette DM3.

Et je termine en rappelant la mauvaise nouvelle, il y a, on ne l'a pas intégré là-dedans, le manque de recettes, sans doute, de 875 000 €, qui nous semble devoir se confirmer ces jours-ci, voilà, Président.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais qui reste quand même à vérifier, parce que nous avons demandé un certain nombre d'explications, parce que les chiffres sur lesquels nous nous sommes basés sont les chiffres officiels, les chiffres de Bercy, ce ne sont pas les chiffres de Gabriel BAULIEU, ni de Jean-Louis FOUSSERET ; Voilà, par rapport à cela, est-ce qu'il y a des questions sur cette DM ? Oui, Christophe LIME.

**M. LIME.-** Simplement, dans les plus et les moins, parce que c'est un peu compliqué quand même à tout suivre, ce que j'ai à peu près compris, c'est qu'aujourd'hui on a plus de possibilités financières que ce qu'on avait un peu imaginé il y a un an, c'est un peu comme ça que j'ai compris, mais je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.

**M. BAULIEU.-** En solde recettes, oui, mais avec...

**M. LIME.-** Oui, oui, j'ai bien entendu.

**M. BAULIEU.-** Mais avec le correctif...

**M. LIME.-** Eventuel des 800 000 € possible, qui puissent...

**M. BAULIEU.-** ... Hélas, hélas, Christophe, je crains que l'éventuel ne soit même plus de mise.

**M. LIME.-** Oui, mais entre 2,1 M et même 800 000 €, cela doit faire 1,3 M en plus, de tête, si je..., 1,4 M.

**M. BAULIEU.-** Non mais ce n'est pas, c'est différent, par contre.

**M. LIME.-** Non, mais je dis simplement pour ça, c'est que, il y a un an, on avait fortement discuté de la nouvelle politique fiscale à l'intérieur de l'Agglomération. Un des éléments qui nous avait amené à ce qu'on ait une politique d'abattement relativement moindre était les incertitudes au niveau financier. Si je me souviens bien, cela doit correspondre à peu près à ce chiffre là et de se dire : « En fonction des recettes qui sont aujourd'hui à peu près stabilisées, est-ce qu'on va revoir la politique des abattements pour qu'elle soit un peu plus favorable au niveau des habitants ? »

**M. BAULIEU.-** Il n'est pas dans nos intentions, à ce jour, de revenir sur la décision prise à l'automne dernier, parce que ces éléments dont je viens de rendre compte en matière de recettes, qui sont à ce jour plutôt favorables par le dynamisme, tout simplement, à la fois de l'économie, on l'a vu sur la contribution foncière des entreprises ou sur les impôts habitants, en termes d'évolution de la recette taxe d'habitation, parce qu'on a vu qu'elle est sensiblement supérieure à la revalorisation de la base par le coefficient légal. Donc c'est ce qui est doublement positif, donc c'est à la fois la recette et c'est ce que cela exprime, en termes de vitalité de notre territoire. Mais en même temps cela ne doit pas nous faire illusion sur la prospective financière, on y reviendra dans un avenir très proche, Christophe, puisque le calendrier est ainsi fait que nous en serons rapidement aux Orientations Budgétaires, où l'on voit bien comment évoluent, tendanciellement, nos capacités financières et nos capacités notamment à investir. Donc ces éléments là, je ne vais pas les développer ce soir, ce n'est pas à l'ordre du jour, ne laissent pas penser que nous aurions des facultés à redistribuer aux contribuables, puisque c'est un peu le souhait émis par notre collègue. Donc je suis quand même obligé, je crois, dans la responsabilité qui est la mienne à tempérer son enthousiasme, voilà. Mais nous aurons à revenir sur les questions fiscales, ce n'est pas forcément dans le sens que tu souhaiterais, mais nous pouvons tous le souhaiter d'ailleurs...

**M. LE PRESIDENT.-** Non, je corrige, que nous souhaiterions tous.

**M. BAULIEU.-** Et laisser entendre donc le propos, mais bon, ce n'est pas à l'ordre du jour ce soir, on aura l'occasion d'y revenir, bien évidemment. Mais ne nous faisons pas trop d'illusions, voilà ce que je voulais souligner pour être très franc.



**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Bon, je n'en vois pas, donc par rapport à cela, il n'y a pas d'oppositions ? D'abstentions ? Je vous remercie. Je voulais juste donner une petite précision là. On a parlé du tramway ou autres, j'ai lu dans la presse que nous aurions été un peu malhonnêtes en disant que dans la DUP, il y avait les postes « dépenses » 8 à 11, c'était 71 M, presque 72 et que si on regardait les marchés Infra 1 et Infra 2, on était à 98 M et sous-entendu bien sûr « regardez, déjà..., 27 M de dérapages ! » Alors je voudrais dire à celles et ceux qui ont fait écrire ça, les journalistes, ils ont écrit ce qu'on leur a dit, ce ne sont pas eux qui sont en cause, c'est qu'ils sont, là encore une fois, ou mal intentionnés ou mal informés. Parce que, quand vous comparez des choses, il faut comparer des choses comparables. Quand vous comparez des têtes de chapitre dans la DUP, il faut comparer les mêmes résultats quand on a les résultats des appels d'offres. Or, il se trouve qu'Infra 1, Infra 2, ce n'est pas exactement les mêmes postes qu'il y avait dans la DUP, j'ai fait faire le compte là, et si les marchés Infra 1 et Infra 2 comportent beaucoup plus de postes que ce qui était prévu pour les 71 M et si on additionne ces chiffres, cela veut dire que nous arrivons, dans la DUP, nous arriverions aujourd'hui à 99 327 800, alors que Infra 1 et Infra 2, c'est 98 M. Il y a donc une économie. Donc plutôt que dire que nous avons laissé dérapage, cela dérape déjà, on devrait plutôt féliciter l'équipe « tramway » d'avoir économisé 1 300 000 €, ce qui n'est pas la même chose. D'autant plus que les chiffres de la DUP, ce sont des valeurs 2008 et que les chiffres que je vous donne, ce sont des chiffres valeur 2011, ce qui fait donc beaucoup plus. Donc, je ne vais pas relancer la polémique là-dessus, mais ces informations sont fausses, je les recommuniquerai lors d'une conférence de presse, on en reparlera en Bureau, puisque, en réalité, les appels d'offres que nous avons menés, que nous avons ouverts, qui sont pratiquement terminés, grâce à une excellente, une très bonne maîtrise de nos services, que je tiens à féliciter, des bureaux d'études. On craignait à un moment d'être à 20, 30 % au-dessus, nous sommes plutôt à 10 % en dessous, 10 % en dessous. Donc on est loin du dérapage annoncé à grand renfort de trompette, que les 71 M étaient devenus 98, non. En fait, les 99 327 qu'il y a dans ces marchés là, ils sont devenus 98 et ils sont en valeur 2011, alors que les 99 327 ce sont des valeurs 2008, donc vous voyez la différence. Voilà, c'est une précision que je tenais quand même à donner, parce que, vous savez, on est maintenant dans des, « on insinue, on insinue, on insinue toujours », vous savez, vous connaissez ce proverbe : « Calomniez, calomniez, insinuez, insinuez, il en restera toujours quelque chose » donc maintenant il y a des situations comme ça, permanentes, on dit les choses et puis, maintenant, un clic et c'est parti, il y a des milliers de personnes qui voient ça alors que ce n'est pas juste. Voilà, donc ces chiffres là, on vous les donnera, ceux que ça intéresse, ce sont des chiffres qui ont été contrôlés, donc il y a eu une très, très grande maîtrise des travaux, c'est lié au fait que l'on a bien travaillé, que les premières approches ont été faites sérieusement et c'est vrai aussi que ça se retend un peu à nouveau que le marché et que les entreprises elles font peut-être un peu plus d'efforts qu'elles ne l'auraient fait il y a un an, voilà. C'est donc des éléments d'information que je voulais vous communiquer.

**M. LE PRESIDENT.-** Juste une parenthèse, on me dit que je n'ai pas fait, si j'ai fait voter la DM3, mais peut-être pas formellement. On me dit : « Tu as demandé ? » Donc je redemande : il n'y a pas de vote contre ? Il n'y a pas d'abstention ?

**INTERVENANT MASCULIN.-** Si, si, si, abstention.

**M. LE PRESIDENT.-** Qui ?

**INTERVENANT MASCULIN.-** Abstention ici.

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, alors, j'ai bien fait de refaire voter, alors 2, 4 abstentions. Et le reste sont favorables, voilà. Vous n'aviez pas levé la main, tout à l'heure, je ne vous avais pas vu.

**M. BAULIEU.-** I.1.2 - I.1.3 et I.1.4 touchent donc aux déchets et nous sommes désormais sur les aspects « Budgets et tarifs 2012. » Ce rapport, comme nous le pratiquons d'ordinaire, à la fois sous un impact financier et ses caractères de spécialité nous conduisent à le présenter à deux voix, je vais d'ailleurs laisser pour l'essentiel la parole à notre spécialiste, Jean-Pierre TAILLARD. Tout en rappelant, simplement, en propos introductif, que cette démarche déchets et ses conséquences en matière de tarification, s'inscrit bien dans le sens de notre projet de mandat que nous avons validé il y a maintenant quelques années et qui, donc, suit, rigoureusement, son calendrier d'application avec, vous le savez bien, un axe directeur majeur qui est celui de réduire nos déchets ultimes par renforcement du tri et incitation à trier et à maîtriser ces quantités par l'ensemble des usagers et cela dans une démarche complémentaire avec celle du SYBERT qui a donc la responsabilité du traitement, avec la volonté que nous avons, partagée, de réduire nos capacités d'incinération et donc de réduire les incinérables. Et puis de dynamiser la filière de collecte des recyclables, c'est tout le travail, que ce soit sur le compostage en matière de dégradation biologique, c'est la récupération du verre et c'est toute la récupération des déchetteries et avec également le centre de tri en perspective. Donc c'est cet ensemble global sur lequel nous travaillons et qui nous conduit, cette année 2012 encore, à franchir un cap essentiel, donc vous le savez, avec la Redevance Incitative, dans une maîtrise assez forte de notre budget, avec des causes d'augmentation qui sont souvent externes, c'est la TGAP, c'est la nouvelle réglementation sur les mâchefers, c'est également une préoccupation financière que nous avons au SYBERT et sur lesquels nous devons être prudents, donc ce sont ces éléments là qui pèsent aussi dans l'évolution de nos tarifs. Mais globalement, vous l'avez vu dans les rapports, il y a une forte maîtrise des choses, tout en gérant cette évolution que nous avons décidée tous ensemble et que nous allons devoir porter dans cette année 2012.

Et donc ce soir, outre le budget Annexe Déchets qu'il vous est proposé d'adopter, nous voterons, bien évidemment, les tarifs de la Redevance, j'ai envie de dire : « Ancienne formule » pour la plus grande partie de 2012, mais nous aurons également une présentation et en quelque sorte un vote indicatif sur la nouvelle Redevance Incitative sur laquelle nous aurons à nouveau à statuer dans le courant 2012, enrichis que nous serons des informations mesurées, calculées, comptabilisées, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, puisque le dispositif sera opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier, mais applicable en matière de déclinaison financière auprès de l'utilisateur, à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Mais d'ores et déjà, nous savons fort bien qu'aujourd'hui même, un bac non pucé n'est pas benné automatiquement dans le camion, il faut intervenir par le chauffeur, les choses marchent bien donc, sur le plan de la technique, nous l'avons vérifié. Mais Jean-Pierre va nous en dire beaucoup plus.

**M. TAILLARD.-** Donc ce budget Annexe des Déchets, donc financé essentiellement par la Redevance, il sera présenté en valeur Hors Taxes et on garde en tête que cette taxe à taux réduit est aujourd'hui de 5,5 % et la valeur qui sera applicable l'année prochaine est encore inconnue, puisque les lois de finances n'ont pas encore été votées par les parlementaires.

Donc, si on regarde un petit peu les éléments de dépenses, très peu de choses nouvelles par rapport aux orientations. L'encours de la dette est ridiculement bas, comparé avec 27 000 € qui est la dette par habitant au niveau de l'Etat actuellement. Autre élément important, sur renouvellement des camions, a nécessité de faire un emprunt à courte durée de 8 ans. Il était prévu de 1,5 M, au final, vu que l'on a encaissé les subventions attendues, il peut rester à un niveau de 600 000 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, et bien, elles sont proportionnées aux dépenses, on est cette fois ci en phase de mise en route de fonctionnement, donc elle concerne essentiellement les renouvellements de bacs et l'équipement supplémentaire d'une centaine de colonnes à verre sur la Ville pour améliorer le processus de tri.

Si on regarde maintenant la section de fonctionnement en termes de dépenses, le 1<sup>er</sup> élément de dépenses, avec des évolutions, c'est la dépense SYBERT qui évolue de 3,6 % en termes de budget :

- les dépenses de personnel, dont vous voyez qu'elles se stabilisent puisqu'il n'y a plus d'interventions, de prestations extérieures spéciales, dont une évolution de dépenses de personnel très contraintes, de 0,2 %, une évolution à la réduction donc, en ce qui concerne les contrats de prestations extérieures, d'une part le nouveau contrat VEOLIA qui s'applique sur 6 mois, qui a permis de réduire les dépenses,
- et puis le bénéfice des opérations par lequel on a supprimé la rupture de charge sur le verre et sur les déchets recyclables.

Au final, c'est un budget dont les dépenses de fonctionnement évoluent seulement de 0,9 %.

Si on regarde maintenant l'évolution de la Redevance qui sera donc à percevoir auprès des ménages pour l'année 2012, vous voyez que l'évolution de cette redevance, si on la ramène aux ménages, puisqu'on enlève les déchets non ménagers qui sont pris en charge par des entreprises ou des commerçants, on voit que cela correspond à une augmentation de 2,5 % sur le tarif « ménages » en moyenne, c'est-à-dire l'équivalent de 1,9 € par habitant et par an. On garde en tête que ces 2,5 % correspondent très exactement, et c'est un hasard, avec le niveau de l'inflation mesuré sur la dernière année en France, tel qu'il a été communiqué dans la presse hier. Donc on est exactement au même niveau que l'inflation actuelle.

En résumé, cela veut dire que ce budget amène à imaginer que le coût moyen de la Redevance pour un habitant, au titre de l'année 2012, sera d'environ 73 € HT.

Vous voyez apparaître quelques éléments complémentaires qui laissent apparaître, a priori, environ 200 000 € de marge bénéficiaire, de compte administratif 2011 interprété avec anticipation.

Suite à une question qui a été posée à la dernière séance, à propos des composantes de recettes, en particulier des ventes de matériaux, vous constatez, tout à droite, que la vente des matériaux a rapporté 800 000 €, que les écotaxes rapportent environ 1 790 000 € et que la ROM des ménages, c'est environ 13 M et la ROM des déchets ménagers et assimilés, donc les entreprises, c'est environ 2 800 000 €.

L'ensemble, donc, de ces recettes, étant évalué à environ 18 800 000 €. Voilà un résumé très succinct du projet de budget 2012 qui recouvre les deux parties de l'année, celle où l'on fonctionnera en redevance traditionnelle et cela où l'on fonctionnera en redevance nouvelle et incitative.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien, est-ce qu'il y a des... ? Christophe.

**M. LIME.-** Oui, par rapport à ce budget et puis je ferai la liaison avec l'appel aux contributions, on s'aperçoit qu'une nouvelle fois l'ensemble des augmentations sur ce budget Déchets sont liées à des décisions qui ne sont pas décidées ici. Les 3 principales, elles ont été présentées par le Vice-Président :

- c'est l'augmentation de la TGAP,
- l'évolution de la réglementation au niveau des mâchefers,
- et la 3<sup>ème</sup>, c'est l'évolution au niveau de la TVA de 5,5 à 7 % qui va être ou qui est en train d'être votée pour la loi de Finances.

Donc cela devient quand même un petit peu compliqué, je l'ai déjà dit au SYBERT l'autre soir, que les collectivités telles que les nôtres, qui sont en direct avec l'ensemble des usagers, soient obligées d'aller se justifier systématiquement sur des augmentations qu'on ne décide pas, sauf que c'est nous qui en assumons l'ensemble des conséquences, y compris, je dirais, d'une certaine irritation de la part de notre population, puisque cela va quand même amener à une augmentation pratiquement de 4 % des prix au niveau des redevances, 4 % et je ne suis pas obligatoirement sûr qu'il y ait eu beaucoup de citoyens français qui aient eu leur salaire augmenté de 4 % et chaque année on trouve une nouvelle chose et chaque année, une nouvelle fois, on trouvera des augmentations qui sont relativement conséquentes. Donc, moi, je souhaiterais qu'à minima, sur au moins une des décisions, il y ait une expression de notre collectivité pour interpeller les députés et les pouvoirs publics sur la non augmentation de la TVA de 5,5 à 7 %, au moins celle-là et ce serait bien qu'il y ait un vœu qui soit proposé ce soir pour éviter cette augmentation.

**M. LE PRESIDENT.-** Alors, les grands esprits se rencontrent, puisque Gabriel BAULIEU me faisait remarquer que j'aurais dû annoncer en début de séance qu'effectivement j'avais proposé à vœu, c'était par rapport à cette augmentation de la TVA sur les transports. Puisque les transports, vous savez que le passage de la TVA de 5.50 à 7 va nous obliger à augmenter, de façon supplémentaire, le prix du transport. On peut joindre un vœu, effectivement, sur les déchets. Parce que le vœu que j'avais demandé, vous l'avez rajouté dessus ? Donc le vœu, je l'ai là, mais j'ai oublié de l'annoncer et il y en a un sur le CNFPT, les cotisations CNFPT, ça, c'est moins..., c'est un peu plus classique, donc, effectivement, on va devoir, j'ai le vœu là, Christian, ramène-le moi, il doit être quelque part par là, le vœu pour ce soir. Donc on rajoutera cela dedans, parce que, effectivement, on va devoir, en fait cela va passer comme étant une augmentation, alors que ce n'est pas nous, nous, on n'augmente rien, c'est l'Etat, bon, c'est son choix, qui va prélever 1,5 % supplémentaire que l'on va payer sur les transports en commun, sur le ticket de bus, que l'on va payer, effectivement, et sur les déchets. Et toutes les associations d'élus, au niveau national, au niveau de l'AMGVF et du GART où j'étais l'autre jour pour les transports, on a décidé de le dire pour expliquer les choses, que cela soit clair, parce qu'on va dire : « Vous augmentez » nous, nous n'augmentons rien. Simplement, si on ne fait pas, si on ne met pas en place cette augmentation, on va perdre de l'argent. Et je crois que la seule modification qu'il y a, c'est concernant la restauration scolaire, je crois que là, actuellement, il y aurait une négociation pour la restauration scolaire, la TVA reste à 5,5, mais c'est la seule, d'après les informations que j'avais hier, bon j'étais à Paris hier, je me suis inquiété de cela, c'était, effectivement, sur la restauration scolaire, tout le reste, on y passe. Donc, Christophe, cela me permet de dire que j'ai oublié de l'annoncer, mais il est là dedans, je vais te le...

**M. BAULIEU.-** En fin de séance.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, c'est en fin de séance, mais je l'ai quelque part. Tu vois, je ne te raconte pas d'histoire, le voilà. On a parlé de la, moi j'ai parlé des transports collectifs, on ne parle pas vraiment de la, on ne parle que sur les transports, là, il faudrait que l'on rajoute sur les déchets.

**M. LIME.-** Il faut parler de l'ensemble des tarifs qui concernent nos concitoyens.

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord.

**M. LIME.-** Voilà, c'est tout, je pense que c'est surtout ça.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, oui, d'accord, donc on le complètera tout à l'heure. Bien, Madame GELIN, je vous en prie.

**Mme GELIN.-** Alors, concernant la hausse de la TVA, j'entends bien ce que vous dites, donc ce que je souhaiterais, c'est que l'on dissocie le prix avec TVA sans TVA. Quand vous faites 2 % sur 100 € ce n'est pas pareil que si vous faites 1 % sur une TVA, cela ne revient pas du tout à la même chose. Et puis, d'autre part, concernant l'enlèvement des déchets...

**M. LE PRESIDENT.-** Je n'ai pas bien compris ce que vous dites.

**Mme GELIN.-** C'était une deuxième question, donc j'aurais voulu savoir si la fréquence de ramassage des poubelles serait identique, c'est-à-dire poubelle jaune, poubelle verte, toutes les semaines ? Combien de temps, est-ce que vous aurez la possibilité d'évaluer le surcoût réel de cette redevance, peut-être à mi parcours. Et puis j'ai entendu parler, par un mail, d'autres sujets et on avait décidé en commission, je ne vais pas souvent au SYBERT, mais la dernière fois que j'étais venue, il y a avait une décision concernant les tarifs, où il avait été dit qu'il n'y aurait aucune augmentation, que les augmentations, on les avait déjà votées de façon importante, parce qu'on pensait qu'il n'y en aurait plus pour les deux années qui suivraient.

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord.

**Mme GELIN.-** Donc, là, j'aurais voulu savoir pourquoi ces engagements étaient finalement rompus ?

**M. LE PRESIDENT.-** Alors, concernant les poubelles, je vais passer la parole à Jean-Pierre TAILLARD. Concernant le SYBERT, je vais passer la parole à Eric ALAUZET qui vous répondra. Jean-Pierre, pour la partie collecte des déchets.

**M. TAILLARD.-** Sur la partie « niveau de service » offert aux habitants en fonction de leur lieu de résidence. Ce niveau de services n'est absolument pas modifié dans le projet 2012. C'est le même niveau de services, une fois par semaine pour les gris en périphérie, une fois tous les 15 jours pour les jaunes. Sur la Ville, hors hyper centre, une fois par semaine les gris, une fois par semaine les jaunes et sur l'hyper centre, c'est deux fois par semaine les gris et les jaunes en points d'apport volontaire. Donc aucun changement dans l'organisation 2012, en termes de niveau de service.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous voulez encore une précision là-dessus ?

**Mme GELIN.-** Les bacs jaunes et l'apport volontaire, il est souvent difficile pour certaines personnes d'amener des objets lourds et encombrants, je pense à certains cartons vers des déchetteries. Vous avez peut-être jamais transporté des cartons dans le bus, mais je vous souhaite vivement d'essayer de faire des déménagements de vos immeubles dans les bus, de les emmener jusqu'à la déchetterie...

**M. LE PRESIDENT.-** Ça c'est vrai que ce n'est pas prévu pour.

**Mme GELIN.-** En fait, dans la pratique, je pense que votre décision n'est pas valable, **inaudible** essayer de mettre en pratique...

**M. LE PRESIDENT.-** Alors, non, mais, c'est vrai, je vais vous faire un aveu, s'il vous plaît, on va difficilement, les bus ne sont pas aménagés, c'est vrai, ils sont aménagés pour accueillir les personnes à mobilité réduite, mais ils sont peu aménagés pour les déménagements, c'est vrai.

**Mme GELIN.-** Il n'y a pas d'arrêt de bus...

**M. LE PRESIDENT.-** Pas plus que le tramway d'ailleurs. Simplement, je voudrais porter à votre connaissance le fait que les personnes qui ont des, je voudrais dire 2 choses, qui ont des difficultés, qui n'ont pas de voiture, parce qu'on peut ne pas avoir de voiture. Il y a actuellement un dispositif d'autopartage, qui permet, pour un coût minime, de louer pour une heure, pour 2 heures, pour 4 heures, de louer un véhicule, on peut déménager un petit meuble, d'une façon très économique et c'est quand même plus facile que dans un bus, effectivement.

**Mme GELIN.-** A condition d'avoir son permis de conduire.

**M. LE PRESIDENT.-** Ah oui, oui, avoir son permis de conduire, bien sûr. Et puis même, pour déménager, à condition d'avoir un appartement, si vous n'avez pas d'appartement, vous ne pouvez pas déménager aussi, ça c'est évident.

**Mme GELIN.- Inaudible**

**M. LE PRESIDENT.-** Attendez, attendez, non, Madame, bon, si vous voulez bien, vous êtes intervenue 2 fois... par contre, ce que je voulais dire...

**Mme GELIN.-** Nous ne sommes pas près de la réalité.

**M. LE PRESIDENT.-** Nous sommes dans la réalité. Par contre, ce que je voudrais dire, une nouvelle fois, on a déjà beaucoup travaillé là-dessus, on va passer la parole à Eric, on n'a pas trouvé de solution. Ce qui me revient de plus en plus et qui, à mon avis, va être encore amplifié avec la collecte au poids, c'est le problème des monstres. On a quand même de plus en plus, j'ai de plus en plus de remontées, je sais qu'on a déjà beaucoup réfléchi par rapport à cela. Lorsque vous avez un frigo, vous avez un matelas, c'est très compliqué et moi je relance un appel, mais je ne sais pas, parce que Jean-Pierre nous a déjà bien expliqué que ce n'était pas, mais je pense qu'il y a un vrai problème quand même. Vous savez, les monstres, c'est-à-dire ces choses, on en retrouve de plus en plus maintenant à côté des conteneurs à verre et je pense qu'il faut qu'on regarde à nouveau, on a déjà au moins regardé ça 2 fois ou 3 fois, mais c'est votre question qui m'y fait penser, Madame GELIN, il y a un vrai problème pour se débarrasser. Alors, quand il y a un déménagement, je pense que beaucoup, d'ailleurs, accepteraient de payer, mais quand il y a un déménagement, et bien on retrouve près des conteneurs, on retrouve une multitude de choses qui n'ont rien à faire là. Donc, je referme la parenthèse, mais je pense qu'il y a un problème et ce n'est pas faute de l'avoir étudié. Je me rappelle que Jean-Pierre nous a déjà présenté cela, le problème reste quand même là et il va falloir qu'on le règle. Eric, alors, pour le, parce qu'on avait promis de ne pas augmenter les tarifs.

**M. ALAUZET.-** Ce problème de monstres, il faudra bien le régler avec la philosophie générale, qui est celle de la responsabilisation de chacun des ménages, de l'incitation, voilà, c'est une contrainte supplémentaire. Sur votre question, Madame GELIN, Madame GELIN...

**M. LE PRESIDENT.-** Mais laissez Monsieur ALAUZET vous répondre.

**M. ALAUZET.-** Sur la question que vous posez concernant les tarifs du SYBERT, comme sur les autres questions, il y a été répondu, déjà, tout à l'heure. On vous a expliqué que la totalité des hausses, que ce soit pour la part SYBERT ou sur la part CAGB, était extérieure à nos propres décisions, notamment, vous avez eu un petit moment de distraction, sans doute, notamment pour la part SYBERT, l'augmentation en masse est de 3,5 %, rapport à l'habitant, puisque la démographie fait que la population augmente, on est à 2,7 % et pas 3,5, mais peu importe. Et l'augmentation principale est due à deux critères, pas principale, la totalité de l'augmentation est due à 2 éléments :

- le 1<sup>er</sup>, c'est la directive « mâchefers » d'accord, qui est le résultat d'un vote des parlementaires,
- et le 2<sup>ème</sup>, qui est la provision pour charges de la renégociation certaine d'un emprunt fait par le SYBERT, il y a déjà quelques années.

Cela, cela nous échappe complètement, on n'a aucune maîtrise là-dessus, d'accord ?

**M. LE PRESIDENT.-** Madame POIGNAND.

**Mme POIGNAND.-** Merci, Monsieur le Président. Moi je voudrais revenir sur la ROM. Je pense notamment aux personnes âgées qui sont dépendantes et qui ont des problèmes d'incontinence. Je suis désolée d'être aussi pragmatique...

**M. LE PRESIDENT.-** C'est la vie.

**Mme POIGNAND.-** Mais ces personnes qui ont, pour la plupart, des ressources limitées, comme peuvent l'avoir ces personnes, est-ce qu'il ne serait pas judicieux s'ils sont classés GIR quelque chose, de faire un abattement en fonction du GIR qui leur permettrait finalement de payer un peu moins, parce que leurs poubelles vont être chargées de couches qui sont lourdes et ces personnes peu fortunées risquent d'être très pénalisées par le poids de leur poubelle. Donc je suis désolée d'être aussi pragmatique, mais c'est un problème qui existe néanmoins.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est un vrai problème que nous essayons de régler au niveau de la Ville de Besançon par l'utilisation de couches lavables.

**Mme POIGNAND.-** Oui, mais enfin, pour les personnes âgées...

**M. LE PRESIDENT.-** Pour les enfants, pour les enfants.

**Mme POIGNAND.-** Pour les enfants, je ne sais pas... *(Rires dans l'Assemblée)*

**M. LE PRESIDENT.-** Non, mais oui, c'est vrai, écoutez, non, non, mais ce qui dit Madame, c'est quelque chose, bon, cela peut faire sourire, mais c'est effectivement un vrai problème, moi je ne sais pas ce qu'on peut faire, de toute façon, tout ce que ne paye pas une catégorie, ce sont les autres qui le payent. Attendez, est-ce que vous pouvez un peu s'écouter, tout le monde, personne n'écoute, en fait. Vous avez posé une question, Jean-Pierre, si tu veux.

**M. TAILLARD.-** Oui, simplement, la remarque que vous avez faite correspond à un constat qui est en particulier incontestable dans les établissements, type maisons de retraite ou autres, on sait, effectivement, que cette production de déchets par unité de personne est très importante. Mais ce qu'il faut garder en tête, c'est que le législateur dans le cadre de la définition de ce qu'on appelle la Redevance Ordures Ménagères interdit qu'on introduise dans ses tarifs un élément de caractère social. Il s'agit d'un service qui est rendu dans le cadre d'un budget Annexe et donc, introduire un critère de ce type n'est pas possible. Cela veut donc dire que la seule échappatoire, en termes de réglementation, serait d'imaginer qu'au titre d'une structure communale, de type CCAS, il y ait une part de la charge qui est attachée au citoyen, à la citoyenne en question, qu'elle soit prise en charge par le CCAS. Mais elle ne peut pas intervenir dans un budget d'un service industriel géré par une collectivité.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, est-ce qu'il y a ? Madame FAIVRE-PETITJEAN.

**Mme FAIVRE-PETITJEAN.-** Merci, Monsieur le Président. Le MoDem votera contre ce rapport, concernant le budget Annexe Déchets, comme j'ai voté contre le Budget Primitif l'autre jour, mardi dernier, lors du Comité Syndical. Je constate que dans le rapport que nous avons sous les yeux, comme dans la présentation qui a été faite par Monsieur TAILLARD, il n'est pas question du point qui a motivé mon rejet. A savoir la mise en place du contrôle d'accès aux déchetteries en même temps que le démarrage de la Redevance Incitative. Sauf erreur de ma part, on a beaucoup parlé de la Redevance Incitative en ce Conseil de Communauté, plusieurs fois, mais il ne me semble pas qu'on ait évoqué le problème du badgage en déchetterie. J'ai relu pas mal les documents, on avait parlé des horaires du personnel et tout cela, mais pas vraiment des badges. Alors, le Conseil d'Agglomération, bien sûr, n'a pas à examiner toutes les actions mises en œuvre par le SYBERT, ça, j'en suis bien consciente, mais quand même, ces actions coûtent aux usagers qui posent souvent des questions et comme ce sont eux quand même qui payent, il faut quand même aussi pouvoir répondre.

Alors, les objectifs de l'opération de badge sont nombreux. Tout d'abord un meilleur tri dans les bennes, grâce à un contrôle du nombre de véhicules sur les sites, ça c'est important, cela suppose d'imaginer la sécurité pour les véhicules en attente, un certain moment de la semaine, sur la voie publique ou je ne sais où. Cela suppose un objectif, c'est le travail plus facile pour le personnel qui pourra ainsi mieux gérer et surveiller les endroits où sont déposés les objets, que les déchets soient au bon endroit. Alors, tout ceci est très louable, mais il me semble quand même que ce qui a conduit à la réalisation des badges d'accès c'est la possibilité de mieux identifier et ainsi de mieux facturer les apports en déchetterie des professionnels. Des réponses m'ont été données lors du débat de mardi, en particulier que si ce contrôle n'est pas fait, cela coûtera 4 € supplémentaires par habitant. J'entends bien cette réponse, mais, bon, je ne suis toujours pas persuadée qu'il faut faire toutes les choses en même temps. Alors, le contrôle, la Redevance Incitative, comme l'a dit Monsieur le Vice-Président, c'est la réduction des ordures ménagères à incinérer pour répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement, mais aussi pour nous, dans le cadre du SYBERT, pour avoir à transporter le moins possible d'ordures à incinérer à l'extérieur, lorsque le four 3 s'arrêtera de fonctionner. Alors je trouve qu'on brouille les messages, à vouloir faire tout à la fois.

Alors je formulerais une remarque et une demande concernant l'opération du badgage en déchetterie. La remarque, c'est le coût qu'on doit quand même connaître, si on regarde le tableau page 28 de notre rapport, on voit que la part des déchetteries dans l'appel à contribution de l'habitat, même si elle n'a pas augmenté en 2012, je le sais, est de 20,70 € par habitant, sur un total de 26,17 €, ce qui correspond quand même pour les déchetteries à 79 %. On a voté un chiffre, lors d'un Comité Syndical, de 785 000 € pour l'opération de badges, c'est le coût de l'opération, cela fait quand même 3,50 € par habitant du SYBERT, puisqu'on est à peu près 222 000, donc cela fait ce coût là. Et je ne suis pas sûre que ce coût comprenne bien toutes les dépenses de personnel, parce qu'on a parlé de personnel qui serait supplémentaire, enfin je n'en sais rien. Alors, c'est ma première remarque. Ma demande, c'est qu'un état précis de l'opération soit fait non seulement au SYBERT mais aussi devant cette assemblée, dans 3 ou 6 mois après le démarrage, à propos du bilan financier, le coût réel des dépenses, des badges, des bornes d'accès, des travaux d'aménagement, des frais du personnel, pour les formulaires, pour tout autre chose. Et puis peut-être, aussi, une enquête auprès des usagers, ménages ou non ménages, car après tout, ce sont eux qui payent et nous avons des comptes à leur rendre, merci.

**M. LE PRESIDENT.-** Je vais laisser au Président du SYBERT le soin de vous répondre, Monsieur, Eric.

**M. ALAUZET.-** Je ne sais pas trop quoi dire là, parce que, je veux dire, on se lance dans un débat qui, déjà, n'a pas d'impact sur le sujet, budgétairement, puisque Odile FAIVRE vient de le dire, il n'y a pas d'impact budgétaire, donc c'est un peu hors sujet. La question est une vraie question dont on a débattu largement hier au SYBERT. Mais alors, si je me lance dans des explications, j'ai peur de vous ennuyer un petit peu. Donc, je suis un peu embarrassé, donc si on veut prévoir un temps, peut-être à un autre moment, pour y consacrer, voilà, une explication, moi je veux bien, je veux bien me lancer dans une explication là maintenant, mais j'en ai pour...

**M. ALAUZET.-** Un, il n'y a pas d'impact budgétaire et justement, il n'y a pas d'impact budgétaire...

**M. LE PRESIDENT.-** Si j'ai bien compris, ce que vous demandiez, c'était plutôt...

**M. ALAUZET.-** ...Parce qu'on va mettre en place le contrôle d'accès...

**M. LE PRESIDENT.-** Une expérimentation pendant quelques temps, c'est ça ? Plutôt que de le faire dès maintenant, vous aviez plutôt demandé qu'il y ait une expérimentation. Je ne sais pas, je ne fais pas partie du SYBERT, c'est un sujet qui a été évoqué au SYBERT. C'est vrai qu'on avait évoqué à un moment la possibilité de le faire pendant quelques mois pour tester ça.

**MME FAIVRE-PETITJEAN.-** Qu'on connaisse le coût véritable aussi, parce que je pense que...

**M. LE PRESIDENT.-** Je pense que c'est un débat, on ne va pas le rentrer ce soir, parce que, là, vraiment, c'est un débat SYBERT, qu'il faut rediscuter entre vous, j'entends vos explications.

**MME FAIVRE-PETITJEAN.-** on l'a voté.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous l'avez voté, bon, si cela a été voté, bon, voilà. Vous, vous auriez souhaité qu'il y ait une expérimentation avant de...

**M. ALAUZET.-** Moi je peux vous dire que cela a été voté hier par le SYBERT, nous étions particulièrement nombreux, il y a eu 15 prises de parole, au SYBERT c'est exceptionnel, c'est le débat qui a duré le plus longtemps depuis le début du mandat et cela a été voté à une large majorité, moins 3 abstentions.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, écoutez, voilà la réponse, j'ai bien noté les raisons de votre abstention, c'est ça ? Ou vote contre ? Contre. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Parce que, vous avez vu, il y a quand même des rapports épais, donc on ne va pas trop rentrer là, parce que là, on ne va pas refaire les débats du SYBERT ici. Nous sommes à la page 31 et il y en a 300, non 200.



**M. BAULIEU.-** Non, 293...

**M. LE PRESIDENT.-** Vous m'aviez dit qu'on en avait ôté 100 de pages, donc on n'en a pas ôté alors là. Bien, alors, donc, quels sont ceux qui sont contre ? J'en vois 2, 3. Quels sont ceux qui s'abstiennent, j'en vois 2, donc les autres sont favorables. Le problème suivant : I.2.3, Jean-Pierre.

Rapport n° I.1.3 - Tarifs « classiques » - Gestion des Déchets 2012
---

**M. TAILLARD.-** Donc le point suivant consiste à traduire cette évolution du budget en évolution tarifaire. Cette évolution tarifaire s'inscrit pour les 8 premiers mois de l'année 2012. Vous l'avez compris, c'est une évolution de 2,5 % dès l'instant où on imagine, sur des valeurs HT, le reste étant assujéti à une TVA dont on ne connaît pas la valeur à l'instant présent.

Donc, dans ces tarifs, voilà le tableau qui récapitule le propos que j'ai tenu tout à l'heure sur le niveau de service offert aux habitants, il reste inchangé. En termes de structure tarifaire, j'ai l'impression qu'on a un fichier qui n'a pas été enchaîné dans le bon ordre, mais cela ne fait rien. Désolé, ce n'était pas le bon fichier, voilà, ce n'est pas le bon, ce n'est pas le bon, vous avez sauté un chapitre, ça ce sont les tarifs prévisionnels RI. On attendait avant le fichier sur les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier, voilà, merci. Donc une évolution de 2,5 % sur les valeurs HT, donc ça c'est pour le secteur Besançon, donc formule ancienne, simplement adaptée en termes de valeur tarifaire et sur la périphérie, la formule ancienne, donc per capita, une part foyer et une part par habitant, évolution donc de 2,5 % en valeur avec les 2 tarifs, suivant le niveau de TVA qui sera adopté. Voilà donc les propositions de tarifs pour les 8 premiers mois de l'année 2012.

**M. LE PRESIDENT.-** Alors, est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui sont ? Madame GELIN.

**Mme GELIN.-** Inaudible

**M. LE PRESIDENT.-** Parlez dans votre micro. C'est l'autre qui est allumé.

**Mme GELIN.-** Donc je souhaite que dans quelques mois, avant l'échéance de ces 8 mois, on puisse nous faire un bilan de façon à ce que l'on sache vraiment où l'on va et je renouvelle ma demande, que l'on sache exactement ce à quoi correspondra le relèvement de la redevance avec l'enlèvement, avant les 8 prochains mois.

**M. TAILLARD.-** Ainsi que cela vous a été expliqué, Madame GELIN, tout à l'heure, par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, nous allons, là, nous votons, on vous propose de voter des tarifs pour les 8 premiers mois selon la formule antérieure, avec une extrapolation de 2,5 %. C'est environ au mois de juin que l'on vous proposera de délibérer sur les tarifs « Redevance Incitative » applicables à partir de septembre, à partir justement d'un poids intermédiaire de pesée / levée qui sera fait au mois d'avril. On aura donc ce poids intermédiaire qui permettra justement, éventuellement, d'ajuster les projets de tarifs sur la dernière partie de l'année.

**M. LE PRESIDENT.-** Voilà la réponse du Vice-Président. Est-ce qu'il y a ? Il n'y a pas d'autres remarques ? Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Alors, contre, je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté à l'unanimité, le point suivant.

**M. TAILLARD.-** Donc point suivant, il s'agit donc de vous présenter le système de Redevance Incitative tel qu'il sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Il s'agit ici de valeurs prévisionnelles qui vous sont transmises, valeurs prévisionnelles d'ailleurs qui seront dès début janvier accessibles sur le site internet de la part de tous les usagers. Donc, dans ce document on rappelle que les modalités de services sont les mêmes, elles sont inchangées, à ceci près, c'est que le service complet, à partir de septembre, dans le cadre de la RI, sera un service complet à la carte et donc payant. Donc celui qui le consommera paiera le service.

La structure tarifaire, elle se construit, comme on l'a évoquée il y a très longtemps sur la notion de coût. Si vous regardez le diagramme qui est actuellement à l'écran, vous voyez qu'à peu près 50 %, la partie droite, est attachée aux déchets résiduels. La partie qui est à gauche, c'est celle que chacun d'entre nous consomme, même lorsqu'il est parti en vacances. Vous êtes en vacances, les déchetteries fonctionnent, l'employé qui est sur le quai est toujours présent, la collecte des recyclables s'exécute et la collecte du verre s'exécute. Donc toute la partie gauche du diagramme, c'est ce qui a été considéré comme rattaché à la notion d'abonnement, toute la partie droite, c'est la partie sur laquelle on a mis l'incitation. Donc si maintenant on fait la relation entre les coûts à gauche, et la Redevance à droite, vous voyez apparaître que 50 % de la Redevance constituera la part de l'abonnement, les autres 50 % correspondant à la part variable. Il ne s'agit pas de 50 % de votre facture ou de ma facture, il s'agit de 50 % des redevances attendues au niveau de l'Agglomération. Donc, comme vous pouvez le voir, on voit donc les ratios qui interviennent pour construire ce budget. 50 % de la Redevance attendue sera financé par abonnement, 40 % sera financé par la pesée et 10 % sera financé par la levée. Voilà l'hypothèse de construction de ce tarif prévisionnel.

A partir de là, si on décline ça en chiffres par secteurs, par niveaux de services et par type de bacs, vous avez un tableau qui est un peu lourd à commenter. Simplement, ce que l'on peut dire, c'est que l'on voit apparaître dans les lignes supérieures l'abonnement. Bien entendu, pour quelqu'un qui est en hyper centre, l'abonnement n'est pas forcément le même que pour quelqu'un qui bénéficie d'un service moindre. Donc le niveau d'abonnement est dépendant et du niveau de services, et du volume de bacs. C'est l'équivalent de la puissance compteur chez un fournisseur d'électricité. Vous avez compris qu'ensuite, on a les éléments qui viennent de la pesée, les éléments qui viennent de la levée, et puis l'option « Tarifs complémentaires » pour ceux qui bénéficient d'un service par lequel les agents vont chercher les bacs dans les locaux, les approvisionnent en bordure de rue et les rangent ensuite.

Alors, qu'est ce qu'il y a comme changement par rapport aux habitudes ? Et bien, désolés, il y a un élément qui n'est pas sorti, jusque là, en périphérie, on ne pouvait disposer d'un bac de 60 litres alors que ceci était permis sur la Ville. Donc, en particulier, une personne seule sur le secteur de la périphérie va souhaiter réduire son abonnement parce qu'il a une consommation limitée et à ce titre il pourra dorénavant accéder au bac de 60 litres.

Simplement, que ce soit bien clair, on le répétera dans les dossiers qui vont être publiés prochainement, la mise à jour du volume des bacs, donc des abonnements, pourra s'opérer au 1<sup>er</sup> jour de 2013. Il faut laisser le temps aux services de gérer cette nouvelle organisation. Donc c'est quelque chose qui aura peu d'incidence puisque cela ne portera que sur un quadrimestre.

Donc voilà le tarif RI applicable à partir de septembre 2012, de nature prévisionnelle. Cela veut dire que, en bonne logique, au mois de juin, nous serons amenés à nous pencher sur cette grille pour voir s'il y a lieu de faire quelques amendements. Alors, certains pourraient dire : « Qu'est-ce qui peut changer d'ici le mois de juin » ? Imaginons que dans un élan extrême et imprévisible, le taux d'élimination des déchets dans les bacs gris soit bien supérieur à ce qui était imaginé dans ces simulations, cela voudrait dire que les bases de calculs seraient à revoir de façon, je dirais, légères.

Donc, aujourd'hui, on est amené à publier des tarifs que l'on va qualifier de prévisionnels avec la conviction que les nuances par rapport à ce qui vous sera proposé pour décision au mois de juin sera quasiment identique. L'intérêt de cette présentation, c'est d'abord que vous l'attendiez depuis longtemps, et la population l'attend, puisque, au cours des 8 premiers mois de l'année 2012, au vu de ces tarifs, on imagine que chaque citoyen de l'Agglomération va adapter son geste et va trouver là matière à être bien convaincu du bien fondé d'alléger son bac gris, avec tous les moyens qui conviennent, puisqu'il aura des informations qu'il pourra introduire dans le simulateur qui sera disponible sur internet dès le mois de janvier.

Alors, comme tout à l'heure a été évoqué des notions d'évolution des coûts, vous vous imaginez qu'il était normal qu'on ramène 2 éléments à votre information, à savoir, ramené à l'année 2008, dernière année où l'on a des statistiques dans les grandes agglomérations, en dehors des agglomérations touristiques. Vous voyez que la barre qui est en jaune représente le coût des déchets en valeur moyenne par habitant dans l'Agglomération du Grand Besançon. Vous voyez que par rapport à toutes les agglomérations on est pratiquement l'Agglomération qui facture le moins cher ce service.

Maintenant, par rapport à une autre remarque qui a été faite, voilà l'extrapolation, avec le passage à la Redevance Incitative en 2012. Sachant, bien entendu, qu'il faut imaginer que tout le diagramme qui est présent ici a évolué, puisque tout ce qui est en bleu ce sont des références 2008 dans les autres agglomérations. Et puis, pour terminer, je voudrais qu'on voie l'évolution des tarifs en valeur moyenne par habitant dans l'agglomération. Sur les 6 dernières années, une augmentation moyenne de 1,9 % et certains penseront que la courbe est probablement un peu louche. Cette augmentation sur 6 ans correspond très exactement à l'augmentation à l'évolution de l'inflation cumulée sur ces 6 années.

Donc on pourrait résumer de façon un peu rapide, en disant que, bien qu'on soit passé à l'incitation, qu'on ait mis en place tous les moyens de la Redevance Incitative, qu'on ait subi un certain nombre de contraintes de l'évolution réglementaire, le coût par habitant des déchets dans l'agglomération est le plus faible de toutes les agglomérations de France et il est resté calé au niveau de l'inflation.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Madame POIGNAND.

**Mme POIGNAND.-** Merci, Monsieur le Président. Simplement, un simple détail sur l'avant dernier slide, s'il vous plaît. Le tarif de la levée, est-ce que vous entendez le nombre de fois où le camion passe prendre ou est-ce que c'est le nombre de présentation à la levée ?

**M. TAILLARD.-** C'est le nombre de fois où le bac sera présenté face au camion.

**Mme POIGNAND.-** D'accord, merci beaucoup.

**M. TAILLARD.-** Etant entendu, mais je ne rentre pas dans ces détails, qu'on considère que, assez normalement, le bac doit être présenté au moins une fois par mois. Cela veut dire que la première levée est déjà incluse dans l'abonnement. Donc les levées qui sont évoquées en termes tarifaires, ce sont les levées au-delà de la première levée de chaque mois. Donc si vous le présentez 2 fois, vous payez une levée, si vous le présentez 3 fois, vous payez 2 levées.

**Mme POIGNAND.-** Je pensais surtout aux personnes âgées qui s'absentent chez leurs enfants pendant la période hivernale, qui partent pendant 5, 6 mois. C'est pour cela **inaudible**

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, mais...

**Mme POIGNAND.-** Inaudible

**M. TAILLARD.-** Chacun a compris que la présence de la puce sur le bac, c'est l'élément qui va authentifier le fait que le bac a été présenté à l'arrière du camion et donc que la levée a été effectuée.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, il n'y a pas d'autres remarques ? Bon, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? C'est adopté à l'unanimité.  
Simplement, pour les collègues Maires, on vient de m'annoncer...

**M. BAULIEU.-** A titre indicatif.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, d'accord, mais c'est important de savoir quand même. On vient de m'annoncer que demain il y aura du vent à 110 km/h à partir de 6 h, nous sommes en alerte orange, donc je le dis aux collègues Maires, 110 km/h demain matin à partir de 6 h, alerte orange. Arrivez les coqs sur vos clochers, là. Bien, rapport suivant. Et débarrassez vos mobiliers sur vos terrasses et vos balcons.

Rapport n° 1.1.5 - Modification des tarifs du Centre d'Enfouissement Technique des Andiers à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2012
--

**M. BAULIEU.-** Le rapport suivant : 1.1.5 « Modification des tarifs du Centre d'Enfouissement Technique des Andiers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Donc le tarif était inchangé depuis 2007, il est proposé d'augmenter de 10 %.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous voyez, moi je pense que c'est souvent une erreur de ne pas augmenter les tarifs. Parce que j'ai eu aujourd'hui au téléphone une personne que je connais bien qui m'a dit : « Ce soir, en votant ce rapport, vous penserez à moi, entrepreneur, qui va voir mes tarifs augmenter de 10 %. » Cette personne a oublié de me dire qu'effectivement, elle ne les avait pas augmentés depuis 4 ans. Donc je pense qu'il vaut mieux avoir des augmentations régulières que de ne rien faire. Parce que, qu'on ne les ait pas augmentés depuis 4 ans, là, cela fera même 5 ans, tout le monde l'a oublié. Par contre, ce que l'on va retenir, c'est qu'on l'a augmenté de 10 %. Donc moi je pense qu'il faut quand même être attentif à cela et qu'il y ait plutôt des augmentations régulières.

Là, cela fait à peu près l'inflation d'ailleurs. Oui, parce que l'inflation, si c'était, tout à l'heure, on disait que c'était 1,9 donc  $5 \times 1,9$  (2)  $5 \times 2 = 10$ , on est dedans. Il faudrait mieux qu'on le fasse régulièrement que de le faire par à-coups, comme ça, parce que, là, 2 % on n'aurait rien dit, que là, 10 %, on va se faire critiquer, alors que cela n'a pas augmenté depuis 2007, voilà.

**M. LIME.-** Monsieur le Président, j'espère que vous lui avez dit que la TVA allait augmenter. Qu'il téléphone aussi aux parlementaires.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, mais ce n'était pas une remarque très, très amère. C'est pour lui faire remarquer, non, je ne lui ai pas dit ça, mais... Monsieur GONON.

**M. GONON.-** C'est le même débat que nous avons eu tout à l'heure, au Conseil d'Administration de la SAIEMB Logements...

**M. LE PRESIDENT.-** Oui.

**M. GONON.-** Concernant l'évolution des loyers. Moi je vais vous demander, nous sommes à l'entrée de la trêve des confiseurs, je souhaiterais...

**M. LE PRESIDENT.-** Je m'attends au pire.

**M. GONON.-** Que vous étaliez pour le moins, sur plusieurs années, cette hausse de 10 %, qui est dans ce secteur du bâtiment, qui va souffrir, qui est en train de souffrir, une hausse de 10 %, je trouve déraisonnable. Donc ce que je souhaiterais c'est que pour le moins, nous l'étalions, pour qu'elle soit un petit peu moins douloureuse en cette année 2012 qui commence.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, mais, Monsieur GONON, vous avez toujours, vous êtes toujours dans votre rôle de défenseur du pauvre et de l'opprimé. Je vais vous le dire amicalement, parce que, au fond, on s'apprécie l'un et l'autre, c'est un peu trop facile. C'est un peu trop facile, parce qu'on peut être contre toutes les augmentations, on peut être contre tout. Bon, je pense qu'il faut regarder quand même ça. On ne peut pas systématiquement, je pense que l'erreur qu'on a fait, oui, c'est de ne pas l'augmenter tous les ans. C'est une erreur, parce qu'en plus, cette augmentation, le coût, il est de plus de 10 %. Parce que, on a perdu 2 % la 1<sup>ère</sup> année, on a perdu 4 % la 2<sup>ème</sup> année, on a perdu 6 % la 3<sup>ème</sup>, 8 % la 4<sup>ème</sup> et 10 % la 5<sup>ème</sup> et cumulé, cela fait beaucoup. Mais je pense qu'ici, il y a 2 solutions : ou, mais je le dis clairement, il y en a qui sont toujours prêts à dire que c'est trop, ce ne sont d'ailleurs pas ceux qui demanderont de faire moins ailleurs, mais qui, toujours, vont avoir une position de : « C'est trop sur le chauffage, c'est trop sur les poubelles, c'est trop sur les déchets » il n'y a pas ceux qui, ici, se préoccupent du porte-monnaie des habitants du Grand Besançon et ceux qui, comme nous, seraient des inconséquents et qui n'y prennent pas garde. On est tous inquiets par rapport à ça. Mais oui, mais écoutez, si on pouvait même, même pas augmenter, même le diminuer, nous serions d'accord, mais vous savez très bien dans quel contexte difficile nous allons être. Parce que vous allez pouvoir dire, pareil, quand on va augmenter les tickets pour le transport, vous pourriez dire : « Et bien, écoutez, ne les augmentez pas ces 1,5 % que l'on va perdre ». Sauf que si on ne les augmente pas, ces 1,5 %, c'est le Budget de l'Agglo qui va devoir les payer. Puisque l'Etat il ne nous demande pas, il augmente la TVA, point barre.

Ecoutez, je suis au moins, je ne dis pas plus, mais au moins aussi sensible que vous tous ici, sur les augmentations de tarifs, parce que, les maires, les élus, ils voient bien, effectivement, que les populations, elles sont en difficulté. Mais on est obligé de faire face, on est obligé de faire face. Alors, quand même, moi, on me dit, Jean-Claude me dit : « Tu vois, pour les matériaux sans terre, cela fait, le m<sup>3</sup> une augmentation de 0,01, 1 centime quoi, bon. C'est ça que tu me dis ? Oui, 0,01 cela fait 1 centime d'€ pour le m<sup>3</sup> de matériau sans terre. Bon, on est quand même pas... C'est-ce que tu me dis là, plus cher que ça le maçon, tu dis, toi ?

**M. ROY.-** 35 centimes, la terre.

**M. LE PRESIDENT.-** 35 centimes.

**M. ROY.-** De plus.

**M. GAVIGNET.-** 10 % c'est 10 %.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, mais pour les matériaux sans terre, il disait là. Vas-y Pierre, il y a Pierre CONTOZ.

**M. GAVIGNET.-** Simplement, ce qui aurait été quand même judicieux, c'était d'annoncer une augmentation avant qu'on ouvre les marchés du tram. Et c'est vrai que force est de constater que pour les marchés du tram, il y a des efforts qui ont été demandés aux entreprises...

**M. LE PRESIDENT.-** C'est vrai.

**M. GAVIGNET.-** De TP, les efforts ont été réalisés. Et aujourd'hui, une fois qu'on a annoncé les marchés, on annonce une augmentation de 10 %, je trouve que c'est assez déplacé. Et c'est d'autant plus déplacé que, aujourd'hui, on sait très bien qu'il y a des partenaires qui essaient, je dirais même que j'en fais partie aussi de ceux-ci, de créer des décharges de produits inertes et je ne sais pas à quoi on se heurte, mais toujours est-il que c'est très, très difficile d'arriver à ses fins.

**M. LE PRESIDENT.-** Le cahier des charges, actuellement, c'est quasiment mission impossible, oui, ça c'est clair.

**M. GAVIGNET.-** C'est quasiment mission impossible. Alors aujourd'hui il ne faudrait pas qu'on donne l'impression que, puisqu'il n'y a plus que les Andiers, pardonnez moi l'expression, mais on bastonne, voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** On quoi ?

**M. GAVIGNET.-** On bastonne.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, non, ce n'est pas ça l'objectif.

**M. GAVIGNET.-** Non, mais, il ne faudrait pas qu'on donne cette impression là.

**M. LE PRESIDENT.-** Pierre.

**M. CONTOZ.-** Moi, j'aurais aimé qu'on compare avec certains tarifs faits par le privé. Notamment sur le secteur du Plateau, parce que, quand des entreprises travaillent sur le plateau, elles nous disent, on n'a pas la chance d'avoir, nous, les Andiers. Parce que, elles ont à faire à des structures d'accueil privées sur le Plateau. Notamment, notamment, par des gens qui ont des marchés dans le cadre du tram et qui, eux, accueillent des tarifs beaucoup plus élevés.

**M. LE PRESIDENT.-** Et c'est plus élevé ?

**M. BAULIEU.-** Merci de la précision.

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, moi, écoutez...

**M. GAVIGNET.-** C'est le business, c'est toujours pareil.

**M. LE PRESIDENT.-** Attends, c'est le business, oui, c'est le business, je ne sais pas, c'est ... Bon, en tout cas, moi je mets ça, parce que... c'est quoi l'enjeu en termes de ? Il y a combien de mètres cube là ?

**INTERVENANT MASCULIN.- inaudible**

**M. LE PRESIDENT.-** Combien ?

**M. BAULIEU.-** Cela fait 22 000 € pour les entreprises au total.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, on me dit que cela fait 22 000 € pour les entreprises à payer, en plus, par an. 22 000 €.

**M. BAULIEU.-** Pour toutes les entreprises...

**M. LE PRESIDENT.-** Pour toutes les entreprises qui utilisent les Andiers.

**INTERVENANT MASCULIN.- Inaudible**

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, oui, je suis d'accord, Daniel.

**M. HUOT.-** Oui, Monsieur le Président, sur ce dossier, je crois qu'il y a une seule question à se poser : « Est-ce que l'on peut faire autrement » ? Si c'est oui, on n'applique pas les 10 %, si c'est non, on les applique.

**M. LE PRESIDENT.-** On peut toujours faire autrement, simplement, à force de ne pas appliquer les tarifs, on va se retrouver partout dans des difficultés, tu vois, c'est ça le problème. C'est 22 000 € de moins dans le budget, dans notre budget, c'est tout, c'est tout. Moi je pense que l'erreur que l'on a fait, moi je vais demander aux services d'être attentifs, il faut que l'on arrête de ne plus augmenter les tarifs et de les augmenter, comme ça, par saccades. Parce qu'on aurait augmenté de 2 % tous les ans, je vous assure qu'on serait, d'ailleurs on aurait, parce que, 2 % tous les ans, cela fait à peu près 15 ou 18 %, je ne sais pas combien cela fait, il faudrait calculer et là, personne n'aurait rien dit. Et que là, on va se faire disputer, on ne peut pas dire autrement, parce qu'on l'augmente d'un seul coup. Tout le monde a oublié que depuis 5 ans on ne l'avait pas augmenté, ça, tout le monde s'en fout. Et puis il y a aussi ce que dit Pierre CONTOZ à prendre en compte, ce n'est quand même pas forcément. Bon, écoutez, moi je ne sais pas, on ne peut pas, ce n'est quand même pas pour l'ensemble des entreprises de la place, 22 000 €. Par rapport aux entreprises pour le tram, quand je vois l'ensemble des marchés, à mon avis, 22 000 € cela devrait être supportable, à mon avis. Bon, quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main : 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Vous vous abstenez ou vous votez contre, Madame ? Vous faites quoi, là, vous vous abstenez ou vous votez contre ? Non, mais, je vous repose la question, je ne sais pas.

**INTERVENANT FEMININ.-** Je m'abstiens.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous vous abstenez, d'accord, et il y a une autre abstention ? Il y a une abstention, O.K. Rapport suivant.

Rapport n° I.1.6 - Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
---

**M. BAULIEU.-** Le rapport suivant, les 2 rapports suivant sont relatifs à la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs prévue par la Loi de Finances Rectificative du 29 décembre 2010 et concernant l'évaluation des bases d'imposition des locaux commerciaux. Donc c'est cela dont il est question. Cette démarche est désormais intercommunale, donc nous devons créer la Commission Intercommunale. Elle est créée à l'image des Commissions Communales, les maires collègues, vous connaissez la démarche. Il y a un premier rapport, une première délibération, relative à la création de cette commission et puis le rapport suivant relatif à nos propositions pour la désignation des membres, adressé donc au Directeur des Finances Publiques.

Sur la création, je n'ai rien d'autre à ajouter, que nous décidions le principe de cette création, donc le Président peut faire voter ce rapport I.1.6.

**M. LE PRESIDENT.-** Je ne suis pas sûr qu'on puisse être contre d'ailleurs.

**M. BAULIEU.-** Mais il nous la faut.

**M. LE PRESIDENT.-** Il nous la faut, donc voilà, tout le monde est d'accord.

**M. BAULIEU.-** Et le rapport suivant, c'est la désignation des membres. Donc vous savez que nous devons proposer au Directeur des Finances Publiques le double de noms que de postes à pourvoir, puisque c'est lui qui fait le choix in fine. Je vous rappelle que dans cette affaire nous avons veillé, dans nos propositions, à assurer une représentation plus importante de la Ville de Besançon compte tenu de la localisation des locaux commerciaux. Et puis, ensuite, nous avons procédé par voix en diminution, donc tout d'abord les communes les plus concernées et ensuite les communes les moins concernées. C'est comme ça que nous avons procédé à une sélection des communes. C'est ainsi que la liste a été établie. Nous avons un petit problème, donc je suis allé en échanger 3 mots avec Stéphane COURBET tout à l'heure, normalement Roche-lez-Beaupré devrait être dans la liste, or, Roche-lez-Beaupré n'a pas délibéré à ce jour. Stéphane me disait tout à l'heure que c'était prévu sous 48 heures, mais j'ai été obligé de lui dire que nous, nous devons délibérer ce soir, puisque c'est en décembre que cela doit être fait. Donc je suis obligé de faire comme modification, de dire que Roche-lez-Beaupré ne sera pas représentée. Et dans l'ordre des choses qui suit, faute de proposition de Roche-lez-Beaupré, le représentant de Dannemarie, donc Pedro, je ne sais pas, on dit ANTUNES ?

**INTERVENANT MASCULIN.-** ANTUNES.

**M. BAULIEU.-** Merci, qu'il m'excuse, donc deviendrait titulaire et le suppléant serait de la commune de Mamirolle, Robert POURCELOT, qui est quelque part dans la salle, peut-être ? Il est parti. Donc, voilà, sur la liste que vous avez, les modifications à apporter sont celles que je viens d'indiquer. Donc nous n'avons pas de délégués présentés par la commune de Roche-lez-Beaupré pour une raison de calendrier et vous inscrivez en titulaire, en plus, Pedro ANTUNES et puis en suppléant, Robert POURCELOT. Les deux noms qui sont en bas, donc les facultatifs sont sans objet, sauf qu'il y en a un qui monte dans le tableau, Robert POURCELOT. Le dernier, Gennes, n'étant pas concerné. Voilà, une fois que j'ai dit cela, Président, j'ai tout dit donc sur ce qu'il convient de voter au vu de la proposition au Directeur des Finances Publiques.

**M. LE PRESIDENT.-** Je suis désolé pour Roche, si on avait pu faire autrement, on l'aurait fait autrement, manifestement, ce n'est pas possible, on ne peut pas aller contre la Loi. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Roche, peut-être ? Non. Des oppositions ? C'est adopté à l'unanimité.

Je reviens un instant sur les Andiers, je m'adresse au Directeur Général, ce serait bien que vous fassiez un balayage de tous les tarifs pour voir si un certain nombre de tarifs n'ont pas été augmentés depuis plus de 2 ou 3 ans, qu'on en reparle. Donc vous notez qu'on balaie tous les tarifs.

**M. LE DIRECTEUR GENERAL.-** Balayage de la route.

**M. LE PRESIDENT.-** Pardon ? Balayage de la route, oui, peut-être, mais je parlais d'un balayage des tarifs, moi. Bien, donc c'est adopté. « Evaluation des charges » Gaby.



**M. BAULIEU.-** Donc « Evaluation des charges transférées » rapport I.1.8, la seule chose qui m'ennuie, c'est que nous étions un peu moins nombreux en commission d'évaluation des transferts de charge tout à l'heure, parce que c'est précisément ce sur quoi nous avons statué, donc avant la séance du Conseil et je la fais brièvement. Donc la Commission a validé les transferts de charges :

1. Concernant la commune de Pouilley-les-Vignes pour un transfert de charges « entretien voirie » relatif à une prise de compétence de l'Agglomération sur une zone d'activités, chiffrée à 4 000 € an.
2. Et puis l'autre, qui était en relative autre question, au transfert de charges du Conservatoire à Rayonnement Régional, où nous avons rappelé ce qu'était ce transfert de charges en 2006 en 2 étapes : une applicable dès 2006 pour l'essentiel, une applicable après achèvement des travaux, lors de l'entrée dans les murs de 127 000 €. Et puis, nous ajoutons, dans les discussions que nous avons eues entre Agglomération et Ville au courant de l'année dans la perspective de l'ouverture du CRR et du maintien de la labellisation, la Ville intervenant dans cette affaire pour assumer solidairement avec le Grand Besançon, compte tenu de l'antériorité du portage du Conservatoire par la Ville, la mise à niveau de nos moyens en termes de département pour la labellisation et donc nous sommes intervenus à un accord sur la base de 100 000 €.

Donc voilà les éléments de ce rapport qui ont été validés tout à l'heure par la Commission d'évaluation des charges transférées, moins une ou deux abstentions.

**INTERVENANT MASCULIN.-** Il y en avait une ou 2 ?

**M. BAULIEU.-** Une abstention.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Une, Robert, pas d'autres ? Merci.

**M. BAULIEU.-** Donc le rapport suivant « Adhésion à l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales », le contexte, vous le connaissez, en matière de financement des collectivités. L'idée, c'est de travailler à la création d'une agence de financement des collectivités. Une association a été créée par nos associations nationales de collectivités de différentes natures, nous proposons tout simplement que le Grand Besançon y adhère pour participer à cette démarche de réflexion, parce qu'il se pourrait bien que nous soyons aussi intéressés dans un avenir peut-être pas si lointain par ce nouveau dispositif qui pourrait être mis en place pour assurer le financement des collectivités. Parce que, mettre en place des démarches, donc des émissions d'obligations pour toute collectivité, dans le principe, c'est jouable, dans la pratique, c'est moins évident. Si nous avons une instance qui le fait pour le compte des collectivités, ce serait quand même un peu plus pratique. Donc nous souhaiterions être dans l'instance de réflexion et d'élaboration de ce dispositif.

**M. LE PRESIDENT.-** Christophe LIME.

**M. LIME.-** Je vais être beaucoup plus court qu'au Conseil Municipal de Besançon, puisqu'on a eu le même rapport. Ce rapport nous propose d'adhérer à une association, afin de nous fédérer entre collectivités locales pour faire face au secteur bancaire. Notre dépendance et depuis, notre fragilité, remonte à de nombreuses années, dès le moment où les pouvoirs publics ont décidé de déréglementer le secteur bancaire et financer avec l'abandon de la Caisse des Dépôts, des caisses d'aides à l'équipement des collectivités locales en 1987, transformées en Crédit Local de France, qui sera introduit en Bourse en 1991, pour devenir DEXIA, avec la réussite que l'on connaît aujourd'hui. Cette privatisation du circuit des financements des collectivités locales a été une catastrophe. Elle a permis à DEXIA de fricoter avec les subprimes aux Etats-Unis, de se laisser embarquer avec l'escroc MADOFF, ce qui a obligé les pouvoirs publics de recapitaliser DEXIA en septembre 2008, à hauteur de 6,4 Md€. Depuis, la Commission de Bruxelles a imposé à DEXIA une diminution de 35 % de son activité. La vente précipitée d'actifs dans les pires conditions ou une réduction drastique des prêts aux collectivités. C'est ainsi que l'on veut faire payer aux collectivités locales cet aveuglement libéral. Le projet d'aujourd'hui propose de nous regrouper pour aller se financer sur les marchés financiers, avec un mécanisme tout à fait comparable à la proposition des Euro bons censés pour certains régler le problème des dettes souveraines en Europe.

Pourquoi les marchés financiers, représentés par les grandes banques, les compagnies d'assurances, les fonds de pensions, les fonds spéculatifs qui nous prêtent de moins en moins, vont-ils se précipiter d'un seul coup pour acheter des titres d'emprunts à des taux relativement bas ? Ensemble, nous serions plus fort, on nous a déjà vendus sur le regroupement des états dans la zone Euro qui devait nous protéger des spéculations des marchés, avec le résultat connu aujourd'hui et encore aujourd'hui, avec l'annonce, y compris la contrainte du triple A, qui devrait mettre encore un peu plus en difficulté la France.

Ce regroupement ne peut se concevoir, pour être efficace et durable, que dans un secteur financier assaini, avec une structure publique comme, par exemple, la Caisse des Dépôts et Consignations, qui aurait un rôle de financeur, sous l'autorité exclusive des pouvoirs publics.

S'engager sans cette perspective relève d'un vœu pieu qui laissera une nouvelle fois les collectivités locales totalement dépendantes des marchés financiers. C'est la raison pour laquelle les élus communistes s'abstiendront sur ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.-** Moi je suis en désaccord avec toi, parce que je pense qu'au contraire, dans le contexte actuel, il est important que les collectivités puissent s'organiser pour trouver une certaine forme d'indépendance par rapport à ces problèmes de financement, qui vont être un des problèmes essentiels des années à venir et déjà dès l'année prochaine. C'est pour cela qu'il y a cette caisse qui est actuellement à l'étude et on a souhaité être dedans pour voir comment cela allait s'organiser. Il y a aussi une autre, c'est la Banque Postale qui est en train de se mettre en place, j'ai rencontré le Président de la Banque Postale, hier, pas plus tard qu'hier, c'est Philippe WAHL, qui est en train de monter la Banque Postale avec, entre autres, la CDC 35 %, la CDC 65 %, la Banque Postale. Je crois que c'est un outil qui va nous être utile. Après, bien sûr, par rapport à DEXIA, tu as totalement raison. Maintenant on peut effectivement déplorer tout ce qui a été fait, toutes ces erreurs, la difficulté pour nous, cela va être de trouver des crédits. Et encore, notre collectivité, qui est une collectivité qui est peu endettée, si on était noté par les agences, je pense qu'on serait noté triple A, vu notre endettement, certainement on serait noté triple A. Mais moi je connais d'autres maires, d'autres collectivités qui ont beaucoup plus de craintes que nous, parce que, justement, ils ont des emprunts toxiques, des choses comme ça et ils sont en grand péril financier. Donc je pense que là, ce qu'on nous demande, c'est d'adhérer à une association d'études et on verra bien, Gaby.

**M. BAULIEU.-** Oui, simplement, je voudrais ajouter, à l'adresse de ce que vient de dire Christophe, qu'il ne faut pas confondre l'outil avec l'usage qu'on en fait et donc les problèmes auxquels nous sommes confrontés, c'est par le comportement de ceux qui ont géré les affaires. Ce ne sont pas les outils qui sont en cause.

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, enfin, moi je pense que ce que tu dis sur le fonds, c'est vrai, mais là on ne va pas faire dans l'idéologie, moi je pense qu'il faut simplement, essayer d'avancer, trouver un outil qui nous permette de régler nos problèmes de financement des années à venir, parce qu'on risque d'en avoir et toutes les communes, pas que les agglos, ni les grandes villes, même les petites communes auront leurs problèmes de financement.

**M. BAULIEU.-** Si aujourd'hui vous faites un tour de piste des banques, dès lors que vous avez un besoin d'un certain niveau, vous n'avez, ou pas de réponses, ou des réponses à des conditions dissuasives, parce que c'est ça le paysage bancaire aujourd'hui, donc il faut bien...

**M. LIME.-** Non, mais on est d'accord, Gabriel, c'est bien la finalité, cela veut dire que quelque part, tant qu'on n'aura pas un outil..., il faut qu'on travaille sur l'outil où on va aller emprunter. Tant qu'on n'aura pas un outil...

**M. LE PRESIDENT.-** C'est l'objectif.

**M. LIME.-** Oui, mais on ne sait encore pas trop où il va aller, y compris pour pouvoir emprunter sur un certain nombre de choses...

**M. LE PRESIDENT.-** Inaudible

**M. LIME.-** Si c'est pour emprunter sur les marchés financiers, on va se retrouver **inaudible**

**M. LE PRESIDENT.-** Attends...

**M. LIME.-** C'est la crainte, hein, je finis. Maintenant, sur les emprunts, on est tout à fait d'accord aujourd'hui, y compris que la CAGB, moi je suis Adjoint à la Ville, on n'a pas pris des emprunts toxiques, aujourd'hui les emprunts toxiques cela représente, de tête, 18,6 Mds€ des collectivités.

**M. LE PRESIDENT.-** 19, oui.

**M. LIME.-** Et ce n'est pas que des grosses collectivités...

**M. LE PRESIDENT.-** Non, non, il y a des petits villages.

**M. LIME.-** Il y a 2 500 collectivités de moins de 10 000 habitants qui ont pris des emprunts toxiques, qui sont, y compris, peut être en 2012, dans l'incapacité de pouvoir rembourser leurs prêts, cela veut dire, qu'y compris leur budget de fonctionnement, sera en déséquilibre. On sait tous que le budget de fonctionnement sera en déséquilibre. Donc c'est ça, c'est attirer l'attention sur le fait d'avoir un organisme qui est en train de se recréer, sur lequel il y a un certain nombre de discussions, avec la Banque Postale et la Caisse des Dépôts, mais avec, bien entendu, une autre finalité, on est bien d'accord, mais le travail sur la finalité je n'ai pas l'impression qu'on y aille beaucoup, c'est ça mon inquiétude, notre inquiétude.

**M. LE PRESIDENT.-** Il faudra bien aller les chercher sur le marché.

**M. BAULIEU.-** Parce que, notamment parce que, oui, on ne va pas rentrer dans la technique financière, mais il y aurait des choses à dire.

**M. LE PRESIDENT.-** Allez, moi je propose que nous adhérions à cette association pour nous permettre de voir justement comment cela va fonctionner, pour pouvoir éventuellement faire contribuer à faire changer les choses. Quels sont ceux qui sont contre ? Alors j'ai compris qu'il y avait...Contre, quels sont ceux qui sont contre ?

**M. GIRERD.-** J'ai demandé la parole, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.-** Ah, Monsieur GIRERD.

**M. GIRERD.-** Oui, merci Monsieur le Président. Sans me prononcer sur le fond de la démarche, on s'aperçoit que périodiquement nous avons des adhésions à des associations ou à un certain nombre de choses, dont peut-être les finalités sont louables. Mais j'aimerais savoir si on a une liste des associations, les orientations qu'on peut avoir, les objectifs que l'on peut se donner et est-ce qu'on suit, d'une certaine manière, les résultats obtenus pour savoir si c'était pertinent d'investir dans ce domaine là. Je veux dire, parce que c'est quand même important, il y a quand même 10 000 € en jeu, moi je n'investirais pas comme ça, je crois que c'est important que l'on essaie de voir ce qu'on recherche, les buts recherchés et après faire un bilan de ce qu'on obtient au travers de ces associations. Parce qu'il y a 10 000 par ci, 10 000 par là et je crois que ce serait important que l'on puisse être vigilants là-dessus, sans remettre, peut-être que cette démarche là est pertinente, ça je n'en disconvient pas, mais je crois que ce serait important que l'on puisse faire cette liste, merci.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais bien sûr qu'on a la liste des associations, c'est évident qu'on l'a, la liste, on peut vous la communiquer si vous le souhaitez. D'ailleurs, il n'y en a pas tant que ça, n'oubliez pas, il n'y en a pas des centaines, il y a quelques associations qui sont importantes.

Ecoutez, moi je propose quand même, nous sommes à la page 57 sur 296, alors moi je veux bien qu'on se fasse plaisir en intervenant beaucoup, mais moi je demande à ceux qui interviennent le plus qu'ils aient la correction de rester jusqu'à la fin des débats, pas que dans 2 heures ils s'en aillent. Madame GELIN. Mais oui, mais moi je fais au mieux.

**Mme GELIN.-** Donc, concernant ce chapitre, je pense que c'est adhérer à une association, c'est intéressant parce que l'on peut regrouper, effectivement, des commandes. Néanmoins, je me pose la question...

**M. LE PRESIDENT.-** Ce n'est pas du tout ça ! C'est réfléchir ensemble.

**Mme GELIN.-** Si vous voulez, des moyens, des attributions de marchés ou d'autres choses. Par contre, je voudrais savoir, est-ce que l'on a l'idée de ce que coûtera le service donné par cette association et comment cette association sera organisée ?

**M. LE PRESIDENT.-** Comment voulez-vous qu'on sache cela aujourd'hui.

**Mme GELIN.-** Comment cela sera fait ?

**M. LE PRESIDENT.-** Mais c'est une association de financement pour créer un outil bancaire.

**Mme GELIN.-** C'est un outil, bon excusez-moi, je n'ai peut-être pas **inaudible**

**M. LE PRESIDENT.-** Là, pour l'instant, il n'est pas créé, comment voulez-vous ? On ne sait même pas si on va le créer.

**Mme GELIN.-** Voilà, voilà, on ne sait pas.

**M. LE PRESIDENT.-** Comment voulez-vous qu'on vous dise déjà combien il va coûter aujourd'hui.

**Mme GELIN.-** D'accord, d'accord, donc, en fait, on ne sait pas si on donnera ces 10 000 € ou pas ?

**M. LE PRESIDENT.-** Là on adhère à une association qui va juger ou non de la pertinence de créer un nouvel outil financier, voilà, c'est ça.

**M. BAULIEU.-** Et on veut être dans le coup.

**M. LE PRESIDENT.-** Et on veut être dans le coup, voilà, c'est tout. Alors, quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main, je n'en vois pas. Quels sont ceux qui sont contre ? Alors, levez la main. Qui s'abstiennent ? Trois, quatre, cinq. Cinq, c'est adopté. « Ajustements techniques » on va essayer d'accélérer un peu, parce que là, on est là jusqu'à 2 h du mat.

## Ressources humaines

### Rapport n° 1.2.1 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

**M. BAULIEU.-** Il s'agit, dans le cadre du programme mis en place par le SYBERT de créer deux postes non permanents sur la durée du projet : 4 ans.

**M. LE PRESIDENT.-** O.K. Pas de remarques ? Adopté.

### Rapport n° 1.2.2 - Mutualisation de services - Avenants à plusieurs conventions de mise à disposition de Services

**M. BAULIEU.-** Sur la mutualisation des services, donc avenant à plusieurs conventions de mise à disposition de services, afin d'harmoniser les choses. Il est proposé dans ce rapport, donc sur nos conventions de mutualisation, de toutes les proroger pour leur donner la même échéance au 31 décembre 2012. Donc la plupart, juste une précision qu'il faut que je donne pour l'une d'entre elles. Donc, s'agissant de la mutualisation, de la convention de mutualisation des Ressources Humaines, donc là nous complétons le dispositif avec :

- mutualisation de la fonction de la « DGA », donc de la Directrice Générale Adjointe des Services,
- de la création d'un poste d'Adjoint à cette Directrice Générale, du recrutement et je vais donner les incidences tout à l'heure,
- d'un cadre A ingénieur en organisation.

Et donc, voilà les éléments nouveaux et en rappelant que la fonction « Organisation » est intégrée au Pôle mutualisé depuis janvier 2010, tout cela, puisque c'était des questions sur lesquelles on avait échangé au Bureau. Donc conduisant, par rapport au moment de la mutualisation, c'est-à-dire si on fait référence au 31 décembre 2008, il y avait 61,6 postes correspondant à 58,10 ETP et au 31/12/2011 nous sommes à 62,50 postes, donc 0,9 en plus, mais en ETP 56,6, soit 1,5 en moins. Donc voilà le solde, y compris les postes dont je viens de parler. Voilà la précision que je voulais apporter.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci Gaby, est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas, des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté. « Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires »

### Rapport n° 1.2.3 - Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes**

Rapport n°8.1 - Dispositif Aide aux Communes -  
Mise à disposition de certains services communautaires entre la CAGB et ses communes membres

**M. CONTOZ.-** Oui, c'est un dossier qui est bien connu maintenant de nos collègues, puisqu'on a fait le tour avec Jean-Pierre GOVIGNAUX, Alain BLESSEMAILLE et les services des secteurs pour expliquer la teneur. Le rapport de ce soir, simplement, Monsieur le Président, c'est vous donner l'autorisation de signer les conventions-cadres, je dis bien les conventions-cadres, qui interviendront entre les communes membres et la CAGB. J'engage, au-delà des conventions particulières sur les différentes propositions du service d'autres communes, qui sont des propositions à la carte, bien sûr, non, obligatoires. J'engage nos collègues à signer, à délibérer pour signer la convention cadre dans l'hypothèse où, éventuellement, ils auraient besoin, cela éviterait de perdre du temps, voilà. Mais ce soir, donc, c'est vous autoriser à signer les conventions qui surgiraient avec les communes.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

**Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

Rapport n°9.1 - Orientations sur le règlement de collecte et de facturation

**M. TAILLARD.-** Donc il s'agit d'évoquer avec vous les points principaux du règlement qui va être attaché à la mise en place de la Redevance Incitative. Il s'agit de donner quelques éléments de cadrage et de recueillir éventuellement les remarques.

Donc on rappelle que, en ce qui concerne les contrats déchets, on peut avoir un client qui est le ménage, le ménage ne peut pas s'adresser à un autre prestataire que l'Agglomération. Le non ménage peut être un client du service, pour autant que, effectivement, ses déchets soient classés comme compatibles, mais il peut faire appel à un prestataire privé.

Jusque là, le titulaire du contrat, en particulier sur la Ville, ne pouvait être que le propriétaire de l'habitat. Dans la nouvelle formule, en particulier à cause des contraintes de la périphérie, le titulaire du contrat peut être le locataire d'un appartement, ce qui n'était pas le cas jusque là.

Autre élément, le contrat s'ouvre et se ferme comme un contrat d'abonnement à l'électricité, donc quelqu'un arrive, il ouvre le contrat, quelqu'un part, il fait fermer le contrat et l'opération de fermeture, ouverture, se fait par des procédures, cette fois-ci, très simplifiées.

En ce qui concerne ce règlement, donc, vous l'avez vu tout à l'heure, la part abonnement est liée au niveau de services, en fonction de la zone dans laquelle le service est rendu, en fonction du volume du bac gris, donc du bac à déchets résiduels et en fonction des prestations complémentaires choisies. Aujourd'hui, la prestation complémentaire, c'est l'extraction ortie des bacs et demain, ce sera très probablement la version bacs à serrure pour ceux qui seront contraints de l'adopter.

La facturation de la part variable se fera à la pesée, avec le poids net du bac gris, équipement homologué poids et mesure, donc que personne n'ait d'inquiétude. On pèse le bac en montant et en descendant, donc la chose est exacte.

Et puis la part variable correspond au nombre de vidages du bac gris, tel que cela a été évoqué tout à l'heure et en fonction du volume du bac, sachant qu'il y a 12 levées qui sont prépayées dans l'abonnement et 24 pour ceux qui sont en hyper centre puisqu'ils ont une collecte deux fois plus fréquente.

En ce qui concerne ces éléments de règlement, classiquement, lorsqu'on a des regroupements, c'est-à-dire un immeuble, un grand collectif, c'est bien sûr réglé par le gérant. Le gérant qui refacture aux usagers. Dans le cas de la périphérie, il est apparu qu'on avait aujourd'hui des situations dans lesquelles un bac était partagé entre plusieurs familles, mais aucune ne voulait se porter garant du contrat. Donc il a fallu trouver une solution, donc cette solution est simple, si 3 familles partagent le même bac et qu'aucune ne veut porter le contrat, c'est-à-dire payer les factures, et bien chacune sera destinataire d'un tiers de la facture. Et s'il y en a un qui est tout seul et une autre famille qui est très nombreuse, le seul moyen de rendre équité à tout cela, c'est que chacun choisisse le bac adapté au contrat qui sera le sien. Donc c'est une formule qui a été faite pour traiter de problèmes qui paraissaient, a priori, insolubles.

Bien entendu, ce type de formule ne sera pas proposé à la gestion des 408. Imaginons que le gestionnaire du bâtiment ne veuille plus prendre celle-ci, on n'imagine pas que la CAGB, en direct, va gérer tous les locataires de cet immeuble.

Ensuite, dans ces éléments, il y a les éléments liés aux bacs gris. Tout le monde a compris qu'un bac gris qui ne sera pas identifié ne sera plus collecté. Il y aura bien sûr une phase d'alerte, de remise à niveau, donc il faut qu'il soit identifié, donc tant pis pour les autres, si je puis dire, à terme. Bien entendu, il y a une période de rodage. Donc, actuellement, les derniers bacs non pucés sont déjà détectés dans les tournées et les formules de mise en place sont conformes. Le contenu doit être conforme, donc ce qui doit aller en déchetterie ne doit pas aller dans les bacs, pas d'acide, pas de déchets dangereux, la batterie de la voiture, le démarreur, vous oubliez, cela part ailleurs.

Les bacs à serrure, c'est une option qui est en cours d'étude, ça existe, mais pour la fiabiliser. Donc cela pourra être proposé à partir de 2013 dans des conditions, bien entendu, de redevance spécifique pour bénéficier d'un service spécifique.

Alors, le problème des dépôts de sacs à propos des bacs, telle que la solution qu'on vous propose, qui a été revue en commission le 28 juin avec les vice-présidents qui l'avaient souhaité. Donc, on ne collecte pas des sacs qui sont à côté des bacs, sauf cas particulier, de quelqu'un qui organiserait une manifestation très particulière chez lui et qui préviendrait le service. Auquel cas, s'il y avait des sacs à côté du bac, on ferait une 1<sup>ère</sup> levée du bac, on remettrait les sacs dans le bac qui a été levé, on ferait une 2<sup>ème</sup> levée du bac, donc il y aurait 2 levées, 2 pesées, voire 3 levées, 3 pesées. Donc cela veut dire que celui qui est concerné va avertir le service et dans le « road book » du camion, ce sera pris en compte au moment de la levée.

Alors, donc, si des dépôts sont à côté d'un bac, le sac posé négligemment à côté, c'est l'utilisateur qui va le remettre le soir en récupérant son bac, il va le mettre dedans. Si on a quelque part des incivilités, il a été convenu que c'est le service « propreté voirie » des communes qui se chargera de récupérer ce sac, abandonné dans des conditions que l'on n'imagine pas. Et puis, bien entendu, si les choses se reproduisent, et bien, il y aura une recherche de l'auteur de dépôts parasites qui sera faite par un agent assermenté de l'Agglomération. Et bien entendu, dans ce cas, il y aura une facture qui sera adressée, pas de procédure judiciaire, parce que c'est trop long et inefficace au plan pédagogique, simplement une facturation d'office, dès qu'on aura pu identifier l'intéressé.

Si, par contre, des bacs qui débordent régulièrement, si je puis dire, de déchets, il y aura d'office une mise à niveau de la dotation de bac, sur un volume supérieur, pour solder le problème.

En ce qui concerne le bac jaune mal trié, tout le monde a compris qu'il y a 2 cas de figure :

- il y a le bac individuel, sous-entendu avec un bandeau, une étiquette, vous êtes invités à le retrier. Par contre, on n'imagine pas de demander à un collectif avec un bac de 1 100 litres de retrier le bac, donc, 1<sup>ère</sup> formule, bac individuel, l'usager est responsable du tri, donc en cas de non collecte, il a une information, il retrie son bac et il présente la semaine, enfin la quinzaine qui suit ou la semaine suivante. Donc il y aura un courrier, il y aura une photo lorsque les choses se perpétuent. Et si elles se perpétuent de façon conséquentes, le bac sera levé avec le gris et comptabilité en poids et en levée.
- Maintenant, dès l'instant où l'on est en collectif, pas question de demander à l'usager de retrier son bac, donc le bac est levé et comptabilisé comme un bac gris. Et puis, après, on va dire, avertissements répétés 3 fois, la dotation du bac gris sera renforcée de façon à ce que le bac jaune ne soit pas trop pollué.

Voilà ce qui vous est proposé dans l'esprit de la mise en place de la nouvelle réglementation adaptée à la RI.

**M. LE PRESIDENT.-** Là, il y a eu un gros travail de fait depuis déjà beaucoup de temps, en commission, tout ça, on ne va pas rentrer trop dans le détail, mais s'il y a quand même une ou deux questions à poser, posez les, mais on ne pourra pas rentrer dans le détail de tout cela parce que cela a déjà été...

**M. TAILLARD.-** L'idée, c'est que pendant les 8 premiers mois de cette année nouvelle qui arrive, ceux-ci soient mis en test, rôdés, pour pouvoir devenir applicables, je dirais, au moment où l'on va délibérer sur les tarifs nouveaux au début de l'été.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des questions ? Oui **inaudible**

**M. COURBET.-** Moi j'en ai une, Jean-Pierre, on en a déjà discuté mais tu n'en a pas parlé. Au niveau des communes, on va collecter la « merdouille » des personnes qui ont... il faut causer franchement.

**M. LE PRESIDENT.-** On va collecter quoi ?

**M. COURBET.-** De la « merdouille » des gens qui vont le laisser en sauvage, ça, on l'a déjà, donc cela va s'amplifier un petit peu, on s'en doute. Mais je veux dire, tu avais dit qu'il allait y avoir, tu allais enlever 1 € par habitant sur le...

**M. TAILLARD.-** Voilà.

**M. COURBET.-** Précise.

**M. TAILLARD.-** C'est très clairement, donc, ce qui a été annoncé et qui n'a pas été répété ce soir, parce qu'on parlait de règlement, plus que de modalités détaillées. Il est clair que les services « propreté » des communes auront la charge de récupérer ces quelques sacs parasites qui apparaîtront en dépôts sauvages dans les premiers mois de la mise en place de la Redevance Incitative, donc cela nécessite un travail et cela nécessite par ailleurs que les communes s'équipent de bacs supplémentaires dont elles vont payer la Redevance pour stocker ces déchets collectés par les agents communaux. Donc ce qui était prévu à partir d'une estimation, au titre d'une année 2012 expérimentale, une dotation de l'équivalent de 1 € par habitant pour, je dirais, éponger, équilibrer, la charge qui est présumée revenir aux communes. Et on s'est engagés, si au bout d'un an il s'avérait que cette dotation de 1 € par habitant et par an, pour compenser ces frais, n'était pas la bonne, eh bien, qu'elle serait remise en cause et redélibérée.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pierre.



**M. CONTOZ.-** Oui, moi, je ne veux pas revenir sur plusieurs interventions que j'ai faites, le Président de la Commission connaît bien ma position sur certains aspects de ce qu'il vient de présenter, notamment sur les points de regroupement. Ces points de regroupement, dans les communes, sont quelquefois des endroits qui ne sont pas très reluisants, qui nécessitent des aménagements et, à mon point de vue, je le répète ici ce soir, ces points de regroupement à aménager, les aménagements nécessaires pour accueillir ces bacs collectifs, ne peuvent pas être qu'à la charge des communes.

**M. LE PRESIDENT.-** Jean-Pierre.

**M. TAILLARD.-** On sait que dans le débat que, entre autres, tu avais sollicité, parmi d'autres, au mois de juin sur ce sujet là, il y avait 2 rubriques qui avaient été évoquées, par toi en particulier. Qui était donc le problème de retournement dans les impasses, qui avaient pour effet d'obliger certains citoyens à déplacer leurs bacs à l'entrée d'impasse, donc 2 problématiques, je dirais la charge liée au citoyen, parce qu'il doit déplacer son bac, qu'il semblait mériter, aux yeux de certains, une compensation financière et puis l'aménagement du point de dépôt des bacs, en entrée d'impasse, d'accord. A ce jour, il n'y a pas de réponse précise qui a été donnée à cette question. On vous a bien dit que c'était des éléments de règlement pour démarrer l'année, il n'y a pas de réponse précise à l'instant présent.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Quels sont ceux qui sont contre ces orientations ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas.

## Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

### Rapport n°2.1 - Tramway - Participation financière du Conseil Général aux travaux de confortement du Pont Canot

**M. ROY.-** « Participation financière du Conseil Général aux travaux de confortement du Pont Canot » ce rapport vous indique, dans le cadre d'une participation sur les travaux de confortement du Pont Canot, le Grand Besançon, qui assure la maîtrise d'ouvrage, vous propose de valider le plan de financement correspondant pour pouvoir collecter les subventions du Conseil Général. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2 400 000 € et comme le montre le tableau de la page 96, nous sollicitons 50 % de ce montant estimé auprès du Conseil Général.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Alors, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17. Il me semblait qu'on avait dit qu'une fois passé le vote, après, il me semblait, j'avais cru comprendre qu'il y aurait des votes positifs, mais j'ai du mal comprendre, bon. Donc les oppositions ? Je n'en vois pas. Les votes contre ? Non plus, donc c'est bon.

### Rapport n°2.2 - Tramway - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat

**M. ROY.-** C'est une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat. L'Etat délègue temporairement à la Communauté d'Agglo la maîtrise d'ouvrage sur le domaine routier national pour réaliser les travaux sur l'échangeur de Micropolis. Nous assurons les études, les travaux et les mesures d'exploitation associées. Mais on verse en contrepartie de l'entretien ultérieur de l'ouvrage, remis après travaux à l'Etat, une somme libératoire unique de 95 884,48 €, c'est une pratique courante dans les travaux de cette nature et la Communauté garde et reste responsable de la surveillance et de l'entretien des abords de l'ouvrage ultérieurement, voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.-** Je présume que c'est le même vote ? Non. Alors, quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qu'ils lèvent la main, pas d'abstention. Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas, bon, c'est bien, c'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2.3 - Tramway - Convention avec la Ville de Besançon sur les flux financiers

**M. ROY.-** Alors c'est une convention entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon sur les modalités et le calendrier des versements des participations financières entre les 2 parties. Il est proposé donc dans le cadre de cette convention des participations financières qui sont énumérées dans le détail à la page 108, je ne vais pas les détailler. Elles ont été évoquées d'ailleurs souvent dans nos rapports communautaires au cours des précédentes assemblées. La ville de Besançon a délibéré sur cette convention jeudi dernier, en Conseil Municipal. Ces participations sont des fonds de concours et, ou, des versements qui vont de la Ville vers le Grand Besançon et vice-versa.

Concernant la partie des Ressources Humaines, vous avez vu à la page 109 qu'il est prévu la mise à disposition, à titre onéreux, par la Ville, de 6 agents travaillant pour le projet de tramway, 5 agents à temps complet, 3 postes de médiateur voirie et 2 postes de médiateur commerces et un agent administratif qui est responsable de la maison du Tramway.

Vous trouverez aussi, page 115, article 9, la composition d'une instance de suivi et d'arbitrage de la présente convention, donc vous êtes invités à prendre connaissance de ladite convention et à vous prononcer sur ces modalités techniques et financières. Les 2 conventions sont en annexe.

**M. LE PRESIDENT.-** Il y a des remarques ? Des abstentions ? 2 abstentions. Des oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°2.4 - Tramway - Autorisation de signature du marché de contrôles extérieurs

**M. ROY.-** Il vous est proposé une procédure de consultation, par voie de marché négocié, qui est en cours, pour réaliser une mission de contrôles extérieurs. Ces contrôles extérieurs sont indépendants de ceux exercés par le maître d'œuvre. Ils peuvent être diligentés par le maître d'ouvrage si des besoins techniques sont avérés, par exemple, contrôler des bétons, des soudures, des pieux, etc. Et il a été choisi pour le présent marché le groupement LABOROUTES pour la somme de 467 623 € HT.

**M. LE PRESIDENT.-** Quels sont ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstiennent ? 2 abstentions, Monsieur ROSSELOT et Monsieur GIRERD. Bien.

Rapport n°2.5 - Demande de subvention auprès du SYDED pour les travaux de mise en veilleuse de la Rocade Nord Ouest

**M. ROY.-** C'est une demande de subvention au Syndicat d'Electricité du Doubs pour les travaux de la Rocade Nord Ouest. Nous voulons réaliser des économies d'énergie et nous procédons actuellement, avec l'assistance de la Ville de Besançon, au lancement d'un marché à bon de commandes sur 4 ans pour la fourniture et la pose de matériel électrique. Il est prévu le remplacement des lanternes et des régulateurs de tension sur le secteur de Valentin notamment. Et vous verrez, vous avez vu dans ce rapport, qu'il est prévu que cette subvention nous rapportera donc 41 806 € sur 167 224 et le seuil de rentabilité de l'investissement du Grand Besançon est fixé à 7- 8 ans. Donc c'est une subvention intéressante et c'est un engagement de financement intéressant, voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, est-ce qu'il y a des ? Oui, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA.

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** Oui, merci, moi je pense que là, on a une occasion de commencer à réfléchir de la façon où nous allons réduire la voilure. C'est-à-dire que nous sommes dans une situation financière qui n'est pas facile, il va falloir faire des choix et j'ai déjà eu l'occasion de dire en petit comité que l'éclairage du contournement Ouest me paraissait absolument inutile. Donc, au lieu de faire des économies d'énergie, on pourrait faire des économies à la fois en investissement et en fonctionnement d'une part. S'il s'agit d'une question de normes, parce qu'on est en zone urbaine, nous savons que nous avons une inflation de normes et là aussi nous avons un peu de résistance à faire, c'est l'occasion de montrer ce que nous voulons. Effectivement, si on veut faire des économies d'énergie, le meilleur moyen, c'est de ne pas allumer des lanternes. Ensuite, il y a un autre aspect aussi, c'est la lutte contre la pollution lumineuse de nuit, parce que, on a le jour de la nuit, on n'éclaire pas la Citadelle le jour de la nuit, mais on éclaire la Rocade Ouest toute l'année. Donc je pense que le SYDED aurait sûrement de meilleures utilisations de son argent que de nous aider à ce projet.

**M. LE PRESIDENT.-** Française.

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** Donc je voterai contre.

**Mme PRESSE.-** J'approuve ce qui vient d'être dit, donc je vais éviter de le répéter.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci.

**Mme PRESSE.-** Sur ce genre de voirie, on sait que le fait de ne pas mettre de lumière est moins accidentogène que quand on met de la lumière, c'est maintenant prouvé, il suffirait de...

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** Non, non, ce n'est pas vrai.

**Mme PRESSE.-** Ce sont les documents que j'ai, parce que j'entends des réflexions derrière. Et la deuxième chose, c'est qu'il y a un souhait de l'Observatoire d'astronomie qui revendique depuis un certain nombre d'années des silences lumineux, de manière à pouvoir faire des observations. Il serait donc, à ces deux titres, intéressant, de supprimer entre l'éclairage les ronds-points.

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, moi, ce que je sais surtout, c'est que ces dispositifs là, ils vont nous permettre éventuellement de moduler l'éclairage. Après, les normes, moi j'entends ce que dit : il y a une inflation de normes, bon, je ne suis pas sûr quand même, parce que faire de la mauvaise tête vis-à-vis des normes : parce que si un jour tu as un accident, sur une route, un accident grave et que nous ne respectons pas les conditions normalisées d'éclairage, qui est-ce qui sera responsable, c'est moi. Alors, par contre, moi je pense qu'effectivement, moi je suis à moitié d'accord, à moitié en opposition avec vous, là, cet investissement, il va permettre de modifier les choses, ensuite il faudra certainement qu'on perde l'habitude de tout éclairer, en tout cas peut-être pas toute la nuit. Il y a peut-être des périodes dans la nuit où l'on pourrait peut être diminuer, je ne sais pas, est-ce que entre 2 h du matin et 7 h le matin ? Je pense qu'il faudrait que l'on regarde ça. Mais moi je ne suis pas du tout opposé à ce qu'on regarde ça, mais il y a justement ces dispositifs qui vont être mis là, pour permettre, d'après ce que j'en sais, de réguler les choses et de sectoriser. Avant, on allumait, ON-OFF, tu avais toute la Rocade qui s'allumait ou qui s'éteignait. Maintenant, on fait cela d'une façon beaucoup plus précise et on peut aussi intervenir là-dessus, j'imagine, par informatique. Donc, moi je pense que c'est une bonne décision. Sur le fond, moi je ne suis pas en désaccord avec vous sur le fait qu'on doive, effectivement, regarder ce que l'on doit faire. Alors, après, aller contre les règles, moi, non, ça je ne suis pas d'accord, il y a des normes, il faut les respecter, faute de quoi on aura notre responsabilité qui sera engagée. Mais il est clair qu'on va plutôt dans des périodes où il faudra certainement éclairer un peu moins et peut-être d'une façon différenciée. Je ne suis pas sûr, effectivement, qu'entre 2 h et 5 h, 7 h du matin, combien il passe de bagnoles là, bon, voilà. Bon, je mets cela au vote, quels sont ceux qui sont contre ?

**M. GIRERD.-** Monsieur le Président, j'avais...

**M. LE PRESIDENT.-** Ah, Monsieur GIRERD.

**M. GIRERD.-** Oui, merci, oui je confirme que j'ai bien entendu que, en termes d'aspect accidentogène, il est vrai que l'éclairage n'est pas prouvé en tant que tel, ça c'est un point que je veux bien, que j'ai bien entendu. Par contre, il serait peut-être intéressant de voir, justement, quelles sont les normes qui s'appliquent à ce genre de démarche. D'autre part, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de diminuer par 2 ou par 3 pour limiter éventuellement l'éclairage tout en conservant un minimum d'éclairage. Donc je crois que sur ce genre de dossier, il faut regarder tous les tenants et aboutissants à la fois sur l'aspect économique, sécurité et environnemental, voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Nicole, qui est la grande spécialiste.

**MME WEINMAN.-** Oui, merci, moi je ne suis pas d'accord, forcément je ne partage pas tous les avis exprimés précédemment, mais bon. Je voudrais dire 2 choses, d'abord c'est une occasion de commencer, Marie-Odile l'a dit un petit peu, de commencer à faire des économies d'énergie aussi, en matière d'éclairage public pour cette rocade, ce qui n'était pas fait au jour d'aujourd'hui. Comme l'a rappelé le Maire, c'est certain, il y a une norme européenne en matière d'éclairage public qui est la norme EN 13-201 qui s'applique à toutes les communes. Bon, sur laquelle Besançon, par chance, a pu avancer vite, mais qui va concerner directement toutes les communes de l'Agglomération, quelle que soit leur taille. Et que le SYDED accompagne ce type de programme, je trouve cela plutôt rassurant, c'est dans ses missions. Et puis, enfin, je voulais me faire plaisir et souligner la collaboration exemplaire entre la Ville de Besançon et l'Agglomération sur ce dossier.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est bien, comme sur beaucoup d'autres, d'ailleurs, mais celui-là, effectivement, c'est un bon dossier, un bon exemple. Bon, alors, est-ce qu'il y a des abstentions ? 1 abstention ou 2 ? Oui, parce que vous êtes toujours deux, ROSSELOT et GIRERD. Donc 2 abstentions. Des oppositions ? Il y a Marie-Odile, je crois, 1, je n'en vois pas d'autres.

Rapport n°2.6 - Desserte par Ginko de la gare Besançon Franche-Comté TGV - Evolution du projet
--

**M. ROY.-** Non, ce n'est pas un bobard, c'est un dossier, c'est un beau dossier d'ailleurs et au-delà de la desserte par la navette TER qui relie les 2 gares depuis dimanche matin, nous avons pensé qu'il était nécessaire de proposer une desserte de proximité pour les communes du secteur Nord et du Nord de la Ville de Besançon, à partir de TEMIS.

Un 1<sup>er</sup> projet n'a pas été retenu par le Bureau parce qu'il était trop coûteux et le projet qui vous est présenté ce soir concerne la création de 3 lignes, en service à la demande, du lundi au dimanche, donc tous les jours de la semaine :

- donc la ligne 68 qui dessert Châtillon-le-Duc, Tallenay, qui part de Chevreuse,
- la ligne 69 qui fait Pirey, Pouilley-les-Vignes, Pelousey, Auxon-Dessus, Auxon-Dessous,
- l'autre qui fait TEMIS, Ecole-Valentin, Miserey-Salines,

pour relier toutes la gare de Besançon Franche-Comté TGV et vous avez vu que le nombre de dessertes donc c'est desservir les TGV du matin, les 8 TGV du matin et les 5 TGV de retour en soirée. La desserte à la demande se fait uniquement à destination et en provenance de la gare TGV, il n'est pas prévu de partir d'une commune pour descendre dans d'autres communes. Et puis la réservation se fait sur le site de **Ginkobus.com** ou à Mobilignes : **0825 022 44**, voilà. Ce site intéresse déjà des habitants de vos communes : Pouilley-les-Vignes, Miserey, Auxon, ont déjà réservé cette semaine, donc c'est un service qui va intéresser des gens, le tout pour une enveloppe de moins de 40 000 € par an. Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ?

**M. DEMONET.-** Oui, s'il te plaît, Jean-Louis, là.

**M. LE PRESIDENT.-** Attends, qui est-ce qui a demandé ? Jean-Jacques, vas-y.

**M. DEMONET.-** Je profite de ce rapport pour rappeler que le matériel ferroviaire mis en place par la Région n'est pas du tout accessible. Il faudra revoir ça, il faudra qu'on en parle avec eux.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, j'ai cru voir cela samedi, que, effectivement, les personnes qui sont en situation de difficulté comme toi ont des plus grandes difficultés.

**M. DEMONET.-** Même les non voyants.

**M. LE PRESIDENT.-** Pardon ?

**M. DEMONET.-** Même les non voyants.

**M. LE PRESIDENT.-** Même les non voyants, oui. Je crois que là, il y a effectivement un sujet à revoir. J'ai été d'ailleurs assez surpris, pour ne pas dire très surpris, Pierre.

**M. CONTOZ.-** Oui, je vais faire la même observation que j'ai fait en réunion de Bureau. Compte tenu des difficultés qu'on a sur l'intercommunalité dans ce secteur là, je ne souhaite pas que la ligne 68 desserve, bien sûr, l'intercommunalité voisine.

**M. ROY.-** Non, ce n'est pas le cas, on est bien sur le périmètre transports urbains...

**M. LE PRESIDENT.-** Non, mais elle ne desservira pas l'intercommunalité voisine, sois en sûr.

**M. ROY.-** Je confirme bien qu'on est bien sur le périmètre transports urbains du Grand Besançon.

**M. LE PRESIDENT.-** Et je répète aussi aux intercommunalités voisines que, demain, le transport, ne se ferait pas uniquement en payant un coût supplémentaire de transport pour venir se raccorder. Ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. D'ailleurs, on a quand même évité, Madame sera certainement, m'en sera reconnaissante, on ne propose que Châtillon, vous savez quand même qu'il a été évoqué la possibilité pour Châtillon de quitter l'Agglomération, quand même. Donc j'ai dit que nous y étions opposés, j'ai bien fait Madame ?

**Mme POIGNAND.-** Moi aussi.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous aussi. Parce que, si, il a été proposé cela. Ah, plus fort, je croyais que quelqu'un disait : « Faux » non, non, plus fort, voilà.

Oui, je disais que lors de la réunion de la CDCI, pour régler le problème de la continuité territoriale, la CCVDB entre les communes de Geneuille et de Devecey, une des solutions consistait à faire sortir la commune de Châtillon-le-Duc de la CAGB. Et donc j'ai dit que, il me semblait être porte parole de la CAGB en disant que nous n'y étions pas du tout favorable.

**Mme POIGNAND.-** La commune de Châtillon non plus, d'ailleurs.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien sûr, mais quand je dis la CAGB, vous étiez dedans et la commune la première intéressée non plus.

**Mme POIGNAND.-** Ceci dit, pour répondre à Monsieur CONTOZ quant à ses craintes, il faut savoir que la CCVDB met en place actuellement, est en train de créer, effectivement, un service similaire à celui qui vient d'être créé par la CAGB pour ramasser dans les communes de Bonnay, Vieilley, Devecey, Chevroz...

**M. LE PRESIDENT.-** Vous savez cela coûte cher aussi.

**Mme POIGNAND.-** ... Geneuille, pour aller à la gare. Enfin, bon, ils sont en pourparler pour le créer, donc voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous savez, juste un petit bout, pour nous, cela coûte 40 000 € quand même. Cela coûte vite beaucoup d'argent. D'autant plus, j'ai cru comprendre que la CCVDB elle allait se regrouper avec le Val de la Bussière donc il va falloir aller jusqu'à Ollans là-bas. Cela fait quand même des kilomètres quand même, cela va faire beaucoup, beaucoup de kilomètres. Bon, enfin, c'est un autre sujet. Bien, alors, on en était où ?

**M. ROY.-** Au rapport 2.7.

**M. LE PRESIDENT.-** 2.7, on a voté le précédent ?

**M. ROY.-** Oui,

**M. LE PRESIDENT.-** Non, on ne l'a pas voté. Alors, le 2.6, il n'y a pas d'observations ? Pas d'oppositions ? C'est adopté, on passe au 2.7.

**M. LE PRESIDENT.-** 2 votes contre pour le 2.6, d'accord.

Rapport n°2.7 - Avenant n°1 à la convention de financement relative à l'aménagement  
de la ligne reliant Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV  
pour la mise en œuvre d'un service de transport ferroviaire devant desservir 3 nouvelles haltes

**M. ROY.-** Rapport 2.7, c'est un avenant qui nous lie au maître d'ouvrage Réseau Ferré de France sur le projet de création des 3 haltes entre le système des 2 gares. Vous savez combien ce dossier nous mobilise depuis novembre 2007, combien on y est attentif et persévérant. On ne pouvait pas rater l'opportunité de donner de la performance à cette liaison et d'avoir un projet de 3 haltes nouvelles. Ces 3 haltes, vous vous en rappelez, n'étaient pas forcément dans le même calendrier puisque, notamment, la ZAC des Portes de Vesoul est liée à la création d'une zone d'activités. Les procédures réglementaires sont longues, très longues. La concertation préalable à l'enquête publique a permis de mettre à jour des réactions de riverains qui ont donc suscité des réactions vis-à-vis de protections phoniques et déclenché des études complémentaires sur la commune d'Ecole-Valentin. L'enquête publique s'est achevée samedi à 14 h, enquête publique qui porte sur les 2 premières haltes du calendrier, la halte d'Ecole-Valentin d'une part, la halte de Miserey-Salines dans un 2<sup>ème</sup> temps.

Aujourd'hui, ce rapport, l'avenant n°1 à ce rapport, vous donne la consistance de l'opération. C'est l'article 6 de la convention qui est modifié. Il est rédigé sur 2 phases distinctes :

- d'abord les travaux d'infrastructures, de signalisation pour 4 450 000 €
- et puis la création de la 1<sup>ère</sup> halte d'Ecole-Valentin, qu'on a l'intention de mettre en service commercial dans un an, à l'automne prochain et il faut donc donner un sens nouveau à la convention qui nous lie au maître d'ouvrage pour aller dans ce sens là.

Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, à cet égard moi je veux redire, quand même, publiquement, l'attachement de notre Président et je pense de notre Assemblée, au fait que la 2<sup>nde</sup> halte, celle de Miserey-Salines, ne soit pas oubliée. Et que le système tel que nous l'avons conçu, c'est un système avec 3 haltes :

- c'est la halte des Portes de Vesoul, qui peut venir dans les années à venir, parce que, pour l'instant, il n'y a pas vraiment de caractère opérationnel sur cette zone,
- la 2<sup>ème</sup>, c'est celle d'Ecole-Valentin, qui doit être mise en place maintenant,
- et la 3<sup>ème</sup> halte ferroviaire, c'est celle de Miserey-Salines.

Je sais qu'actuellement on en parle beaucoup, il faut que nous disions fortement, j'ai noté avec intérêt que la Présidente de Région en avait parlé lors de l'inauguration, il faut que nous redisions que pour nous, le système, c'est un système avec 3 haltes ferroviaires, mais aussi, bien entendu, les navettes, les trains qui s'y arrêtent. Parce qu'il ne servirait à rien d'avoir un système avec des haltes si les trains ne s'y arrêtaient pas. Bon, c'est évident, mais enfin je tenais quand même, des fois il y a des évidences qu'il faut rappeler. Donc, pour moi, le système ne sera complet qu'avec les 3 haltes.

Alors, est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à cela ? Des oppositions ? Rassurez-vous, nous sommes à peu près à la moitié des dossiers, donc il n'y a pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté.

Rapport n°2.8 - Financement de la 2 <sup>ème</sup> phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône
---

**M. ROY.-** 2.8, c'est le « Financement de la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône ». La branche Est de la LGV Rhin-Rhône, vous vous rappelez, c'est au total 190 km. Depuis dimanche dernier, la SNCF exploite les 140 premiers km entre Villers-les-Pots et Petit Croix. La 2<sup>ème</sup> phase de l'opération dont il est l'objet aujourd'hui comprend la réalisation des 50 km restant, 35 à l'Est entre Petit Croix et Lutterbach et 15 à l'Ouest entre Villers-les-Pots et Genlis.

Le Grand Besançon, sur ces 50 km restant, s'est déjà engagé à apporter son concours financier à hauteur de 384,2 K€, sur un montant total de 66,1 M€, au titre des études préalables, des acquisitions foncières et je crois qu'il manque dans le rapport, des fouilles archéologiques. Il me semble que c'est compris dedans.

Désormais, il faut un protocole d'intention pour la réalisation et le financement de cette 2<sup>ème</sup> phase, qui doit être établi avec l'ensemble des partenaires pressentis pour financer, de l'ordre de 1 160 M€ de travaux, correspondant à la réalisation de ces 50 km de voies.

Concernant les fonctionnalités, vous avez vu à la page 142, je vais simplement mettre l'accent sur le fait que cette 2<sup>ème</sup> phase permettrait de gagner jusqu'à 26 mn vers Strasbourg, pour être objectif, il faut dire 16 mn, si on tient compte qu'en juin 2012 le shunt de Mulhouse permettra de gagner 10 mn entre Strasbourg et Besançon, uniquement pour les trains qui ne desserviront pas Mulhouse. Que cette section offre une meilleure fonctionnalité dans les relations Nord-Sud, Allemagne, Méditerranée. Elle facilitera le développement du trafic international et confortera la desserte Rhin-Rhône qui reste pour l'instant fragile, mais primordiale dans l'attente de la branche Sud. Elle permet d'améliorer l'entrée sur le réseau suisse, notamment à Bâle et d'offrir de nouveaux potentiels dans les connexions avec la gare de Besançon Franche-Comté et la Suisse. Rappelons que la desserte de la Suisse, à partir de dimanche, est assez faible du fait de la contrainte du nœud ferroviaire de Bâle notamment.

Sur le protocole d'intention pour la réalisation et le financement de la 2<sup>ème</sup> phase, vous avez vu que la part des collectivités franc-comtoises qui est engagée aujourd'hui, je l'ai dit tout à l'heure, 384,2 K€, on l'a votée il y a un an, le coût global de la 2<sup>ème</sup> phase, 1 160 M€. Le protocole d'intention concerne les partenaires Etat, RFF, les régions Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, les départements 21, 25, 67, 68, 70, 90, vous voyez que le Jura n'y est pas, mais déjà pour la 1<sup>ère</sup> phase et les principales agglomérations, dont Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon et Dijon.

L'article 5 définit les conditions de la future convention de financement. Déduction faite, il est prévu dans le protocole qu'il y ait, comme pour la 1<sup>ère</sup> phase, les mêmes clés de répartition : 53 % pour l'Alsace, 20 % pour la Bourgogne, 27 % pour la Franche-Comté. Ce qui reste inconnu aujourd'hui, c'est l'engagement de Réseau Ferré de France qui, pour la 1<sup>ère</sup> phase, était à 28 % et aujourd'hui, RFF, veut conduire des études complémentaires, notamment par rapport au trafic international qui est attendu avec l'apport de cette 2<sup>ème</sup> phase et son engagement aujourd'hui annoncé serait plutôt autour de 8 %. Mais dans les relations, la dernière réunion qui a eu lieu à la Préfecture, ils disent qu'aujourd'hui ils sont déjà passés entre 10 et 12 et que les études complémentaires qu'il va diligenter tendraient à le rapprocher de son engagement financier de la 1<sup>ère</sup> phase, mais sans que ce soit défini dès à présent.

Le Grand Besançon a mis l'accent sur 2 points :

- c'est notamment que le retour d'expérience sur le schéma de desserte de la 1<sup>ère</sup> phase serve à définir ce qu'il serait intéressant pour le Grand Besançon comme desserte nouvelle, avec cette 2<sup>ème</sup> phase,
- et comme gain de temps de parcours et possibilité d'arrêts supplémentaires.

La répartition de financement entre les collectivités franc-comtoises reste à déterminer. Pour mémoire, cette répartition était, à la 1<sup>ère</sup> phase, 60 % pour la Région, 30 % pour le Département et 10 % pour les agglomérations.

Je voulais dire aussi, j'avais une conclusion à donner, c'est que, ce n'est pas tant les minutes gagnées sur Strasbourg qui sont importantes, mais de mon point de vue, les nouvelles dessertes qu'on pourrait obtenir...

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, je crois que c'est surtout ça.

**M. ROY.-** Avec l'Allemagne et avec la Suisse, c'est important. 2<sup>ème</sup> point, ce qui est important pour nous, on a toujours valorisé l'effet de la grande vitesse à travers un effet « réseaux » c'est-à-dire on a, avec le système à 2 gares, ancré un système ferroviaire à grande vitesse avec tous les autres systèmes de transports publics, dont le tramway à la gare Viotte et tous les services départementaux et régionaux sur ce site là. Et je pense qu'il ne faut pas seulement cantonner notre réflexion à l'intérêt des gens qui se déplacent, mais aussi des acteurs économiques, notamment touristiques et c'est dans ce sens là que, peut-être, la 2<sup>ème</sup> phase pourrait avoir un intérêt particulier, si on gagne des arrêts nouveaux et si on gagne des relations nouvelles, notamment vers l'Allemagne et vers la Suisse.

**M. LE PRESIDENT.-** Donc vous avez bien compris que là il ne s'agit que d'un protocole d'intention, faute de quoi, moi je proposerais qu'on ne signe pas, puisqu'il n'y a pas de...

**M. ROY.-** Tel que le définit l'article 7.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, oui, c'est un protocole d'intention. Les négociations resteront à déterminer, entre autres, la participation de RFF. Bon, là, il s'agit de ne pas bloquer le processus de réflexion, de continuer le projet, mais, quand même, beaucoup de questions ne vont pas manquer de se poser dans les années à venir. Là donc, c'est un protocole d'intention, il n'y a pas de financement, il y en aura certainement, à terme, si cela se fait, on a dit : « On y va » mais personne n'a dit à combien il s'engageait. Moi je n'étais pas d'ailleurs mandaté pour le dire, pas plus que personne.

Pour l'instant les informations que j'ai, c'est que le Conseil Régional a voté favorablement, le Conseil Général du Doubs aussi, le Conseil Général du Territoire de Belfort aussi, la Haute-Saône c'est aujourd'hui, je n'ai pas d'informations, vous savez ce qui s'est passé. Belfort, c'est demain, donc on n'a pas d'informations et Montbéliard c'est le 16 décembre, tendance vote favorable, la commission, le Bureau a voté pour, voilà. Quant au Conseil Général du Jura, il n'a pas été appelé à se prononcer, on connaît leur position, voilà. Donc c'est juste un protocole d'intention, nous aurons l'occasion, très largement, de reparler de tout cela, je pense, dans les mois à venir. Monsieur GIRERD.

**M. GIRERD.-** Oui, merci Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une petite remarque de bon sens, éventuellement, parce que nous avons d'un côté Strasbourg et ce qu'évoquait Monsieur ROY me semble pertinent vis-à-vis de la Suisse et tout cela. 16 minutes de gagnées, ce qui fait la minute à 53 M€ par milliers.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, oui, ça c'est sûr.

**M. GIRERD.-** Par contre, sur Paris, nous avons 2 minutes de gagnées, ce qui fait, par rapport à l'estimation qui est faite, 156 M€ par minute. C'est-à-dire que cela fait 3 fois plus cher d'un côté que de l'autre. Donc je voudrais savoir si c'est vraiment pertinent de faire ces 310 M€ de travaux ?



**M. LE PRESIDENT.-** Si on calcule comme ça, c'est sûr que cela va être très compliqué. Ce n'est pas exactement comme cela qu'il faut calculer quand même, je pense, me semble t-il. Madame Catherine THIEBAUT.

**Mme THIEBAUT.-** Oui, je suis intervenue il y a un an déjà pour exprimer l'opposition d'Europe Ecologie - Les Verts au financement des études pour la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est. Ce soir, nous devons nous prononcer sur le protocole d'intention pour sa réalisation. Même s'il n'y a pas de financement, on s'engage un petit peu plus vers ce financement.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui.

**Mme THIEBAUT.-** Nous avons déjà, à l'époque, développé nos arguments sur le peu de gain de temps, ce qui est confirmé par ce rapport. Tout d'abord, le rapport annonce un gain, jusqu'à 24 mn vers Strasbourg, une partie de ce gain, soit 10 mn, est dû au fait qu'on ne serait plus ainsi obligé de passer par la gare de Mulhouse. Mais d'ailleurs, est-ce une bonne chose de shunter les gares. Et ce raccordement court est programmé pour juin 2012, ce qui veut donc dire qu'il est hors 2<sup>ème</sup> phase. Et celle-ci, donc, ne fera gagner que 16 mn. Et encore, ce gain est contestable, puisque le temps de parcours actuel des 40 km à 120 km/h est donc de 20 mn. Demain les 35 km seront faits à quelle vitesse ? Les TGV ne seront jamais en grande vitesse sur ce petit tronçon, parce que, soit en accélération, soit en décélération. Si on peut estimer à 200 km/h de moyenne sur ce tronçon, le temps de parcours sera de 10 mn. Donc le gain ne serait pas de 16 mn, mais de 10 mn. Ce qui, je calcule quand même comme Monsieur GIRERD, fait 85 M€ la minute. Bien entendu, il y a ce tronçon là et surtout, surtout, il y a le 2<sup>ème</sup> morceau, 2 mn seulement pour la section Ouest, pour 310 M€ et j'ai fait le même calcul, cela fait bien 150 M€ la minute.

Un autre point sur les coûts, si on compare les coûts au km des 2 phases. La 1<sup>ère</sup> phase faisait 16 M€ le km, la 2<sup>ème</sup> phase fait 22 M€ le km, pour ces petits gains de temps. Un certain nombre d'entre vous et d'autres élus d'autres collectivités et non des moindres, je ne parle pas des écologistes, sont désormais dubitatifs vis-à-vis de ce financement de ces 2 bouts de LGV. Cette dépense de 1,16 Mds€ pour si peu de gain de temps nous semble inutile, encore plus aujourd'hui dans le contexte de crise financière et au vu des énormes besoins sociaux en termes de transport, de proximité, de logements. C'est un besoin élémentaire qui devient inaccessible à certains et même à beaucoup. C'est pourquoi nous voterons contre ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, merci, je vous rappelle que pour l'instant il s'agit de, pour l'instant d'un protocole d'intention, Christophe LIME.

**M. LIME.-** Très rapidement, je souhaiterais revenir sur quelques problématiques, y compris sur le fonctionnement actuel qu'ils sont en train de remonter d'une façon importante :

- c'est l'augmentation conséquente sur les tarifs qui ont pu être remis en œuvre sur la nouvelle ligne TGV,
- la 2<sup>ème</sup> c'est une remise en cause importante tout particulièrement de la liaison Strasbourg-Lyon, qui amène à des grandes difficultés pour un certain nombre de personnes, tout particulièrement les personnes étudiantes qui ont des dessertes beaucoup moins conséquentes et y compris qui sont obligés de passer sur la ligne TGV avec des augmentations de tarifs extrêmement conséquents. Donc il y a vraiment aujourd'hui une grogne importante et qu'il va falloir que nous, on intervienne auprès de la SNCF pour régler ce type de problème là,
- tout le monde connaît aussi la problématique de la non présence de contrôleurs entre les 2 gares, quand on parle de sécurisation...

**M. LE PRESIDENT.-** Quand tu dis « nous » c'est qui ? Tu dis que nous, il faut qu'on intervienne.

**M. LIME.-** Nous, au titre de l'Agglomération, pour marquer notre mécontentement, c'est cela que je veux dire. L'idée, ce n'est pas de dire qu'on est responsable, il me semble que c'est important que l'on soit aussi force d'intervention, puisque, quand même, on finance une grande partie, c'est quand même bien aussi qu'on dise un petit peu le résultat et les conséquences qu'il peut y en avoir, le point aussi du contrôleur.

Je terminerai aussi sur les aspects de financement, moi j'ai l'impression qu'on va finir par donner de l'argent à RFF parce qu'ils participent de moins en moins, pourquoi faire quelque chose ? C'est-à-dire qu'on va bientôt les payer, y compris eux, pour pouvoir être propriétaire de quelque chose. On en est, je ne sais pas si vous remarquez, à ce que le propriétaire va peut être payer 8 %.

**M. LE PRESIDENT.-** Moi, je vais te dire très clairement que ce n'est pas envisageable que RFF ne paye que 8 %.

**M. LIME.-** J'ai bien entendu les éléments, mais...

**M. LE PRESIDENT.-** Cela c'est clair.

**M. LIME.-** Mais une commune, je le rappelle, elle n'a pas le droit de se faire subventionner à plus de 80 %. Cela veut dire qu'on a un organisme public aujourd'hui qui va être financé aux alentours de 90 %, puisque, ce que nous dit Jean-Claude, c'est aux alentours de 10, 11, 12 %, on sait comment cela va se terminer, cela va être... non, mais, je ne mets pas en doute l'idée, ce n'est pas de mettre en doute la négociation qu'il va y avoir.

**M. LE PRESIDENT.-** Pour moi ce n'est pas acceptable que ce soit... **inaudible**

**M. LIME.-** J'attire l'attention par rapport à ces éléments là...

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, tu as raison.

**M. LIME.-** Quand on voit que déjà 27 % de la participation d'un propriétaire, cela me semblait déjà pratiquement inadmissible, quand on commence à descendre et qu'on évoque, y compris la participation de 8 %... et là on est en plein dans les désengagements comme il peut y avoir. Alors, peut-être que c'est une rhétorique qu'on est en train de donner, mais sauf que là, cela va nous coûter à tous, toutes les collectivités territoriales, des millions et des millions d'Euros.

**M. LE PRESIDENT.-** Tu pourrais même, et ce serait juste aussi, dire qu'il y a quelques années cela ne nous aurait rien coûté du tout.

**M. LIME.-** Oui, mais on est bien d'accord.

**M. LE PRESIDENT.-** Puisque la ligne, le TGV Est, c'est le 1<sup>er</sup> TGV, le Strasbourg-Nancy-Paris, c'est le 1<sup>er</sup> qui a été financé par les collectivités et que, là, nous, on est le 2<sup>ème</sup>, on est le 2<sup>ème</sup>. Moi je pense qu'il y a plusieurs problèmes qui se posent, c'est pour cela qu'aujourd'hui on en est, moi je pense qu'il faut voter, il ne faut pas bloquer le dispositif, comme l'a fait, entre autres, par exemple le Conseil Général du Doubs, ici, dans le Doubs, il faut qu'on le vote, mais être attentif. Le prix, l'augmentation des tarifs, moi je trouve que, effectivement, cela devient insupportable, les tarifs deviennent insupportables. L'intérêt aussi, Jean-Claude l'a rappelé, ce sont les dessertes, parce que si c'est pour avoir des trains qui ne desservent pas et qui ne desservent pas aux bonnes heures, ce n'est quand même pas très intéressant. Et je pense que là on n'a quand même pas obtenu totalement satisfaction, même si nos combats ont fait que, on a réussi, on a réussi quand même à avoir des améliorations.

On a réussi à faire en sorte que les engagements qui avaient été pris vis-à-vis de moi, vis-à-vis de Paulette GUINCHARD, concernant la gare Viotte, les dessertes du TGV par la gare Viotte, ont été tenus, pour l'instant ils sont tenus, on y sera attentif. Mais je pense que cela va poser problème. Moi je dis très clairement ici que si RFF restait à un pourcentage, un subventionnement de 8 %, moi je proposerais qu'on ne soit pas d'accord, ce ne serait pas acceptable. Voilà ce que je peux dire par rapport à cela.

Est-ce qu'il y en a d'autres qui veulent intervenir ? Mais on ne va peut-être pas trop, parce que, il reste encore 150 pages, je veux bien, mais... oui.

**M. JOSSO.-** Je voulais simplement dire qu'il ne faut pas oublier qu'il y a une 4<sup>ème</sup> colonne qui est apparue sur les taxes d'habitation, taxes foncières, donc le grand bisontin paiera ces travaux. Il préférerait peut-être avoir des navettes ferroviaires pour aller à Auxon ou à Miserey aux heures de bureau que de gagner une minute pour aller à Paris.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, tout cela c'est entendable.

**M. JOSSO.-** Inaudible

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, la Taxe Foncière, on a déjà expliqué d'où elle venait, quand même, vous le savez ça. Bien, alors, moi je mets cela au vote, quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Alors, attendez, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18. Vous ne l'avez pas voté au Conseil Général ça, ce rapport là ?

**M. ALAUZET.-** J'ai voté, oui, j'ai expliqué mon désaccord **inaudible (hors micro)**

**M. LE PRESIDENT.-** Non, mais c'est pour avoir, avoir un éclairage. Parce qu'il y a d'un côté une abstention, de l'autre côté on vote contre, c'était pour avoir un éclairage, je m'interroge. Bon, ça, ce sont les votes contre. Les abstentions ? 2 abstentions, je n'en vois pas d'autres, les autres sont favorables. Je ne comprends pas, j'avoue que je ne comprends pas, bon, ce n'est pas grave.

<b>Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion</b>
--

Rapport n°3.1 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la location d'un DATA CENTER
---

**M. MARTIN.-** Bien, il s'agit du...

**M. LE PRESIDENT.-** Je pensais que l'on avait le même vote dans les deux assemblées, moi.

**M. MARTIN.-** Il s'agit d'apporter une aide à la...

**M. LE PRESIDENT.-** Je n'ai pas compris.

**M. MARTIN.-** On y va ? J'y vais ?

**M. LE PRESIDENT.-** Ceux qui s'en vont, il faudra revenir (*Rires dans l'Assemblée*)

**M. MARTIN.-** On attaque ?

**M. LE PRESIDENT.-** Vas-y, vas-y, vas-y... (*Brouhaha*)

**M. BAULIEU.-** La parole est à Jean-Pierre MARTIN.

**M. MARTIN.-** Donc « Aide à la location d'un DATA CENTER »...

**M. BAULIEU.-** Un peu d'attention, s'il vous plaît.

**M. MARTIN.-** Dans le... c'est bon ?

**M. BAULIEU.-** Oui, oui, vas-y, rapport 3.1.

**M. MARTIN.-** Donc dans le cadre du développement économique des infrastructures numériques, il a été décidé de développer une offre de DATA CENTER afin de permettre aux entreprises de sécuriser leurs données informatiques dans des conditions extrêmement fiables.

La Société EUCLYDE, spécialiste de la construction et de la gestion de DATA, a choisi d'implanter un nouveau site sur notre territoire. Elle a investi pour cela en propre en équipement et en aménagement du site, qu'elle a décidé de louer dans l'Espace Industriel et Artisanal à Besançon, près de 3 M€.

Lors du Conseil de Communauté du 17 novembre 2011, il a été décidé d'élargir le champ d'intervention du Fonds d'Intervention Economique en permettant le versement direct à l'entreprise d'aide à la location pour des projets d'intérêt stratégique pour le territoire. Ce DATA CENTER correspond tout à fait à cette optique.

Donc, il est proposé d'apporter à ce projet une aide à la location au titre du FIE qui sera versée sur 3 ans à compter de 2011, dans les limites fixées par la réglementation européenne, soit 200 000 € maximum. Le 1<sup>er</sup> versement de cette aide sera de 90 000 € ; les montants des versements 2012 et 2013 seront fixés par avenant, sur la base d'un 1<sup>er</sup> bilan d'activité de l'entreprise et les contrats passés avec les entreprises du Grand Besançon.

J'indique qu'il y a eu une conférence de presse, présidée par Jean-Louis FOUSSERET et qui, le mardi 6 décembre, a réuni plus de 70 personnes, dont bon nombre de chefs d'entreprises qui se sont dit très satisfaits de ce projet, d'autant plus satisfaits qu'il sera opérationnel en avril 2012.

**M. BAULIEU.-** Merci, Jean-Pierre, y a-t-il des observations sur ce rapport ?

**MME CRABBÉ-DIAWARA.-** Oui, j'ai une observation, toujours la même, j'aimerais qu'il y ait beaucoup moins d'anglicisme dans nos rapports. Je pense que c'est important que nous utilisions notre langue française d'une part, que c'est aussi une question de démocratie, c'est-à-dire que les décisions que nous prenons puissent être compréhensibles par l'ensemble de nos concitoyens.

**M. BAULIEU.-** Je n'y vois que des avantages, cela doit s'appeler un centre de traitement des données informatiques, nous l'avions déjà indiqué. Philippe GONON demande la parole.

**M. GONON.-** Oui, nous nous félicitons à la fois du fibrage de l'Agglo, à la fois de l'arrivée du DATA CENTER, absolument indispensable pour le développement économique de notre territoire. Et nous voudrions vous suggérer la 3<sup>ème</sup> étape. C'est-à-dire l'utilisation à la fois de ces tuyaux et à la fois de ces mémoires, c'est-à-dire de mettre des contenus. Et pour cela, on voudrait vous proposer un projet, un lieu et un nom, très rapidement. Un projet, c'est de réunir sur un seul et même endroit tous les porteurs de projets, les futurs GATES et JOBS de la région de Franche-Comté, qui pourraient dans un environnement favorable développer leurs talents. Un lieu, nous pensons au Jardin botanique et à la Fac de Sciences qui vont bientôt être libérés, place Leclerc à Besançon.

Et puis un nom, alors, pour faire plaisir à Odile CRABBÉ-DIAWARA, je l'ai traduit en français, je propose le nom de WC. En anglais, j'avais trouvé « DWC »

**M. BAULIEU.-** Cela c'était une vraie traduction.

**M. GONON.-** En anglais, c'était à l'origine « DWC » ce qui a une autre gueule et qui veut dire simplement « Digital Working Center. »

**M. BAULIEU.-** C'est renversant comme traduction, mais on aura apprécié l'effort, on aura apprécié l'effort, improvisé. Non, mais, donc c'est une idée qui est lancée et qui par ailleurs repose sur un certain nombre de considérations incertaines. Je pense que l'on peut s'accorder là-dessus, donc entendons là, voilà. Y a-t-il d'autres observations ? Bien, Annie.

**Mme MENETRIER.-** Je ne prendrai pas part au vote.

**M. BAULIEU.-** Annie MENETRIER ne prendra pas part au vote, donc merci de le noter.

**Mme MENETRIER.-** En tant que salariée FRANCE TELECOM.

**M. BAULIEU.-** En tant que salarié FRANCE TELECOM, on peut le préciser dans notre PV et merci de le noter. Pas d'autres observations ? Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, on a mis le français aussi dans le texte, merci.

Rapport n°3.2 - Fonds Régional à l'Innovation - Avenant n°2 -  
Convention triennale 2009-2011 entre la Région Franche-Comté, le Grand Besançon et OSEO

**M. MARTIN.-** Rapport 3.2, donc il s'agit de « l'avenant n°2 de la convention triennale 2009-2011 entre la Région de Franche-Comté, le Grand Besançon et OSEO. » Il s'agit donc de reconduire le dispositif FRI proposé par la Région et OSEO à hauteur de 150 000 € pour l'année 2011. Je rappelle que le FRI a été abondé par le Grand Besançon, à hauteur de 350 000 € en 2006, 450 000 € en 2007, 400 000 € en 2008, puis à hauteur de 150 000 € en 2009 et 2010.

**M. BAULIEU.-** Bien merci, vous savez que c'est notre levier d'actions, donc habituel, nous reconduisons. Y a-t-il des voix contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projets CO-SAVE, DeQualC et MIS

**M. MARTIN.-** « Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence. » Donc nous avons 3 projets qui ont été affectés à OSEO dans le cadre du FRI :

- Le projet **CO-SAVE** qui peut obtenir une subvention de 50 000 €
- **DeQualC** : 72 000 € de subvention
- Projet **MIS** : 27 000 € de subvention.

Voilà, ces projets ont été donc retenus par OSEO.

**M. BAULIEU.-** Merci, y a-t-il des voix contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°3.4 - Service d'Amorçage de Projets - Concours financier du Grand Besançon

**M. MARTIN.-** « Service d'Amorçage de Projets » donc le présent rapport porte sur le concours financier du Grand Besançon, frais de fonctionnement des services...

**M. BAULIEU.-** S'il vous plaît, la parole est à Jean-Pierre MARTIN pour l'instant, merci.

**M. MARTIN.-** ... A un amorçage de projets, donc pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2011, les missions étaient cofinancées par la Caisse des Dépôts et des Consignations et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, les missions du SAP se poursuivent désormais dans le cadre du « service Emergence ».

Une convention a été signée entre Grand Besançon et Boutique de Gestion de Franche-Comté et le montant de l'opération est de 37 600 €.

**M. BAULIEU.-** Merci, y a-t-il sur ce projet des demandes de parole ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°3.5 - Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul - Plan de financement prévisionnel et création d'un budget annexe

**M. MARTIN.-** « Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul - Plan de financement » donc dans le cadre de l'aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, en vue de l'aménagement de 2 lots et d'une voirie, il convient de valider le plan de financement de l'opération, ainsi que la création d'un budget annexe. Sur les 2 projets d'implantation, il y en a un qui est connu, il s'agit de l'ECOPOLE qui est porté par la Fédération Régionale des Travaux Publics.

Donc le budget, vous l'avez à la page 178, avec une variante importante, qui est liée aux travaux ou non de dépollution. Donc, soit on est en équilibre financier à 391 308 €, soit à 448 008 €.

**M. BAULIEU.-** Merci, y a-t-il des observations ? Des voix contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°3.6 - Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul - Définition du prix de cession

**M. MARTIN.-** Pour cet aménagement de la Zone Portes de Vesoul, il s'agit de définir les prix de cession, entre 50 et 55 € le m<sup>2</sup> pour les activités tertiaires et entre 40 et 45 € par m<sup>2</sup> pour les activités artisanales.

**M. BAULIEU.-** Merci, y a-t-il des voix contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Rapport n°3.7 - sedD - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2010

**M. MARTIN.-** En étant rapide, donc il s'agit du rapport des administrateurs au Conseil de Communauté de l'exercice 2010 de la sedD. Ce rapport fait apparaître les informations issues du compte rendu d'activité 2010 présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire de la sedD du vendredi 17 juin 2011.

L'activité opérationnelle globale de la société se mesure à partir des dépenses d'investissement qui sont à hauteur de 46 M€ HT.

Sur le plan financier, l'exercice 2010 enregistre un résultat net après impôt sur les Sociétés et intéressement du personnel à + de 282 K€.

**M. BAULIEU.-** Merci, vous avez pu prendre connaissance donc de ce rapport dans votre dossier et donc c'est une information, il n'y a pas d'observations ? Merci.

Rapport n°3.8 - SAIEMB IE - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2010

**M. MARTIN.-** Il s'agit de l'exercice 2010, de la même façon pour la SAIEMB IE, qui s'appelle AKTYA - A. K.T. Y. A. depuis...

**M. BAULIEU.-** AKTYA, c'est tout.

**M. MARTIN.-** AKTYA, depuis une semaine, je crois...

**M. BAULIEU.-** Une dizaine de jours, oui.

**M. MARTIN.-** Une dizaine de jours, donc ce rapport fait apparaître :

- une légère augmentation du patrimoine de la SAIEMB IE en 2010, donc + 1 598 m<sup>2</sup>,
- un revenu locatif de + 3,3 M€, en augmentation de 8 % par rapport à 2009,
- une vacance financière estimée à 205 000 €, (contre 241 000 en 2009),
- des indicateurs financiers du bilan qui font apparaître une situation financière saine,
- et un résultat net au 31/12/2010 bénéficiaire à hauteur de 241 000 €.

**M. BAULIEU.-** Merci, il n'y a pas d'observations ? C'est un rapport d'information, dont vous avez pu prendre connaissance, merci, merci Jean-Pierre.

**Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie**

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Mazerolles-le-Salin et Ecole-Valentin

**M. GUILLEMET.-** Donc c'est l'attribution d'une subvention...

**M. BAULIEU.-** S'il vous plaît, votre attention, pour que nous puissions avancer.

**M. GUILLEMET.-** D'un montant de 4 843,52 € à la commune de Mazerolles-le-Salin, pour son projet de rénovation de l'église, à hauteur de 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 2. Et puis la 2<sup>ème</sup> attribution, c'est une subvention d'un montant de 17 732,43 € à la commune d'Ecole-Valentin pour son projet de requalification de la rue de l'Aqueduc, à hauteur de 20 % du montant des études et 10 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 4 avec notamment l'utilisation, enfin l'intégration de clauses d'insertion pour les travaux et puis un procédé novateur d'enrobés tièdes réduisant la consommation d'énergie.

**M. BAULIEU.-** Merci, y a-t-il des observations ? Oui, je vous en prie.

**INTERVENANT FEMININ.-** Dans le haut du chapitre, on parle de la rue de la Tuilerie et en bas de la page 193 on parle de la rue de l'Aqueduc.

**INTERVENANT MASCULIN.-** C'est bien la rue de la Tuilerie.

**M. GUILLEMET.-** C'est la rue de la Tuilerie, donc ce n'est pas la rue de l'Aqueduc, c'est la rue de la Tuilerie, on modifiera.

**M. BAULIEU.-** Ça y est, on est tous d'accord ? Donc, là, il doit y avoir une mention, effectivement, pour que les délégués des communes intéressées ne prennent pas part au vote, donc merci de le noter dans le procès-verbal. Ceux-ci, donc, ne prenant pas part au vote, y a-t-il des voix contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, merci.

**M. GUILLEMET.-** 4.2, donc c'est un rapport qui vise à présenter l'état d'avancement de l'élaboration de la charte paysagère sur les collines de la vallée du Doubs. Donc, en 2009-2010, il y a eu un diagnostic et l'élaboration d'un document cadre, répertoriant et hiérarchisant une cinquantaine de sites de projets potentiels sur les collines. Notamment, pour la Ville de Besançon :

- des vergers et des jardins familiaux,
- le parc agricole paysager à Chalezeule,
- un projet de reconquête du coteau longeant les rives du Doubs à Avanne-Aveney,
- et puis un projet de valorisation de l'aqueduc romain de Vaire-Arcier à Besançon.

Donc il est proposé dans le présent rapport que le Maire, que le Président de la Communauté d'Agglomération signe le document d'engagement politique avec les maires des différentes villes concernées.

Et puis, il y a un 2<sup>ème</sup> volet, c'est l'aide du CAUE concernant la démarche d'animation :

- avec un volet sur l'appui à la Communauté d'Agglomération,
- un volet sur la sensibilisation avec, notamment, la lecture de paysages,
- et puis un volet sur l'accompagnement technique des communes signataires avec un diagnostic paysager du site.

Voilà, donc l'engagement de la charte pour les maires c'est, bien entendu :

- de porter ou de soutenir des activités agricoles et de pâturage ou de vergers et de jardins sur l'ensemble de leur territoire,
- mais également des projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel,
- et puis des mesures en faveur de la qualité paysagère et de la sauvegarde des espèces naturelles et patrimoniales.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, bon, ça, cela a été longuement discuté, cela fait combien qu'on en parle ? 3 ans ? 4 ans ?

**M. GUILLEMET.-** La charte cela fait un an et demi.

**M. LE PRESIDENT.-** La charte, les premières mesures de classement, c'était en 2006, par là, 5 ans qu'on en parle de ça. C'est ça, il me semble ? Bon, donc on avance, il a encore fallu parler d'un certain nombre de choses l'autre jour, il faut savoir que, parce qu'on reparlait un peu du classement en zone naturelle, en site classé, on a rappelé quand même que ce n'était pas notre volonté.

**M. GUILLEMET.-** Une petite partie.

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté, rapport 4.3, Nicolas.

**M. GUILLEMET.-** 4.3, donc rapidement, c'est une convention triennale de partenariat concernant la mise en place d'actions conjointes de communication sur l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, c'est adopté.



**M. PRALON.-** Oui, Monsieur le Président, simplement, avant de commencer à parler des rapports, donc les 3 premiers concernent le développement du tourisme fluvial et notamment du port d'agglomération, moi je voudrais ce soir, ici, très solennellement, quand même annoncer à nos conseillers communautaires et à l'ensemble des collègues et je n'en suis pas responsable, mais je suis très fier pour eux, c'est que le Prix National concernant donc, j'allais dire tout ce qui est travaux gérés par des handicapés, c'est ce qu'on appelle des prestations HandiResponsables a été décerné le 8 décembre à Paris à l'ESAT « La Bergerie »...

**M. LE PRESIDENT.-** Ah, c'est bien ça.

**M. PRALON.-** Non pas comme j'ai pu le voir dans le journal, j'ai trouvé cela très réducteur, « pour la réparation des bateaux » non, ce n'est pas ça du tout. C'est bien au-delà, c'est à la fois pour, bien sûr, peut-être réparer certains bateaux, mais c'est aussi pour l'accueil du public. C'est également l'animation avec ces bateaux électriques que vous avez pu voir, des bateaux de plaisance et bien d'autres actions. C'est aussi la gestion du port d'agglomération, cela génère quand même des emplois, des emplois temps plein, puisque nous avons 12 employés, 12 travailleurs handicapés qui travaillent sur ce port. Et donc un prix qui a été remis par la Secrétaire d'Etat aux Solidarités et à l'Action Sociale, Marie-Anne MONTCHAMP. Donc je pense que l'ESAT « La Bergerie » fait un travail remarquable, ils ont été remerciés à Paris comme il se devait. Et je pense que le fait de les avoir invités à travailler pour nous, on arrive en fin de mandat, mais c'est vrai qu'il y a eu une action remarquable et je pense qu'avec Claude PREIONI, Frank MONNEUR et la Commission 5, nous, on est très fiers du travail qu'ils ont accompli pour le compte de l'Agglomération. Mais je le dis encore une fois, cela va bien au-delà de la réparation des bateaux comme j'ai pu le lire dans la presse ce matin.

Voilà, donc je vais vous présenter les 3 rapports qui concernent le port d'agglomération. Simplement pour vous dire que la politique en faveur du tourisme fluvial, en deçà de ce que je viens de dire en ce qui concerne l'insertion, cela met en valeur donc cette Vallée du Doubs. Et pour ce faire et pour encourager, puisqu'on a des résultats qui sont plus qu'intéressants, on a prévu d'améliorer et cela c'est prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement et sans décaillage, on a prévu cette année, donc pour 2012, d'améliorer, donc il y a 2 aménagements qui sont prévus :

- le 1<sup>er</sup> qui concerne, on le verra dans le point 2, l'aménagement d'un point de ravitaillement en carburant de bateaux à Besançon,
- et le 2<sup>nd</sup> qui concerne l'aménagement de la halte à Deluz, avec un minimum d'accueil et de sanitaires, donc, dès 2013.

En 2014, d'autres actions seront menées, notamment, peut être, sur la Capitainerie à Besançon. Et ce soir, ce que l'on vous demanderait, c'est, bien sûr, de valider ce rapport pour valider la politique du Grand Besançon pour optimiser les fonctions du port fluvial d'agglomération et permettre le développement de nouvelles activités annexes, ainsi que le calendrier et les financements prévisionnels de ces 3 opérations qui sont prévues.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, merci, on est effectivement très fiers pour l'ESAT, de ce qui s'est passé, oui...

**INTERVENANT MASCULIN.-** Je suis surpris dans le financement pour les sanitaires de Deluz, on parle comme quoi cela va être mis pour les usagers Véloroute et pour le port et que le Conseil Général ne sera pas consulté pour un financement éventuel.

**M. PRALON.-** Je crois qu'à la page 230 il est indiqué, notamment, que dans le cadre de ce financement et nous l'avons prévu, nous allons justement recourir, nous allons établir des ponts à la fois avec le Conseil Général et la Région, puisqu'il y a bien sûr la Véloroute, mais c'est aussi une politique touristique, j'allais dire, qui dépasse aussi le cadre de l'Agglomération. Bien sûr que les financements du côté de la Région et du Département seront recherchés.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, cela paraît logique d'ailleurs.

**M. PRALON.-** Ce qui paraît logique puisque, effectivement, je pense notamment à tout ce qui est sanitaires, cela pourrait être également utilisé par les personnes...

**M. LE PRESIDENT.-** Quels sont ceux qui s'opposent ? Est-ce qu'il y en a ? Je n'en vois pas. Qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

Rapport n°5.2 - Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant pour les bateaux à Besançon -  
Validation du plan de financement et demande de subvention

**M. PRALON.-** Le rapport suivant, c'est la déclinaison du 1<sup>er</sup> rapport qui concerne notamment l'aménagement d'un point de ravitaillement en carburant pour les bateaux...

**M. LE PRESIDENT.-** C'est le plan de financement.

**M. PRALON.-** Au pied de la Cité des Arts, pour un montant de 53 820 € TTC. Donc il serait mis en œuvre dès l'exercice 2013.

**M. LE PRESIDENT.-** Oppositions ? Abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°5.3 - Port fluvial d'agglomération - Vote des tarifs 2012

**M. PRALON.-** Le rapport 5.3, rapport qui concerne le vote des tarifs 2012, qui seraient reconduits, donc les tarifs 2011, parce qu'on est quand même, j'allais dire, on est assez en haut de l'échelle, simplement il y a une TVA qui devrait être appliquée, puisque l'audit fiscal qui a été conduit par l'Agglomération, il a donc été proposé d'assujettir les opérations liées à ce port d'agglomération à la TVA. Donc on reconduirait les tarifs 2011, on leur appliquerait la TVA et il y aurait une augmentation de faite, mais cela ne va pas chercher non plus des mille et des cents. Et ce qu'il y aurait, donc, on se réserve quand même la possibilité de modifier les tarifs en cours d'année, sachant qu'on procédera également à des ajustements concernant l'utilisation de l'eau et de l'électricité pour mieux maîtriser, justement ces consommations, tout en répondant à la demande des usagers.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, il n'y a pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Rapport n°5.4 - Office de Tourisme et des Congrès de Besançon - Subvention 2011

**M. LE PRESIDENT.-** Le rapport suivant, GIRARD, MONNEUR, PRALON, PREIONI ne prennent pas part au vote.

**M. PRALON.-** Le rapport 5.4 concerne l'Office du Tourisme et des Congrès de Besançon. C'est une subvention pour 2011 que l'on doit, qu'on vous propose d'attribuer à l'Office du Tourisme et des Congrès, j'allais dire, qui fait un travail par rapport à l'Agglomération. Une subvention qui monte en puissance, tel que c'est prévu dans le PPIF, à hauteur de 75 000 €. Simplement, ce qu'on propose quand même, c'est qu'on lui demande de fournir un bilan très détaillé des actions réalisées, grâce à cette subvention, ainsi qu'un bilan financier pour la poursuite de l'investissement du Grand Besançon à ses côtés.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Non, c'est bien, c'est donc adopté. Merci pour l'Office de Tourisme.

**M. PRALON.-** Le rapport 5.5, si vous le voulez bien, cela concerne les circuits pédestres et VTT de l'Agglomération. Une 1<sup>ère</sup> tranche a été réalisée sur ce qu'on appelle le « Massif du Jura », c'est-à-dire tout ce qui concerne le Plateau, les communes de Beure, de Busy et de Vorges-les-Pins.

Donc nous allons passer à une 2<sup>ème</sup> phase qui concerne plus l'Est du département « La Vallée du Doubs ». La 1<sup>ère</sup> phase a coûté 52 000 €, y compris les frais de maîtrise d'œuvre, d'aménagement, de balisage et de signalétique. Donc ce qu'il vous a proposé, c'est de passer à la 2<sup>ème</sup> phase, concernant à la fois « La Vallée du Doubs » et les communes limitrophes de la rivière, ainsi que Grandfontaine et Amagney. On terminera plus tard par les communes du Nord de l'Agglomération. Simplement, il faut savoir que ce qui a été le plus difficile, c'est, bien sûr, vous vous en doutez c'est d'obtenir le feu vert des propriétaires, mais globalement cela se passe très bien. Et donc on continue l'opération et c'est ce qu'on vous propose de valider ce soir, concernant la 1<sup>ère</sup> phase et ce qui vous est proposé pour la 2<sup>nd</sup>e opération sur la « Vallée du Doubs ». En précisant quand même, cela c'est peut être un souhait que j'aurais avec les collègues de la Commission 5, bien sûr il y a des cartes IGN qui sont téléchargeables, il y a des fichiers GPS qui existent également, mais je pense qu'un support papier, moi qui suis de la vieille école, cela pourrait rendre service aussi aux personnes qui ne sont pas, voilà, j'allais dire, qui manipulent moins bien l'outil informatique que d'autres et ça, cela pourrait justement être un travail qui pourrait être confié à l'Office de Tourisme.

**M. LE PRESIDENT.-** Il faudra qu'on en parle au Président de l'Office de Tourisme.

**M. PRALON.-** Voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Il n'y a pas d'oppositions ?

**M. CONTOZ.-** Si, si, Jean-Yves, tu as baptisé les communes du Plateau dans ton rapport communes « Massif du Jura ».

**M. PRALON.-** Oui, c'est ce que...

**M. CONTOZ.-** Tu envisages des téléskis ?

**M. PRALON.-** Si la neige arrive ce week-end, peut-être qu'on pourra mimer.

**M. CONTOZ.-** Appelles nous « Communes du Plateau » cela nous suffira.

**M. PRALON.-** Mais c'est comme cela qu'ils les appelaient depuis le départ, je n'ai fait que reprendre, bon, voilà, mais on prendra en compte l'intervention de Pierre CONTOZ, pas de souci.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, enfin, tu es de la vieille école, mais j'ai vu dans le rapport après que tu vas devenir entrepreneur de spectacles quand même.

Rapport n°5.6 - Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de la DRAC nécessaire aux actions culturelles organisées par le CRR et le service culture-tourisme-sports

**M. LE PRESIDENT.-** Alors, Monsieur PRALON ne prend pas part au vote. Alors vous savez qu'on peut être amené à organiser des concerts, des spectacles gratuits, entre autres dans le cadre du CRR et pour cela, comme toujours, il faut respecter la réglementation, il faut donc faire une demande de licence d'entrepreneur et de diffuseur de spectacles vivants auprès des services de la DRAC et je propose qu'on fasse la demande et que, désormais, sous vos applaudissements, Jean-Yves PRALON puisse devenir entrepreneur de spectacles. Il y avait déjà DAHOUI à la Ville ou Frank MONNEUR, je ne sais plus. Maintenant, tu n'en feras pas de trop quand même.

**M. BAULIEU.-** Cela nous promet des soirées.

**M. LE PRESIDENT.-** Cela promet des soirées agréables. Bon, il n'y a pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Sincères félicitations, Jean-Yves.

**Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

Rapport n°7.1 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage 2011

**M. STERPOURJINE.-** Alors rapport 7.1 « Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage » page 253. Nous vous proposons d'accorder une subvention de 4 000 € à l'Association pour la Scolarisation des Enfants Tziganes qui effectue un travail remarquable auprès des enfants, avec le camion-école qui, je vous le rappelle, a été financé par la Communauté d'Agglomération en 2009.

Nous vous proposons également d'accorder une action de 6 000 € à Gadjé dans le cadre de son action en direction des gens du voyage : accompagnement social des bénéficiaires du RSA, accompagnement des familles les plus difficiles, aides à la création de terrains familiaux et à la sédentarisation de certaines familles.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°7.2 - Avenant à la convention du 4 avril 2007 relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Besançon

**M. STEPOURJINE.-** Rapport 7.2 « Avenant à la convention relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale que l'on appelle les CUCS de Besançon, page 257. L'actuel CUCS établi jusqu'en 2009 et prolongé jusqu'en 2010 doit une nouvelle fois être prolongé jusqu'en 2014 et nous vous demandons d'autoriser le Président à signer un avenant de prolongation.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas de remarques ? Ni d'oppositions ? D'abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°7.3 - Adaptation locale d'application du Supplément de Loyer de Solidarité sur le Grand Besançon

**M. STEPOURJINE.-** 7.3 « Adaptation locale du Supplément de Loyer de Solidarité » page 265. Suite à la Loi de 2006, portant engagement national pour le logement, nous avons fait 2 propositions aux services de l'Etat en ce qui concerne les zones du territoire concerné par ce Supplément de Loyer, ces 2 propositions ont été refusées. En accord avec les bailleurs, nous faisons une nouvelle proposition que nous vous demandons d'approuver.

**M. LE PRESIDENT.-** On est d'accord ? Pas d'oppositions ? Abstentions ? Adopté.

**M. STEPOURJINE.-** Rapport 7.4.

**M. LE PRESIDENT.-** Alors, attends, HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, FOUSSERET, GONON et LOYAT ne prennent pas part au vote.

Rapport n°7.4 - Subvention CAGB pour une opération de construction de la SAIEMB Logement -  
PRU des Clairs Soleils

**M. STEPOURJINE.-** Subvention pour une opération de reconstruction aux Clairs-Soleils, page 267. Nous vous invitons à vous prononcer sur l'octroi d'une subvention de 94 525 € à la SAIEMB pour la reconstruction de 37 logements dans le cadre du Plan de Renouvellement Urbain des Clairs-Soleils. Ces logements sont de niveau THPE.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Rapport n°7.5 - Programmation 2011 en matière de réhabilitation des logements locatifs publics  
(crédits CAGB)

**M. LE PRESIDENT.-** Rapport 7.5 : HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE, STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

**M. STEPOURJINE.-** 7.5, réhabilitation de logements locatifs publics, subvention du Grand Besançon, page 269. Peu de projets présentés en 2011, puisque nous vous proposons le financement de travaux de 248 logements pour un montant de subvention de 74 783 €, sur un montant de 200 000 € prévus au budget.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas de remarques. C'est adopté, pas d'oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°7.6 - Programmation 2011 de droit commun des logements locatifs publics  
(crédits délégués de l'Etat)

**M. LE PRESIDENT.-** Le rapport suivant : HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, FOUSSERET, GONON, LOYAT, ne prennent pas part au vote, le 7.6.

**M. STEPOURJINE.-** 7.6 « Programmation définitive des logements locatifs publics sur 2011 » page 273. Les objectifs de l'Etat pour 2011 étaient de 121 logements, dont 85 PLUS et 36 PLAI et je suis très heureux de vous proposer la programmation définitive telle que décrite dans le tableau de la page 275, à savoir 124 logements, dont 84 PLUS et 40 PLAI. Nous avons atteint nos objectifs. Nos objectifs sont également atteints en matière de territorialisation, puisque 36 % des logements seront construits sur des communes périphériques. Et avant de passer au rapport 7.7, permettez-moi, Monsieur le Président, de présenter 2 diapositives qui résument en chiffres le travail d'une année des acteurs du logement sur notre territoire.

La diapositive n°1 concerne le logement locatif public. Les bailleurs ont décidé de programmer cette année la construction de 123 logements avec un financement de l'Etat de 318 183 €, un financement sollicité de la Communauté d'Agglomération de 796 386 €. L'investissement des bailleurs est estimé à plus de 16,5 M€. Dans le cadre du renouvellement urbain de Planoise et des Clairs-Soleils, les bailleurs ont décidé de démolir, reconstruire 99 logements, avec une aide de l'Etat de 1 314 389 € et une aide de la Communauté d'Agglomération de 211 935 €. Le coût des travaux supportés par les bailleurs est estimé à plus de 13,3 M€.

Enfin, pour améliorer la sécurité, l'accessibilité et surtout pour améliorer la performance énergétique des logements, les bailleurs ont décidé de réhabiliter 330 logements, pour un montant de travaux de 7,6 M€, avec une aide de la Communauté d'Agglomération, on a voté tout à l'heure, de 74 411 €.

**M. LE PRESIDENT.-** Je crois que c'est intéressant, on peut revenir une seconde sur la vue précédente, on voit bien le bras de levier, quand même, que cela constitue...

**M. STEPOURJINE.-** Bien sûr, c'est pour cela que je les présente.

**M. LE PRESIDENT.-** L'Etat met 1 300 000, ce qui est bien et on engage 13 M de travaux, c'est donc multiplié par 10. Et on voit bien lorsque ces crédits d'Etat, ils diminuent, comment, tout de suite, immédiatement, cela impacte sur l'emploi en région. C'est multiplié par 10. Là, l'Agglo, on met 74 000 €, c'est multiplié, là, par 100, les dépenses engagées c'est 7 600 000. Donc il y a un bras de levier, en matière de développement économique, terrible.

L'autre, les constructions neuves, l'Etat met 318 000 €, là c'est encore beaucoup moins, dépenses engagées : 16 M. On imagine un peu si, effectivement, il n'y avait pas ces opérations qui étaient faites par les bailleurs, mais les bailleurs, ils pourront en faire tant qu'ils auront la possibilité de le faire. Il faudra qu'ils trouvent des crédits et qu'ils aient encore quelques fonds propres. Et je ne reviens pas, vous savez, sur le hold-up, Michel LOYAT en a longuement parlé, le hold-up qui a été fait sur les fonds propres des bailleurs sociaux, mais on voit bien quand même, tout de suite, comment cela impacte l'économie, l'économie régionale. Regardez là, 13 M et 16 M, cela c'est en 2011, cela fait 29 M, 30 M€.

**M. STEPOURJINE.-** C'est bien pour cela que je vous ai présenté ces diapositives.

**M. LE PRESIDENT.-** Tu as très bien fait, Robert, très bien.

**M. STEPOURJINE.-** Et la diapositive suivante concerne donc les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants...

**M. LE PRESIDENT.-** Tu as changé de rapport ? Non, tu es toujours au même ?

**M. STEPOURJINE.-** Non, non, je suis dans mes diapositives, je n'ai pas changé de rapport, il n'y a pas de vote là, c'est simplement pour montrer des chiffres...

**M. LE PRESIDENT.-** Une information.

**M. STEPOURJINE.-** Une information. Donc les propriétaires occupants qui souhaitent réaliser des travaux, soit pour louer les logements avec des loyers conventionnés, soit pour adapter leurs logements, soit pour diminuer les dépenses de chauffage, dans le cadre de l'opération nationale « Habitez mieux » de l'ANAH. Donc nous avons participé cette année au financement de 126 logements grâce à une participation de la Communauté d'Agglomération de 260 373 € et un financement de l'Etat de plus de 1 M€. Ces financements ont généré presque 3 M€ de travaux. Je vous remercie pour votre attention.

Rapport n°7.7 - Demandes d'agrément et de subventions pour l'aménagement de logements locatifs communaux PALULOS
--

**M. STEPOURJINE.-** Je vous remercie pour votre attention et je vous propose de passer au rapport 7.7.

**M. LE PRESIDENT.-** Pour lequel CURTY, BATISTE, PASCAL et VERDIER ne participeront pas au vote.

**M. STEPOURJINE.-** Alors, le rapport 7.7, il ne faut pas que je me trompe...

**M. LE PRESIDENT.-** Vas-y, Robert.

**M. STEPOURJINE.-** Attends, il faut que je retrouve ma... Voilà « Subventions PALULOS, page 281. Nous vous proposons d'attribuer 21 000 € à **Vorges-les-Pins** pour la construction de 7 logements et 9 000 € à **La Vèze** pour la construction de 3 logements.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ?

**M. STEPOURJINE.-** Rapport 7.8.

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7.8 - Vente d'une maison - 1 rue de l'école à Mamirolle
---

**M. STEPOURJINE.-** Rapport 7.8 « Vente d'un terrain à Mamirolle » nous vous proposons d'autoriser le Président...

**M. LE PRESIDENT.-** Non, c'est une maison, une maison.

**M. STEPOURJINE.-** A signer l'acte de vente d'un terrain qui appartient à la Communauté d'Agglomération à Mamirolle au prix de 70 000 € net vendeur.

**M. LE PRESIDENT.-** C'était plutôt une maison, je crois qu'on a eu beaucoup de mal à vendre. Il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté.

Questions diverses
--------------------

Rapport n° 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

**M. LE PRESIDENT.-** « Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil », vous avez le rapport là, est-ce qu'il y a des remarques à faire ? Donc, vous êtes d'accord sur cette, vous prenez connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Conseil.

Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

**M. LE PRESIDENT.-** Les décisions du Président, est-ce que vous avez des questions à poser au Président ? Je n'en vois pas, donc, attendez, il y en a encore pour 3 mn. J'ai deux motions à vous proposer.

**M. LE PRESIDENT.-** Alors, on a 2 motions et nous en auront terminé.

**M. LE PRESIDENT.-** La première, c'est une motion qui reprend ce que nous disions tout à l'heure, que je vais vous lire :

*« Le Gouvernement vient de décider du relèvement du taux de TVA réduit, le passant de 5,5 à 7 %. A l'heure où la Communauté d'Agglomération, confrontée à un environnement financier défavorable, doit multiplier les démarches et décisions politiques pour contenir autant qu'il est possible les efforts demandés aux contribuables. Nous estimons et nous ne sommes pas les seuls, injuste et peu pertinente, cette augmentation globale du taux de TVA réduit, frappant indistinctement tous les consommateurs et les usagers. Cette augmentation n'est pas pertinente car elle s'inscrit en totale contradiction avec les politiques locales et nationales en matière de développement durable, solidarité, ce que nous ne pouvons que déplorer dans le cadre de nos missions de service public.*

*L'aspect général et aveugle de cette forme de position constitue un inquiétant déni de ce que les collectivités territoriales et notamment le Grand Besançon s'évertuent à construire, en lien avec le Grenelle de l'Environnement et les considérations sociales élémentaires en direction des personnes encore plus fragilisées, en cette période difficile.*

*La hausse de la TVA va renchérir le coût des transports collectifs et de la collecte des déchets, deux mesures essentielles à toute la population et assurées par l'Agglomération.*

*Avec cette mesure, l'accès pour tous aux transports collectifs et l'attractivité par rapport à la voiture individuelle, sont remis en cause, en contradiction totale avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement et **les déclinaisons** locales du Grand Besançon. (En matière, entre autres, du PCET et de l'Agenda 21).*

*Par ailleurs, en ce qui concerne la collecte des déchets, cette mesure conduit à une augmentation du coût de services et pourrait freiner de manière regrettable le développement des réflexes individuels indispensables à l'atteinte des objectifs du même Grenelle.*

*C'est pour ces raisons que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon appelle de ses vœux à une plus grande sélectivité de la décision gouvernementale, afin de la rassurer, une véritable cohérence avec les orientations fondamentales du Développement durable ».*

Donc c'est pour reprendre ce qu'on a dit tout à l'heure, je pense qu'il faut, il y a beaucoup de motions de ce type qui sont remontées, tout ne va pas changer parce qu'on va, nous, envoyer cette motion. Mais je crois qu'elle va s'ajouter, si vous êtes d'accord, à d'autres, pour dire que ce n'est pas juste, ce n'est pas là qu'il faut taper, ce n'est pas là qu'il faut faire porter les efforts. Alors, est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à cela ? Je ne sais pas, on intervient sur les motions ? Il y a un **inaudible**.

**M. GIRERD.-** Non.

**M. LE PRESIDENT.-** Il me semblait bien.

**M. GIRERD.-** Explication de vote, simplement.

**M. LE PRESIDENT.-** Attendez, ne...

**M. GIRERD.-** Non, pas explication, simplement que nous ne prendrons pas part au vote...

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord.

**M. GIRERD.-** N'ayant pas eu la mention en temps voulu, voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord, vous ne prenez pas part au vote, d'accord. Bien, est-ce qu'il y en a d'autres qui ne prennent pas part au vote ? Alors, quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? 1, 2, 3, 4, 5. Est-ce qu'il y en a qui s'abstiennent ? Je ne vois pas. Qui sont contre ? Je ne vois pas, c'est adopté.



Motion n°2 - Diminution du taux de cotisation au Centre National de la fonction Publique Territoriale (CNFPT)

**M. LE PRESIDENT.-** Alors, le 2<sup>ème</sup> point, la diminution du... Alors vous savez que le CNFPT, donc qui a en charge la formation du personnel territorial, il est alimenté par une cotisation de 1 % sur les salaires de la Fonction Publique. Il se trouve qu'un soir, tard dans la nuit, le Gouvernement a fait passer un amendement pour que ce ne soit plus que 0,90 %. Alors, bien sûr, pour les collectivités comme nous, c'est plutôt un gain pour les grandes collectivités. Par contre, pour les petites collectivités, alors je dis « Agglo » pour les collectivités plus petites, cela veut dire que le personnel, par exemple, le CNFPT, qui est obligé de prendre un certain nombre de dispositions, ne pourra plus rembourser, par exemple, les frais de déplacement. Ce sera donc, pas l'agent, mais les communes qui devront rembourser les frais de déplacement. Donc cela va surtout pénaliser les petites communes qui, auparavant, envoyaient leurs agents en formation, la formation était prise en compte par le CNFPT, ce sera le cas, les repas, cela continuera d'être le cas, mais les frais de déplacement, pour récupérer ce 0,1 %, et bien, ils devront être pris en compte par les communes.

Alors, moi, bien sûr, comme Président de l'Agglo et comme Maire de Besançon, je devrais ne pas vous présenter cela, puisque la Ville, quelque part, ou l'Agglo, nous allons y gagner, budgétairement. Mais dans un souci de solidarité, je pense que ce n'est pas juste, on va mettre un frein à la formation des agents dans les plus petites collectivités territoriales. C'est pour cela que, là, c'est pareil, c'est une démarche nationale qui a été engagée, pour dire qu'on n'était pas d'accord par rapport à cela. Voilà ce que je vous propose, Pierre.

**M. CONTOZ.-** Oui, Monsieur le Président, je vous ai représenté, en qualité de suppléant au Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Doubs, la réunion s'est tenue mardi. Notre collègue, Brigitte VIONNET, Maire de Marchaux, y siège également, au titre des maires ruraux du Doubs. On a longuement discuté de la même motion.

Comme vous l'avez dit, le CNFPT a pris l'option, en cas de baisse de la cotisation de ne plus rembourser, notamment les déplacements des agents communaux qui iraient en formation CNFPT. La motion que l'on a pris au Centre de Gestion, c'est de dire : « On est favorable au retour, on demande le retour du 0,1 %... »

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, bien sûr.

**M. CONTOZ.-** Mais à la condition expresse que le CNFPT n'abandonne pas les remboursements des frais, cela ne doit pas être un double peine.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, les choses sont claires. Nous, nous demandons que l'on revienne à 1 % et que l'on fonctionne comme auparavant.

**M. CONTOZ.-** Voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est clair. Non, mais ça, moi je... Pourquoi le CNFPT, dont je suis le Délégué Régional, a pris ces dispositions, c'est parce que nous allons perdre des recettes. On ne nous a pas, la mesure a été prise au niveau national, donc le national a répercuté en disant : « Sur la Franche-Comté, cela fait, je ne sais pas, 120 000 ou 150 000 € en moins ». Alors, qu'est-ce qu'on fait ? Les formations vont être, au lieu d'être de 7h par jour, ce sera 6h, les repas, on les conserve, on les rembourse. Par contre, il fallait trouver des économies, les frais de déplacement, on ne les rembourse plus, sachant que celui qui va se former, ce n'est pas normal que ce soit lui qui paye. C'est la commune qui va payer. Donc, moi je dis bien que, à titre personnel, la Ville de Besançon ne va pas y perdre, mais je ne suis pas là, même comme Président de l'Agglo, vis-à-vis des communes plus petites, c'est très injuste et bien sûr que si elle revient à 1 %, les frais seront pris en charge par le CNFPT, c'est bien évident. Et c'est contraints et forcés que nous avons pris cette mesure, ce n'était pas de gaieté de cœur.

Voilà, est-ce que, par rapport à cela, il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Oui, une abstention, d'accord, très bien. Donc, personne ne prend pas part au vote ? Donc, il y a une abstention, c'est adopté.

La séance est terminée, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.